



# STRATÉGIE



En coopération avec



# Préambule



**Rémi Beslé,**

*Vice-Président délégué  
à la Transition Écologique  
et Alimentaire*

*« Le plan Climat de REDON Agglomération se veut ambitieux mais réaliste. Il vise des objectifs en adéquation avec les ressources, les forces et les contraintes du territoire. Il se base sur une dynamique de transition déjà engagée par l'agglomération, au travers de ses différentes politiques publiques, mais aussi par les acteurs du territoire. Il marque la poursuite et l'accélération de notre engagement face aux enjeux climatiques et énergétiques. »*

La démarche de Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de REDON Agglomération a été initiée en 2017, marquant la volonté de la collectivité d'inscrire son action publique dans une trajectoire ambitieuse de transition écologique. Après une interruption entre 2022 et 2024, la démarche a été relancée en 2024. Dans ce pas de temps, la dynamique de transition environnementale s'est ancrée dans le territoire et dans les actions portées par les acteurs locaux. A l'échelle de l'Agglomération, les politiques publiques locales déployées sur l'habitat, la mobilité, l'agriculture et l'alimentation, les déchets (...) visent à transformer les pratiques et les usages pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Dans ce même temps, le territoire de Redon a été confronté, comme de nombreux autres en France, à des manifestations concrètes et récurrentes du dérèglement climatique. Deux crues majeures, dont l'une proche d'un niveau centennal, ont entraîné la fermeture d'axes structurants, de sites économiques, d'établissements scolaires et de services de soins. Quatre étés consécutifs ont été marqués par des épisodes caniculaires prolongés, dont deux avec des sécheresses sévères. Une tempête a, par ailleurs, causé d'importantes perturbations dans les transports et déplacements.

À ces événements climatiques s'ajoute un contexte social qui se fragilise. Selon les données de l'INSEE (2025), la part de la population du territoire vivant sous le seuil de pauvreté dépasse désormais 13 %, un niveau inégalé depuis les années 1970. Les inégalités socio-économiques se creusent, les tensions autour des enjeux agricoles et énergétiques s'exacerbent et les repères collectifs vacillent. Ce climat social souligne la **nécessité d'une action climatique qui soit aussi une action sociale.**

Parallèlement, alors que les deux dernières décennies ont vu des avancées notables en matière de reconnaissance des enjeux environnementaux, notamment sous l'impulsion des grandes conventions internationales (Accords de Paris, Pacte Vert pour l'Europe...), les années 2024 et surtout 2025 ont été marquées par un recul préoccupant de la réglementation environnementale à l'échelle nationale et internationale. Ce repli politique s'est notamment traduit par la suspension de plusieurs dispositifs de soutien aux énergies renouvelables, la réduction des budgets alloués à la rénovation énergétique ou encore le moratoire sur certaines mesures agroécologiques.

Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire d'agir. REDON Agglomération réaffirme, par le biais de son PCAET, son engagement dans une stratégie territoriale cohérente, fondée sur une double ambition : **contribuer activement à l'atténuation du changement climatique tout en préparant le territoire à faire face aux impacts désormais inévitables de ce dérèglement.**

Cette stratégie conjugue sobriété, adaptation et innovation, tout en s'appuyant sur les particularités locales : les atouts du territoire, ses dynamiques économiques, sociales et associatives, mais aussi ses vulnérabilités. Elle vise à préserver la qualité de vie, à renforcer la résilience du territoire, et à promouvoir un "vivre ensemble" renouvelé, où le changement des pratiques s'appuie sur les dynamiques locales.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE.....</b>	<b>6</b>
1.1. Articulation du PCAET avec les autres documents de planification.....	7
1.1.1 Le cadre international et européen.....	8
1.1.2 Le cadre national.....	8
1.1.3 Le cadre régional.....	20
1.2. Cadre complémentaire.....	25
1.2.1 Transport et mobilités.....	25
1.2.2 Bâtiments.....	25
1.2.3 Agriculture, alimentation et forêt.....	25
1.2.4 Séquestration carbone.....	25
1.2.5 Économie circulaire et déchets.....	25
1.2.6 Biodiversité et milieux naturels.....	26
1.2.7 Aménagement, urbanisme et paysage.....	26
1.2.8 Adaptation au changement climatique (AdCC).....	26
1.2.9 Santé.....	26
1.3. Evolution de la trajectoire Climat-Énergie des régions Bretagne et Pays de la Loire.....	27
<b>2. MÉTHODE ET CO-CONSTRUCTION DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE.....</b>	<b>29</b>
2.1. Organisation de la démarche.....	29
2.1.1 Axes stratégiques centraux.....	30
2.1.2 Axes stratégiques transverses.....	30
2.2. Une démarche partenariale.....	31
2.2.1 Concertation des partenaires.....	31
2.2.2 Consultation citoyenne.....	33
<b>3. LES SCÉNARIOS TERRITORIAUX.....</b>	<b>35</b>
3.1. Scénario réglementaire.....	35
3.1.1 Climat.....	35
3.1.2 Énergie.....	36
3.1.3 Qualité de l'air.....	36
3.2. Scénario tendanciel.....	37
3.2.1 Hypothèses retenues.....	37
3.2.2 Trajectoire tendancielle d'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES).....	38
3.2.3 Production d'énergies renouvelables.....	39
3.2.4 Trajectoire tendancielle d'évolution des consommations d'énergie finale.....	40
3.2.5 Polluants atmosphériques.....	41
3.3. Scénario des « potentiels identifiés » sur le territoire.....	41
3.3.1 Émission de gaz à effet de serre et séquestration carbone.....	41
3.3.2 Réduction des consommations d'énergie.....	43
3.3.3 Production d'énergies renouvelables.....	45
3.3.4 Polluants atmosphériques.....	46
3.3.5 Synthèse du potentiel.....	46
3.4. Le scénario territorialisé.....	48
3.4.1 Les enjeux de la stratégie de REDON Agglomération.....	49
3.4.2 Déclinaison opérationnelle de la stratégie territorialisée.....	52
3.4.3 Analyse croisée de la stratégie et du plan d'action : les impacts du plan d'action sur les trajectoires Air-Énergie-Climat du territoire.....	66
3.4.4 Objectifs et trajectoires 2050.....	76
3.4.5 Trajectoires sectorielles à l'horizon 2050.....	79
3.5. Analyse comparative des trajectoires du territoire.....	82
<b>RÉSUMÉ POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU PCAET.....</b>	<b>87</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>88</b>

# INTRODUCTION

Au travers de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), REDON Agglomération fixe, à différents horizons temporels<sup>1</sup>, des objectifs stratégiques et opérationnels permettant de :

- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** (objectifs chiffrés par secteurs d'activité aux horizons 2030 et 2050) ;
- **Renforcer le stockage de carbone** ;
- **Maîtriser la consommation d'énergie finale** (objectifs chiffrés par secteurs d'activité aux horizons 2030 et 2050) ;
- **Produire et consommer des énergies renouvelables** (objectifs chiffrés aux horizons 2030 et 2050) ;
- **Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration** (objectifs chiffrés par secteurs d'activité aux horizons 2030 et 2050) ;
- **S'adapter au changement climatique.**

La stratégie Climat-Air-Énergie a été construite à partir :

- **Du diagnostic territorial réalisé en 2020 et 2021** (et mis à jour en 2025). Ce travail a permis d'identifier les différents enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ont notamment été identifiés :
  - o Les consommations sectorielles d'énergie et les potentiels de réduction des consommations énergétiques.
  - o Le niveau de production d'énergies renouvelables du territoire et le potentiel de production d'EnR sur le territoire.
  - o Les émissions de gaz à effet de serre par secteur et le potentiel de réduction de ces émissions.
  - o Les émissions de polluants atmosphériques et le potentiel de réduction de ces émissions.
  - o La séquestration du carbone dans le territoire et le potentiel d'augmentation du stockage de carbone.
  - o La vulnérabilité du territoire au changement climatique.

---

<sup>1</sup> Voir Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie Territorial et Arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

- **De l'analyse du cadre stratégique au niveau national, régional et local** qui concerne les politiques climat-air-énergie (*voir chapitre 2 "Méthode et co-construction de la stratégie territoriale"*).
- **De l'analyse des plans d'action du territoire** déjà identifiés dans les documents stratégiques de planification locaux.
- **De la compilation des propositions d'actions complémentaires** issues d'un travail de concertation et de co-construction avec plusieurs acteurs du territoire (*voir Chapitre 2*).

Ce travail a aussi fait l'objet d'ajustements et/ou d'échanges au sein du comité de pilotage du PCAET, puis lors des instances communautaires.

À partir de ces objectifs régionaux et de ces échanges, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été calculés pour le territoire.

N.B. : REDON Agglomération est positionnée sur deux régions : la Bretagne et les Pays de la Loire. Pour plus de lisibilité du document et en accord avec la DDTM35, il a été décidé de faire principalement référence aux objectifs de la Région Bretagne.

# 1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Dans sa réflexion stratégique, le territoire a pris en compte les objectifs, orientations et dispositions climat-air-énergie inscrits dans les principaux textes législatifs et réglementaires ainsi que les schémas, plans, feuilles de route, cadres et chartes liés aux niveaux territoriaux suivants :

## Niveau national

- Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)
- Loi énergie-climat (LEC)
- Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)
- Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC 2025)
- Loi climat et résilience
- Loi d'orientation des mobilités et plan national vélo (LOM)
- Loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique
- Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)
- Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)
- Plan d'action pour accélérer le développement du photovoltaïque
- Plan d'action pour la gestion des eaux pluviales
- Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)
- Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB)
- Plan national de rénovation énergétique des bâtiments
- Programme national de la forêt et du bois (PNFB)
- Plan de développement de l'agroforesterie
- Plan bois construction et matériaux biosourcés
- Plan biodiversité
- Plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique

## Niveau régional

- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENR)
- Programme régional de la forêt et du bois
- Schéma régional biomasse
- Schéma régional éolien
- Porter à connaissance de l'État

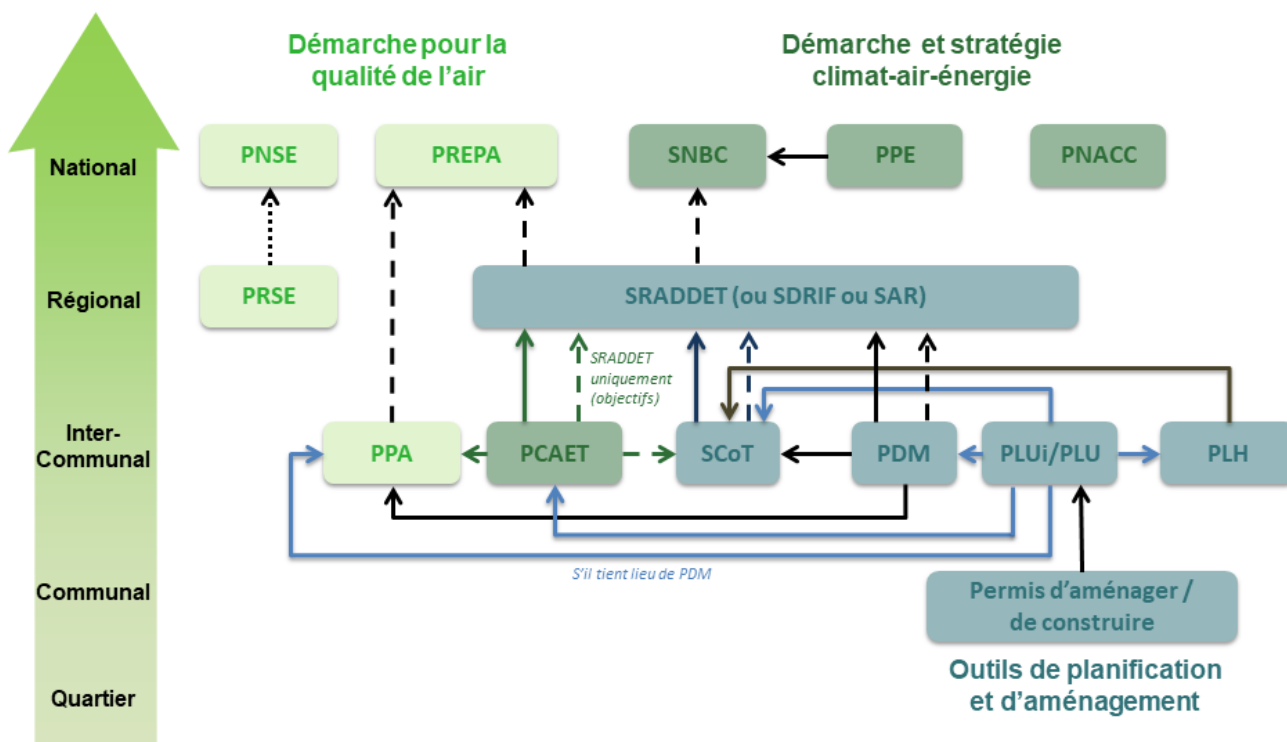
## Niveau infrarégional

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- Note d'enjeux transmise par les préfets de Bretagne et des Pays de la Loire
- Plans départementaux vélo

## 1.1. Articulation du PCAET avec les autres documents de planification

Le PCAET s'articule avec d'autres plans nationaux, régionaux ou locaux (*cf. schéma ci-dessous*) selon **deux types de relation juridique** :

- La compatibilité, qui signifie « ne pas être en contradiction avec » ;
- La prise en compte, qui signifie « ne pas ignorer ou s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».



### Légende:

- « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - - → « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
- ..... → Constitue un volet

### Glossaire des sigles

**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**PPA** : Plan Partenarial d'Aménagement

**PCAET** : Plan Climat-Air-Energie Territorial

**SNBC** : Stratégie Nationale Bas-Carbone

**PDM** : Plan De Mobilité

**PLU(i)** : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

REDON Agglomération est dotée des documents de planification et des programmes d'action suivants :

- PLH1 (2015) puis PLH2 (2024-2030) : Programme Local de l'Habitat
- PAAT (2024-2027) : Programme Agricole et Alimentaire de Territoire
- PLPDMA (2020-2026) : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers ou Assimilés
- PVD et ACV : programmes "Petites Villes de Demain" pour les communes d'Allaire, Guémené-Penfao et Pipriac et "Action Cœur de Ville" pour Redon
- SDIE : Schéma Directeur Immobilier Energétique du patrimoine de REDON Agglomération
- Stratégie Mobilité REDON Agglomération 2024-2032
- SDEnR (2024) : Schéma de Développement des Energies Renouvelables à horizon 2050
- Contrat local de Santé 2 (2022-2027)
- Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations (SLGRI) et Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Il est ici précisé que le SCoT est en cours de révision (arrêt du Projet de SCoT en mai 2025) et une attention particulière est portée à la prise en compte des enjeux du territoire, y compris en ce qui concerne la sobriété foncière et les enjeux climatiques. Le présent PCAET prend en compte le SCoT en vigueur ainsi que les orientations du SCoT en cours de révision. Le PLUi en cours d'élaboration devra aussi être compatible avec le présent PCAET.

### 1.1.1 Le cadre international et européen

Le cadre international s'articule autour de deux pôles principaux :

- **Les COP** : Conférences des Nations Unies sur le changement climatique. Principaux faits marquants de la COP créée en 1992 et s'appuyant sur la reconnaissance du changement climatique (premier rapport du GIEC en 1990) :
  - o Protocole de Kyoto en 1997, le premier à être juridiquement contraignant.
  - o Le Sommet de la Terre de Rio en 2012 : adoption des objectifs de développement durable.
  - o Les accords de Paris lors de la COP 2015 : engagement (non contraignant) des pays membres à limiter le réchauffement climatique à +2°C.
  - o La COP 27 : création d'un fonds d'aide aux pays pauvres.
- **La Loi CLIMAT de l'Union Européenne** : règlement (adopté en 2021) établissant le cadre requis aux États membres pour parvenir à la **neutralité climatique** d'ici 2050.

### 1.1.2 Le cadre national

#### [Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et loi énergie climat](#)

En 2015, la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte) développait une stratégie reposant au niveau national sur deux piliers :

- **La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**, qui permet de piloter le développement à moyen terme de l'ensemble des ressources énergétiques du pays en cohérence avec les objectifs de long terme ;
- **La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)**, qui permet de piloter la décroissance des émissions de gaz à effet de serre de la France. Elle a défini des « budgets-carbone » qui correspondent aux volumes totaux d'émissions de gaz à effet de serre, qui devront être dégressifs par paliers de cinq ans successifs et selon une répartition sectorielle.

En 2019, la Loi Energie-Climat (LEC) venait modifier certains objectifs de la loi TECV, notamment en inscrivant l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'accord de Paris. Le 21 avril 2020, deux décrets d'adoption de la SNBC 2<sup>2</sup> et de la PPE 2<sup>3</sup> ont été publiés. À la date de la rédaction de la stratégie, la SNBC 3 et la PPE 3 n'ont pas encore été publiées par l'État.

En 2025, un projet de décret et d'arrêté vise à inscrire la TRACC (Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique) dans le code de l'environnement :

La TRACC est basée sur une hypothèse de réchauffement atteignant +3°C au niveau mondial et donc +4°C en moyenne pour la France métropolitaine à l'horizon 2100 (+2° en 2030, +2.7° en 2050). Cette trajectoire permet de doter l'ensemble des acteurs français d'une référence commune pour anticiper et prévenir les risques dans le cas où l'objectif de limiter le réchauffement climatique sous les +2°C au niveau mondial ne serait pas atteint. En somme, elle devrait contribuer à passer d'une logique réactive face aux impacts climatiques, à une logique proactive qui travaille à réduire les vulnérabilités et à identifier les enjeux.

L'évolution des principaux objectifs et dispositions de ces deux textes législatifs, répertoriés en différentes catégories, est présentée dans le tableau suivant :

**Tableau 1 Principaux objectifs énergie climat entre la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) et la loi énergie climat (2019)**

2015 : Loi TECV	2019 : LEC
<b>ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE</b>	
En 2030 : - 40 % des émissions de GES par rapport à 1990.	En 2050 : Facteur 6 (-87 % des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990)
En 2050 : Facteur 4 (-75 % des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990)	Neutralité carbone à l'horizon 2050 : équilibre sur le territoire national entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre.

<sup>2</sup> Décret n°2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas carbone [https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=y6caEB3Z2Xl2VgQFFehik\\_aib6MI9xQU-us85fgyoEk=](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=y6caEB3Z2Xl2VgQFFehik_aib6MI9xQU-us85fgyoEk=)

<sup>3</sup> Décret n°2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluri-annuelle de l'énergie. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041481432/>

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE	
-30 % des consommations d'énergie primaire en 2030 par rapport à 2012	-40 % de la consommation d'énergie primaire en 2030 par rapport à 2012
CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE	
	-7 % de la consommation d'énergie finale en 2030 par rapport à 2012
-20 % de la consommation d'énergie finale en 2050 par rapport à 2012	
-50 % de la consommation d'énergie finale en 2050 par rapport à 2012	
CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE DES ÉNERGIES FOSSILES	
-30 % en 2030 par rapport à l'année de référence 2012	-40 % en 2030 par rapport à l'année de référence 2012
PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION FINALE	
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute en 2020 : 23 %	
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale en 2030 : 32 %	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale en 2030 : 33 % avec au moins 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz.
PART DES ENR DANS LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ	
En 2030 : 40 %	
PART DES ENR DANS LA CONSOMMATION FINALE DE CHALEUR	
En 2030 : 38 %	
PART DES ENR DANS LA CONSOMMATION FINALE DE CARBURANT	
En 2030 : 15 %	
PART DES ENR DANS LA CONSOMMATION DE GAZ	
En 2030 : 10 %	
RÉSEAUX DE CHALEUR ET FROID	
Multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030.	
PART DU NUCLÉAIRE DANS LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ	
Réduction de 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025	Réduction de 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2035
FILIERE HYDROGÈNE (H2)	
	En 2030 : la consommation d'hydrogène bas-carbone et renou-

	<p>velable devra représenter de 20 à 40 % des consommations totales d'hydrogène industriel.</p> <p>Mise en place d'un cadre législatif pour la traçabilité de l'H<sub>2</sub> et le soutien à l'hydrogène à partir d'énergie renouvelable ou par électrolyse de l'eau à l'aide d'électricité bas-carbone</p>
<b>POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES</b>	
Contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction fixés par le Plan National de Réduction des Polluants Atmosphériques (PREPA)	
<b>PARC IMMOBILIER</b>	
	2021 : pour les passoires thermiques (consommation logement) >300 kWh EP /m <sup>2</sup> /an), en cas de vente ou de location, obligation d'information sur les futures dépenses énergétiques et interdiction d'augmenter le loyer entre deux locations sans rénovation préalable
2050 : Rénovation de 100 % du parc immobilier à un niveau BBC rénovation	2028 : obligation pour tous les propriétaires d'avoir réalisé des travaux d'amélioration de la performance énergétique permettant à minima l'atteinte de la classe E.
<b>LEVÉE DES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DES PROJETS SOLAIRES</b>	
	Pour les locaux commerciaux, industriels, artisanaux, entrepôts, hangars, parcs stationnement de plus de 1000 m <sup>2</sup> d'emprise au sol : obligation d'intégrer un procédé de production d'énergie renouvelable ou un système de végétalisation sur 30 % de la toiture / ombrière.
	Plan de prévention des risques : possibilité d'accorder des dérogations aux interdictions et prescriptions fixées par les plans de prévention des risques technologiques pour permettre l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable.
	Délaissés autoroutiers : simplification du développement des projets photovoltaïques sur les délaissés autoroutiers
	Ombrières de parking : simplification des procédures d'urbanisme pour les projets photovoltaïques sur les ombrières de parking.
	Création de la communauté d'énergie renouvelable : entité juridique autonome, portée par les citoyens ou les collectivités, et qui pourra « produire, consommer, stocker et vendre de l'énergie renouvelable ».

## Stratégie nationale bas-carbone

La stratégie nationale Bas-Carbone<sup>4</sup> (SNBC) fixe par décret des budgets carbone 2018, 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 à l'horizon 2050. Il s'agit des plafonds sectoriels d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à ne pas dépasser au niveau national. La SNBC précise également des orientations sectorielles pour une économie décarbonée et atteindre les objectifs nationaux fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les principaux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de cette stratégie, approuvée en 2015 et révisée en 2018-2019 avec une adoption par décret le 21 avril 2020<sup>5</sup>, sont repris ci-après :

**Tableau 2 objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre par secteurs d'activité de la stratégie nationale bas-carbone**

Émissions annuelles moyennes (en MT CO <sub>2</sub> eq)				
Secteurs	Années de référence			Réduction des émissions par rapport à 2015 (mise à jour données SNBC 2)
	1990	2005	2015	2030
Transports	122	144	137	-28 %
Bâtiments	91	109	88	-49 %
Agriculture/ Sylviculture	94	90	89	-18 %
Industrie	144	115	81	-35 %
Production d'énergie	78	74	47	-33 %
Déchets	17	21	17	-37 %
Total (hors UTCATF*)	546	553	458	-34,5 %
Total (avec UTCATF*)	521	505	417	-38 %


\*Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

<sup>4</sup> 2015, Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie, « **Stratégie Nationale Bas carbone** », 208 p.

<sup>5</sup> Mars 2020, Ministère de la transition écologique et solidaire, « **Stratégie nationale Bas-carbone** », 192 p.  
[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25\\_MTES\\_SNBC2.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf)

**A l'horizon 2050**, la stratégie nationale bas-carbone vise les objectifs suivants :

**Tableau 3 principaux objectifs de la stratégie nationale bas-carbone à l'horizon 2050**  
(source : SNBC)

Objectifs 2050 de la stratégie nationale bas-carbone	
Neutralité carbone	 <p>Les émissions nationales de gaz à effet de serre devront être inférieures ou égales aux quantités de gaz à effet de serre absorbées sur le territoire français par les écosystèmes gérés par l'être humain (forêts, prairies, sols agricoles...) et certains procédés industriels (capture et stockage ou réutilisation du carbone). L'objectif est également de réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français, qui inclut les émissions associées aux biens importés.</p>
Transports	Réduction de 97 % des émissions de gaz à effet de serre
Agriculture	Réduction de 46 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015
Industrie	Réduction de 81 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015
Production d'énergie	Réduction de 95 % des émissions de gaz à effet de serre
Déchets	Réduction de 66 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015

### Loi climat et résilience

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021<sup>6</sup> portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (dite Loi Climat et résilience), traduit les dispositions de nature législative recommandées par la Convention citoyenne pour le climat. Le mandat donné à la « Convention citoyenne pour le climat » était de « définir des mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre en 2030 d'au moins 40 % par rapport à 1990 ». Les principales dispositions de cette loi en lien avec les thématiques du PCAET sont les suivantes :

THÉMATIQUES	DISPOSITIONS (non exhaustif)
Engagements climatiques européens et internationaux	Atteindre les <u>objectifs de l'Accord de Paris et du Pacte vert pour l'Europe</u>
Consommer	<p><u>Économie circulaire</u> :</p> <p>Objectif de 20 % de surfaces de vente consacrées à la vente en vrac d'ici 2030 dans les grandes et moyennes surfaces</p> <p>Contenants réutilisables ou composés de matières recyclables pour les services de restauration collective proposant des services de vente à emporter</p> <p>Mise en œuvre de dispositif de consigne pour réemploi pour les emballages en verre</p>

<sup>6</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

Produire et travailler	<p><u>Verdir l'économie :</u>  Extension de la liste de produits pour lesquels les fabricants doivent tenir les pièces détachées disponibles  Cohérence entre la Stratégie nationale de la recherche et la SNBC  Verdissement de la commande publique - inscription de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics</p> <hr/> <p><u>Protéger les écosystèmes :</u>  Protection des hydrosystèmes et identification et protection des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future.  Protection de l'écosystème forestier dont adaptation des forêts au changement climatique</p> <hr/> <p><u>Développer les énergies renouvelables :</u>  Objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables fixés par décret en concertation avec un comité régional de l'énergie  Mécanisme d'appel d'offres pour faciliter le développement de la filière du stockage de l'électricité  Implication des collectivités territoriales dans le développement de la filière de l'hydrogène décarboné  Mise en place d'un dispositif de certificats de production de biogaz visant à favoriser la production de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel et l'atteinte des objectifs de la PPE  Développement de projets d'énergie citoyenne  Obligation d'installer du PV lors de la construction, l'extension ou la rénovation lourde (bâtiments à usage commercial &gt;500 m<sup>2</sup> et immeubles de bureaux &gt;1000 m<sup>2</sup>)</p>
Se déplacer	<p><u>Promouvoir une alternative à l'usage individuel de la voiture et transition vers un parc plus respectueux de l'environnement :</u>  Interdiction de la vente des voitures particulières les plus polluantes en 2030 et des véhicules poids lourds utilisant majoritairement des énergies fossiles d'ici 2040  Extension de la prime à la conversion pour les vélos électriques et accompagnement des collectivités dans la création d'infrastructures cyclables  Facilitation de l'installation des bornes de recharge électrique dans les copropriétés - Objectif d'équipement en bornes de recharge électrique pour les parkings publics (de plus de 20 emplacements) gérés par les collectivités locales  Accroissement des objectifs de verdissement des flottes de véhicules de l'État, des collectivités territoriales et du secteur privé  Verdissement des véhicules des plateformes de livraison de marchandises  Instauration de zones à faible émission dans les unités urbaines de plus de 150000 habitants d'ici le 31 décembre 2024</p> <hr/> <p><u>Réduire les émissions du transport routier :</u>  Réduction progressive de l'avantage fiscal TICPE au transport routier de marchandises  Possibilité de moduler les péages en fonction du type de motorisation ou des émissions de CO<sub>2</sub> pour tenir compte des différences de performances environnementales des poids lourds  Possibilité pour les Régions d'instaurer des « contributions spécifiques » sur le transport routier de marchandises sur certains axes  Intégration des émissions des transports de marchandises dans la DPEF (Déclaration de Performance Extra Financière)</p>
Se loger	<p><u>Rénover les bâtiments :</u>  Inscription dans la loi des classes du diagnostic (de G à A) de performance énergétique (DPE)  Définition des rénovations performantes et globales et système d'aides publiques incitant aux rénovations énergétiques performantes  Gel des loyers des passoires thermiques et définition d'une trajectoire du niveau d'indécence énergétique pour les logements (2025 pour les logements de classe G, 2028 pour ceux de classe F, et 2034 pour ceux de classe E)  Accompagnement renforcé des ménages dans leur parcours de rénovation</p> <hr/> <p><u>Diminuer la consommation d'énergie :</u></p>

	<p>Interdiction de l'utilisation des systèmes de chauffage ou de refroidissement sur le domaine public au 31 mars 2022</p> <p>Renforcement des pouvoirs et des devoirs des préfets dans les zones concernées par PPA pour mieux encadrer la performance du chauffage au bois domestique et réduire de 50 % les émissions de particules en suspension (PM 2,5) d'ici 2030</p> <hr/> <p><u>Lutter contre l'artificialisation des sols par l'adaptation des règles d'urbanisme et la promotion de la nature en ville :</u></p> <p>Définition de l'artificialisation et fixation d'un objectif de réduction par deux du rythme d'artificialisation d'ici 2030</p> <p>Trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols et interdiction de l'artificialisation tant qu'il existe des zones urbanisées disponibles</p> <p>Identification de zones préférentielles pour la renaturation</p> <p>Définition d'une part minimale de surfaces non-imperméabilisées ou éco-aménageables pour les communes les plus urbaines dans le PLU</p> <p>Interdiction d'implanter de nouveaux centres commerciaux sur des sols naturels ou agricoles</p> <hr/> <p><u>Adapter les territoires aux effets du dérèglement climatique :</u></p> <p>Définition de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et cartographie des secteurs impactés par le recul du trait de côte</p> <p>Cadre législatif pour l'utilisation de drones pour renforcer la connaissance et la prévision des phénomènes naturels évolutifs ou dangereux</p> <p>Élaboration d'un plan stratégique d'adaptation au changement climatique pour le développement, l'aménagement et la protection des massifs forestiers</p>
Se nourrir	<p><u>Soutenir une alimentation saine et durable pour tous, peu émettrice de gaz à effet de serre :</u></p> <p>Choix quotidien d'un menu végétarien dans les cantines de l'État et des universités, menu hebdomadaire dans les cantines scolaires et expérimentation pour les collectivités volontaires</p> <p>Extension de l'obligation d'approvisionnement à hauteur d'au moins 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique à la restauration collective privée à partir de 2024 et ajout d'un objectif de 60 % de viande et produits de la pêche sous signe de qualité dans la restauration collective privée et des collectivités d'ici 2024.</p> <p>Objectif de 8 % de la surface agricole utile cultivée en légumineuses d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2030</p> <p>Objectifs environnementaux sur le maintien des prairies permanentes et sur le linéaire de haies</p> <p>Ajout d'une dimension climatique au plan national de l'alimentation et de la nutrition</p> <hr/> <p><u>Développer l'agroécologie :</u></p> <p>Trajectoire de réduction des émissions de protoxyde d'azote et de l'ammoniac du secteur agricole avec déclenchement potentiel d'une taxe</p> <p>Introduction d'un plan national d'action pour réduire les émissions d'ammoniac et de protoxyde d'azote pour les engrais azotés</p> <p>Lutte contre la déforestation importée (valeur législative à la SNDI et à la plateforme nationale de lutte contre la déforestation importée, etc.)</p> <p>Compatibilité des objectifs du futur plan stratégique national (PAC) avec les stratégies nationales en matière d'environnement (dont SNBC)</p> <p>Encadrement des labels privés par un cahier des charges prenant en compte les conditions de production respectueuses de l'environnement et la juste rémunération des producteurs agricoles</p> <p>Inscription de l'agroécologie comme objectif poursuivi par la politique conduite dans le domaine de la qualité et de l'origine des produits agricoles et alimentaires.</p>

## Loi APER

La loi APER (Loi n°2023-175 relative à l'accélération de la Production d'Énergies Renouvelables), promulguée en mars 2023, vise à combler le retard de la France en matière d'énergies renouvelables. Elle impose l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings extérieurs de plus de 1 500 m<sup>2</sup> et rend obligatoire l'intégration de panneaux solaires ou de toitures végétalisées sur les bâtiments non résidentiels neufs ou rénovés de plus de 500 m<sup>2</sup>.

La loi facilite les démarches administratives pour les projets, notamment sur les friches, et renforce les pouvoirs des préfets pour accélérer les autorisations. Elle crée les "zones d'accélération" définies par les communes, où les projets bénéficieront d'un traitement prioritaire.

Elle encourage aussi la participation citoyenne et le financement local des projets, encadre l'agrivoltaïsme pour protéger les terres agricoles, et soutient le développement des énergies thermiques renouvelables. La loi vise une planification plus locale et un déploiement plus rapide des énergies vertes.

## Loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique

La loi de réduction de l'empreinte environnementale du numérique de novembre 2021<sup>7</sup> entérine quatre axes d'action :

- Faire prendre conscience de l'impact environnemental du numérique
- Limiter le renouvellement des appareils numériques
- Promouvoir des centres de données et des réseaux moins énergivores
- Promouvoir une stratégie numérique responsable

Ses articles 34 et 35 prévoient les dispositions suivantes :

- Indiquer dans les PCAET le « potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données » et ajouter un volet d'actions pour « réduire l'empreinte environnementale du numérique ». Cette disposition s'applique pour les PCAET lancés après la promulgation de la loi.
- Obligation pour les communes et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à définir pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025 une stratégie numérique responsable qui indique notamment les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures prises en place pour les atteindre. Un décret doit paraître concernant cette stratégie.

## Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Institué par l'article 64 de la loi TECV, le Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) est défini par les textes réglementaires suivants :

---

<sup>7</sup> Loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique.  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000044327272/>

- Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017<sup>8</sup> fixant les objectifs de réductions à horizons 2020, 2025 et 2030 pour les cinq polluants visés (SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, NH<sub>3</sub>, COVNM, PM<sub>2,5</sub>), conformément aux objectifs européens définis par la directive (UE) 2016/2284 sur la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques,
- Arrêté du 10 mai 2017<sup>9</sup> établissant le PREPA. Ce texte fixe, pour la période 2017-2021, les mesures et leurs modalités de mises en œuvre par secteurs d'activité.

Objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques (Décret du 10 mai 2017)	Par rapport à 2005		
	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	A partir de 2030
Dioxyde de soufre	- 55%	- 66%	- 77%
Oxydes d'azote	- 50%	- 60%	- 69%
Composés organiques volatils autres que le méthane	- 43%	- 47%	- 52%
Ammoniac	- 4%	- 8%	- 13%
Particules fines (PM 2,5)	- 27%	- 42%	- 57%

### Plan national de réduction des émissions issues du chauffage au bois

En juillet 2021, la ministre de la Transition écologique a publié le plan d'action « **chauffage au bois domestique performant**<sup>10</sup> », qui doit permettre de réduire de 50 % d'ici 2030 les émissions de polluants du chauffage au bois domestique, premier émetteur de particules fines en France.

Les bûches de bois ou les granulés de bois sont une source d'énergie renouvelable et neutre en carbone qu'il faut encourager ; cependant, dans de mauvaises conditions, leur combustion peut constituer une part significative de la pollution aux particules fines. Ainsi, en 2018, le chauffage au bois domestique était responsable de 43 % des émissions nationales en PM<sub>2,5</sub>, ainsi que plus de la moitié des très fines émissions en PM<sub>1,0</sub>. Or, les particules fines sont responsables de 40 000 décès par an en France selon Santé Publique France, dont 17 000 pourraient être évités en respectant les valeurs limites recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé.

<sup>8</sup> Décret n°2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction de certains polluants atmosphériques. [https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=q7JUH89szWx\\_8vz2eKWlaxR1yZbGCzCoPVQkMu7aiM=](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=q7JUH89szWx_8vz2eKWlaxR1yZbGCzCoPVQkMu7aiM=)

<sup>9</sup> Arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques [https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=q7JUH89szWx\\_8vz2eKWlaxgg58\\_xRNHhcDvF5k3P\\_h1I=](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=q7JUH89szWx_8vz2eKWlaxgg58_xRNHhcDvF5k3P_h1I=)

<sup>10</sup> Ministère de la Transition écologique, Juillet 2021, « **Plan d'action : Réduction des émissions issues du chauffage au bois en France , Chauffage domestique au bois performant** », 20 p. <https://www.ecologie.gouv.fr/gouvernement-publie-plan-daction-reduire-50-emissions-particules-fines-du-chauffage-au-bois>

Le plan d'action est décliné autour des axes suivants :

- **Sensibiliser le grand public** à l'impact sur la qualité de l'air d'un chauffage au bois avec des appareils peu performants ou un combustible de mauvaise qualité.
- **Renforcer et simplifier les dispositifs d'accompagnement** pour accélérer le renouvellement des appareils de chauffage au bois. 600 000 appareils seront remplacés d'ici 2025 grâce aux aides à la rénovation énergétique des logements (Ma Prime Rénov) et aux fonds air bois mis à disposition par les collectivités territoriales et l'ADEME. Ces aides peuvent atteindre jusqu'à 90 % du coût d'un nouvel équipement pour les ménages les plus modestes.
- **Améliorer la performance des nouveaux équipements** de chauffage au bois en faisant évoluer le label flamme verte au-delà du seuil « 7 étoiles » pour définir des niveaux de performance plus protecteurs pour la qualité de l'air ;
- **Promouvoir l'utilisation d'un combustible de qualité** en développant un label pour attester de la qualité du combustible (faible taux d'humidité) et de son origine (issu de forêts gérées durablement). Par ailleurs, le Ministère de la Transition écologique déterminera un seuil maximal d'humidité auquel devra répondre le bois de chauffage mis à la vente afin de réduire les émissions de particules lors de sa combustion ;
- **Encadrer l'utilisation du chauffage au bois dans les zones les plus polluées**, en prenant des mesures adaptées aux territoires pour réduire les émissions de particules fines. La loi Climat & Résilience prévoit désormais que les préfets prennent les mesures locales nécessaires avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour atteindre une réduction de 50 % des émissions de particules fines du chauffage résidentiel biomasse entre 2020 et 2030 dans les zones couvertes par un plan de protection de l'atmosphère (PPA).

### Stratégies nationale et régionale de mobilisation de la biomasse

Issue de la loi TECV, la stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse<sup>11</sup> (SNMB) a pour vocation de développer les externalités positives liées à la mobilisation, et de facto, à l'utilisation accrue de la biomasse, notamment pour l'atténuation du changement climatique :

- La valorisation de la biomasse en énergie permet une utilisation moindre d'énergies fossiles grâce à un effet de substitution ;
- La mobilisation de la biomasse et du bois, en particulier, s'articule avec la gestion durable de la ressource et ainsi à l'augmentation de son potentiel de captage du carbone (stockage net du carbone) ;
- La France possède une importante ressource en biomasse, la stratégie a aussi pour objectif de permettre une meilleure indépendance énergétique du pays ;
- La résilience économique agricole et forestière, par le développement de filières compétitives et rémunératrices, pour les producteurs ainsi que pour l'ensemble de la chaîne de valeur.

<sup>11</sup> 2018, « **Stratégie Nationale de Mobilisation de la biomasse** », 131 p. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Strat%C3%A9gie%20Nationale%20de%20Mobilisation%20de%20la%20Biomasse.pdf>

La SNMB est le cadre national des Schémas régionaux Biomasse prévus par la loi TECV et qui se construiront parallèlement.

Le schéma régional Biomasse de Bretagne 2017-2023<sup>12</sup> a été arrêté le 28 octobre 2019.

Le Schéma régional biomasse s'intéresse à toutes les ressources potentiellement disponibles : forêt, bois et assimilés comme les haies, cultures et cultures intermédiaires, déchets et résidus de l'industrie, effluents d'élevage, déchets ménagers et assimilés, déchets des collectivités...

Le contenu du Schéma régional biomasse présente deux volets :

- Un rapport d'état des lieux et d'analyse de la situation bretonne de la production, de la mobilisation et de la consommation de biomasse, ainsi que des politiques publiques qui y sont liées ;
- Un document d'orientation qui détermine les potentiels de mobilisation énergétique de ces matières à l'horizon 2030, ainsi que des actions pour mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques et les mesures sectorielles d'accompagnement.

Le SRB identifie 4 orientations principales :

- Approfondir les connaissances sur les gisements et usages de la biomasse ainsi que sur les impacts environnementaux
- Développer la méthanisation
- Développer la valorisation thermique (combustion) de la biomasse
- Accompagner le développement de procédés innovants

Le schéma régional de la biomasse breton préconise de développer la valorisation énergétique et thermique de la biomasse sur le territoire afin de valoriser cette ressource abondante tout en contribuant à l'autonomie énergétique. Il est cependant important de rappeler qu'il s'agit de la solution de valorisation ultime au regard du contexte technico-économique et que l'alimentation humaine et animale, la valorisation matière, le retour au sol et l'usage pour la chimie sont à privilégier.

## [Stratégies nationale et régionale pour le développement de l'hydrogène décarboné](#)

La stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné<sup>13</sup> annoncée le 8 septembre 2020 a été adoptée en décembre 2020. Elle fait suite au plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique<sup>14</sup> annoncé le 1<sup>er</sup> juin 2018.

---

<sup>12</sup> Octobre 2019, Région Bretagne « Schéma régional Biomasse de Bretagne » - 116 p. [https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/srb\\_vf\\_2\\_.pdf](https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/srb_vf_2_.pdf)

<sup>13</sup> 8 septembre 2020, « **Stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en France** », Dossier de presse, 17 p. [https://minefi.hosting.augure.com/Augure\\_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=5C30E7B2-2092-4339-8B92-FE24984E8E42&filename=DP%20-%20Strat%C3%A9gie%20nationale%20pour%20le%20d%C3%A9veloppement%20de%20l%27hydrog%C3%A8ne%20d%C3%A9carbon%C3%A9%20en%20France.pdf](https://minefi.hosting.augure.com/Augure_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=5C30E7B2-2092-4339-8B92-FE24984E8E42&filename=DP%20-%20Strat%C3%A9gie%20nationale%20pour%20le%20d%C3%A9veloppement%20de%20l%27hydrog%C3%A8ne%20d%C3%A9carbon%C3%A9%20en%20France.pdf)

<sup>14</sup> Juin 2018, Ministère de la transition écologique et solidaire, « **Plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique** », 26p. [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Plan\\_deploiement\\_hydrogene.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Plan_deploiement_hydrogene.pdf)

Elle vise à faire de la France un leader mondial de cette technologie et propose de fixer à 10 % la part d'hydrogène produit à base de sources renouvelables à l'horizon 2023.

L'objectif est notamment de produire de l'hydrogène par électrolyse de l'eau à l'aide d'électricité d'origine renouvelable qui pourra être stocké et apporter ainsi à terme une solution pour maîtriser l'intermittence de la production électrique renouvelable.

La stratégie nationale comprend 3 objectifs :

- Installer suffisamment d'électrolyseurs pour apporter une contribution significative à la décarbonation de l'économie ;
- Développer les mobilités propres, en particulier pour les véhicules lourds ;
- Construire en France une filière industrielle créatrice d'emplois et garante de notre maîtrise technologique.

La Région Bretagne se positionne sur cette filière dans sa feuille de route 2030<sup>15</sup> avec un plan d'action en 3 axes :

- Axe 1 : Développer les premières boucles locales pour amorcer l'usage de l'hydrogène (Infrastructures & usages)
- Axe 2 : Positionner la filière bretonne de l'hydrogène dans ses domaines d'excellence et d'innovation (Développement & innovation)
- Axe 3 : Lancer un plan structurant d'investissements collectifs en Bretagne

### 1.1.3 Le cadre régional

#### Présentation générale

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Bretagne a été adopté, dans son ensemble, le 16 mars 2024, avec une modification en 2024. Le rapport du SRADDET<sup>16</sup>, fixant la stratégie et les objectifs, a été adopté par délibération le 18 décembre 2020 ainsi que le scénario énergie du SRADDET intitulé « Transition F4 », déclinaison bretonne du Facteur 4 en phase avec les objectifs de la SNBC de l'époque. C'est dans ce dernier document que l'on trouvera les principaux éléments auxquels le présent rapport se réfère pour les objectifs régionaux Climat-Air-Énergie. À noter que la Stratégie Nationale Bas-Carbone a été révisée depuis, les objectifs du SRADDET ne sont plus compatibles avec celle-ci et devraient donc être revus dans les années à venir.

Le scénario Transition F4 vise l'atteinte de l'objectif normatif du Facteur 4 à l'horizon 2050, soit une réduction d'environ 65 % des émissions GES entre 2015 et 2050, et de 50 % entre 2015 et 2040. Il fixe un objectif de réduction des consommations énergétiques du territoire en 2040 de 35 % par rapport à 2015, une réduction des émissions énergétiques et non énergétiques de 50 %. Dans le secteur de la production

<sup>15</sup> 2021, Région Bretagne, « Déploiement de l'hydrogène renouvelable – feuille de route bretonne 2030 », 9 p. <https://www.bdi.fr/wp-content/uploads/2020/10/Bretagne-Hydroge%CC%80ne-renouvelable-feuille-de-route-2030-VF.pdf>

<sup>16</sup> 18 décembre 2020, « *Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – Breizh Cop 2018* » <https://pod.bretagne.bzh/hosting/kentika/doc/SRADDET/SRADDET.pdf>

d'énergie, une multiplication des productions d'énergie renouvelable et de récupération par 6,35 par rapport à 2016 est prévue.

Le SRADDET est souvent nommé « schéma des schémas », car il a vocation à intégrer différents schémas régionaux. Le SRADDET englobe cinq schémas régionaux existants, élaborés et votés ces dernières années :

- Schéma Régional de Cohérence Écologique – SRDE (trame verte et bleue) ;
- Schéma Régional Climat Air Énergie – SRCAE ;
- Schéma Régional de l'Intermodalité – PRI ;
- Schéma Régional des Infrastructures et des Transports – PRIT ;
- Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets – PRPGD.



Figure 1 LE SRADDET : UN SCHEMA INTEGRATEUR

Le **SRADDET est prescriptif**, il s'impose aux documents de planification et d'urbanisme (SCoT, PLUi, PCAET, etc.). Mais ses composantes n'ont pas toutes le même niveau de prescription sur le PCAET.

Concrètement, s'agissant d'un PCAET :

- Les objectifs du SRADDET s'imposent dans un rapport de prise en compte, ce qui signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des prescriptions fondamentales »,
- Les règles du SRADDET s'imposent dans un rapport de compatibilité, ce qui signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ».

		Effet normatif du SRADET
<b>Rapport</b>	Objectifs	<b>Rapport de prise en compte</b>
	Carte synthétique	Non contraignant
<b>Fascicule</b>	Règles générales	<b>Rapport de compatibilité</b>
	Documents graphiques	Non contraignant
	Propositions de mesures d'accompagnement	Non contraignant
<b>Annexes</b>	Rapport sur les incidences environnementales	Non contraignant
	État des lieux de la prévention et gestion des déchets	
	Diagnostic du territoire régional, présentation des continuités écologiques, plan d'actions stratégique et atlas cartographique	
	Tout autre élément utilisé	

Figure 2 AVIS RÉGLEMENTAIRE DES RÉGIONS SUR LES PROJETS DE PCAET  
(Source : AMORCE, 2019)

### Prise en compte de la stratégie nationale bas-carbone

L'article L4251-2 - Alinéa 3° du Code des Collectivités Territoriales précise que les objectifs et règles du SRADET prennent en compte : [...]. La stratégie nationale de développement à faible intensité de carbone, dénommée : "stratégie bas-carbone", [...] »

Le décret relatif au PCAET du 28 juin 2016 précise que :

- Le PCAET doit décrire les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADET) ;
- Si ce schéma ne prend pas déjà en compte la stratégie nationale bas-carbone, le PCAET décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.

### Objectifs énergétiques

Dans le cadre de l'exercice de scénarisation énergétique du SRADET, la Région Bretagne a défini une trajectoire dite de « *Transition Facteur 4* ».

Il vise en particulier l'atteinte de l'objectif « Facteur 4 » réglementaire à l'horizon 2050, soit une réduction de 65 % des émissions GES entre 2015 et 2050.

Le scénario Transition F4 prévoit également une baisse de la consommation d'énergie totale du territoire de 35 % entre 2015 et 2040 (- 27 TWh).

## Production d'énergies renouvelables

Les objectifs régionaux (non territorialisés) sont les suivants :

Production d'énergie primaire en (Gwh)							
	2010	2012	2016	2020	2030	2040	2050
Gaz non renouvelable (dont microcogénération d'électricité)	1 190	904	1 380	1 395	3 131	2 337	1 559
UIOM (Unités Incineration Ordures Menagères)	1 496	1 446	1 240	1 209	1 107	1 017	961
Biogaz produit sur le territoire	47	164	174	2 291	7 391	11 935	13 067
Combustible biomasse	3 499	3 499	3 486	3 551	3 718	3 838	3 838
Hydraulique	66	33	66	66	66	66	66
PV toiture	36	85	178	595	1 638	2 680	3 722
PV sol	6	15	20	95	282	470	658
Eolien terrestre	905	1 114	1 477	2 004	5 976	8 209	11 249
Eolien marin	0	0	0	2 161	7 562	12 964	18 366
Marémoteur	523	527	518	518	518	518	518
Hydrolienne	0	0	0	292	1 021	1 750	2 479
Houlomoteur	0	0	0	317	1 108	1 900	2 692
Géothermie marine	0	0	0	0	0	0	0
Total production non renouvelable	1 938	1 627	1 380	1 395	3 131	2 337	1 559
<b>Total production renouvelable</b>	<b>5 831</b>	<b>6 159</b>	<b>7 159</b>	<b>13 099</b>	<b>30 389</b>	<b>45 348</b>	<b>57 616</b>
production bretonne	75%	79%	84%	90%	91%	95%	97%
<b>Total production Energie Primaire</b>	<b>7 769</b>	<b>7 786</b>	<b>8 538</b>	<b>14 494</b>	<b>33 520</b>	<b>47 685</b>	<b>59 175</b>

Figure 3 Objectifs de production d'énergies renouvelables du SRADET  
(Source : Région Bretagne)

La part de la production locale d'ENR&R (énergies renouvelables et de récupération) dans la consommation en énergie primaire passe de 7 % en 2016 à 60 % en 2040.

La production d'électricité renouvelable et de récupération (en énergie finale) est multipliée par 11,6 entre 2015 et 2040, et permettra de dépasser la consommation d'électricité locale et de compenser en partie les besoins énergétiques du territoire.

## Consommation d'énergie

Les objectifs de réduction des consommations d'énergie du SRADDET sont les suivants :

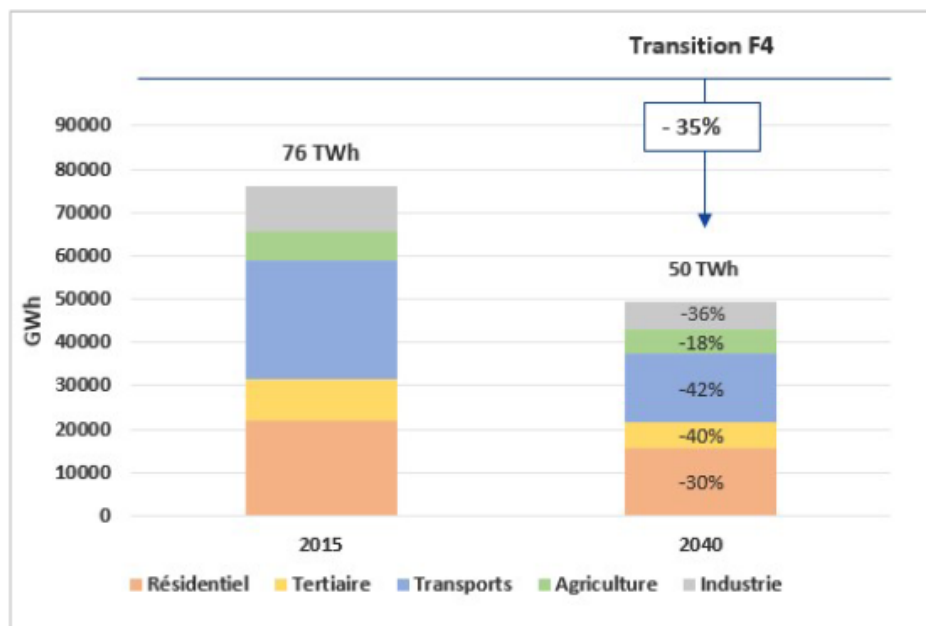


Figure 4 Objectifs de réductions des consommations d'énergie sectorielles à 2040  
(Source : Région Bretagne)

Le scénario énergétique du SRADDET vise à horizon 2040 un objectif de réduction de la consommation d'énergie finale de 35 % par rapport à l'année de référence 2015.

Les baisses dans les consommations énergétiques sont portées par les secteurs du bâtiment et de la mobilité. Dans le premier, les rénovations menées et les changements d'équipements permettent de réaliser des économies d'énergie et de sortir du fioul domestique. Dans le second, les actions visant au changement des habitudes liées à la mobilité et à la pénétration de véhicules décarbonés entraînent la diminution des consommations unitaires des bretons ainsi que la baisse de la dépendance au pétrole pour la mobilité.

## Réseaux de distribution d'énergie

Le S3REnR Bretagne 2025 prévoit 4,4 GW de capacités EnR supplémentaires d'ici 2035, pour atteindre un total de 6,6 GW. Il a été élaboré par RTE avec l'État, la Région, Enedis et les acteurs locaux, dans une logique de gouvernance partagée. Le schéma repose sur une optimisation des réseaux, avec 518 M€ d'investissement mutualisé via une quote-part régionale d'environ 80 k€/MW. Il s'aligne sur les objectifs du SRADDET Bretagne et de la PPE nationale. Une évaluation environnementale et une consultation publique ont accompagné sa validation en juin 2025.

## 1.2. Cadre complémentaire

Le PCAET est par ailleurs lié aux cadres réglementaires suivants, sur les différentes thématiques associées :

### 1.2.1 Transport et mobilités

Les principaux cadres identifiés sont les suivants :

- Loi d'Orientation des Mobilités (LOM du 26 décembre 2019) ;
- Plan National Vélo (2018) ;
- Plans Vélo Départementaux dans le 35, 44 et 56.

### 1.2.2 Bâtiments

Les principaux cadres identifiés sont les suivants :

- Plan National de rénovation Énergétique (2018) ;
- Dispositif Eco-Energie-Tertiaire ;
- Dispositif France Rénov (2021) et SARE (2019) avec le réseau FAIRE.

### 1.2.3 Agriculture, alimentation et forêt

Les principaux cadres identifiés sont les suivants :

- Loi D'Avenir pour l'Agriculture, L'alimentation et la Forêt (oct 2014) ;
- Projet Agro-Écologique (12 juin 2014 - révisé en 2016)

### 1.2.4 Séquestration carbone

Les principaux cadres identifiés sont les suivants :

- Plan de Développement de l'Agroforesterie (période 2015-2020) ;
- Programme National et Régional de la Forêt et du Bois par décret du 8 février 2017 (PNFB 2016-2026) ;
- Plan Bois Construction et Matériaux Biosourcés (2017) et renforcé par la loi TEPCV et la loi Climat et Résilience.

### 1.2.5 Économie circulaire et déchets

Les principaux cadres identifiés sont les suivants :

- Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (feuille de route du 10 février 2020)
- Plan régional de prévention et de gestion des déchets intégré au SRADDET

## **1.2.6 Biodiversité et milieux naturels**

Les principaux cadres identifiés sont les suivants :

- Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030 (SNB ratifiée en 1994, dernière programmation pour la période 2021-2030) ;
- Plan Biodiversité (juillet 2018) ;
- A noter, l'existence de l'Agence Bretonne de la biodiversité créée en 2019 ;
- Schéma régional de cohérence écologique avec les trames verte et bleue (novembre 2015).

## **1.2.7 Aménagement, urbanisme et paysage**

Le cadre est donné principalement par le SRADDET et le SCoT (*voir parties précédentes*).

## **1.2.8 Adaptation au changement climatique (AdCC)**

Les principaux cadres identifiés sont les suivants :

- Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-2 de 2018 et PNACC-3 de mars 2025)
- Trajectoire Nationale d'Adaptation au Changement Climatique
- Plan d'Action pour la Gestion des Eaux Pluviales (2022-2024)
- Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (2023)

## **1.2.9 Santé**

Le Plan régional Santé Environnement de la Région Bretagne (PRSE 4) doit guider les politiques publiques conduites localement en matière de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement de 2023 à 2027.

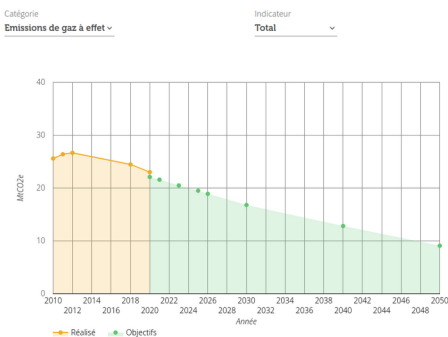
# 1.3. Evolution de la trajectoire Climat-Énergie des régions Bretagne et Pays de la Loire

L'observatoire Climat-Énergie a pour objet de faire un état des lieux régulier de la transition énergétique et climatique en France<sup>17</sup> en comparant les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques et la production d'énergie effectives, par rapport aux objectifs visés. État des lieux à date 2020/2021 des 3 grands indicateurs par rapport à l'année de référence 2012 (respectivement pour la Bretagne à gauche et les Pays de La Loire à droite) :

## Réduction des gaz à effet de serre

### Emissions de gaz à effet de serre

Dans son schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, la Bretagne a fixé une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre : -17% en 2020 par rapport à 2012, -19% en 2021, -23% en 2023, -27% en 2025, -29% en 2030, -37% en 2040 et -66% en 2050. Les émissions de gaz à effet de serre ont pour unité des mégatonnes de CO2 équivalents (MtCO2e).



Aide indicateur

**+3,8 %**  
en 2020, par rapport à l'objectif 2020

**Les chiffres**

- Transports +77 %
- Industrie +42 %
- Résidentiel +11 %
- Tertiaire +19,3 %
- Agriculture -5,9 %
- Déchets X %

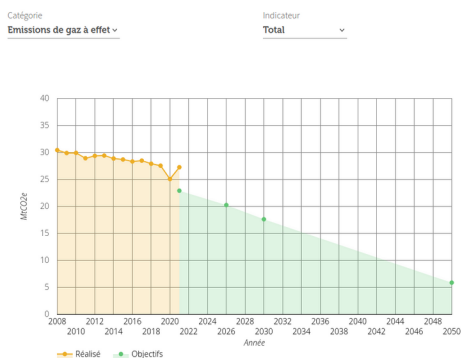
23,0 MtCO2e  
Emissions de GES en 2020

22,1 MtCO2e  
Objectif pour 2020

Sources : OIEF et Air Breizh - Breizh Cop

### Emissions de gaz à effet de serre

Dans son schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, Pays de Loire a fixé une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre : -17% en 2020 par rapport à 2012, -22% en 2021, -31% en 2025, -40% en 2030, et -80% en 2050 par rapport à 2012. Les émissions de gaz à effet de serre ont pour unité des mégatonnes de CO2 équivalents (MtCO2e).



Aide indicateur

**+15,9 %**  
par rapport à l'objectif 2021

**Les chiffres**

- Transports X %
- Industrie X %
- Résidentiel X %
- Tertiaire X %
- Agriculture X %
- Déchets X %

27,3 MtCO2e  
Emissions de GES en 2021

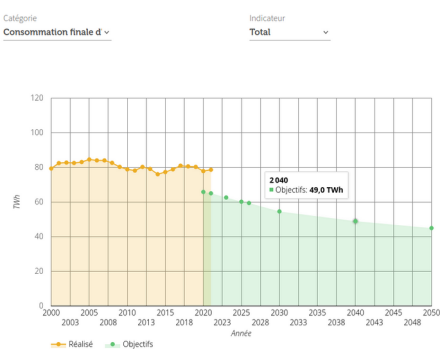
22,9 MtCO2e  
Objectif pour 2021

Sources : TEO Pays de la Loire et Air Pays de Loire - SRADDET Pays de Loire

## Réduction de la consommation d'énergie finale

### Consommation finale d'énergie

La Bretagne fixe dans son schéma régional une trajectoire de diminution de la consommation d'énergie finale : -18% en 2020 par rapport à 2012, -19% en 2021, -22% en 2023, -25% en 2025, -26% en 2030, -32% en 2040 et -44% en 2050. Les données portant sur l'énergie s'expriment en terrawatts heure (TWh).



Aide indicateur

**+173 %**  
en 2021, par rapport à l'objectif en 2021

**Les chiffres**

- Transports +178 %
- Industrie +181,1 %
- Résidentiel +22 %
- Tertiaire +9,6 %
- Agriculture +4,5 %

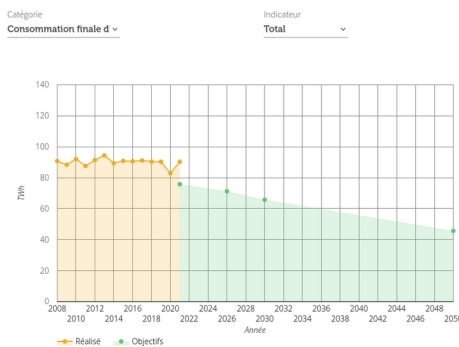
78,7 TWh  
Consommation finale d'énergie en 2021

65,1 TWh  
Objectif pour 2021

Sources : OIEF et Air Breizh - Breizh Cop

### Consommation finale d'énergie

La région Pays de Loire fixe dans son schéma régional une trajectoire de diminution de la consommation d'énergie finale : -17% en 2021 par rapport à 2012, -22% en 2025, -28% en 2030 et -50% en 2050. Les données portant sur l'énergie s'expriment en terrawatts heure (TWh).



Aide indicateur

**+16 %**  
par rapport à l'objectif 2021

**Les chiffres**

- Transports X %
- Industrie X %
- Résidentiel X %
- Tertiaire X %
- Agriculture X %
- Déchets X %

90,3 TWh  
Consommation finale d'énergie en 2021

75,9 TWh  
Objectif pour 2021

Sources : TEO Pays de la Loire et Air Pays de Loire - SRADDET Pays de Loire

<sup>17</sup> source : <https://www.observatoire-climat-energie.fr/regions/bretagne/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/>

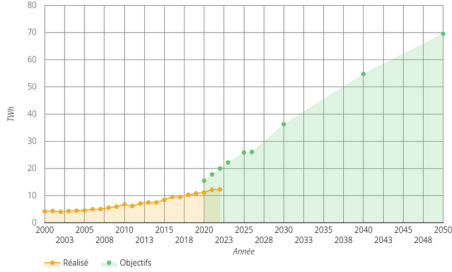
## Progression de la production d'énergies renouvelables :

### Production d'énergies renouvelables

Aide indicateur

Dans son schéma régional, la Bretagne fixe une trajectoire de développement de la production d'énergies renouvelables, avec pour objectifs de multiplier par 2,1 en 2020 par rapport à 2012, 2,4 en 2021, 3 en 2023, 3,5 en 2025, 3,8 en 2026, 4,9 en 2030, 7,4 en 2040 et 9,4 en 2050. Les données portant sur l'énergie s'expriment en terawatts heure (TWh).

Catégorie  
Production d'énergies n



**-63 %**  
par rapport à l'objectif en 2022

**Les chiffres**  
12,3 TWh Production d'énergies renouvelables en 2022  
20,0 TWh Objectif pour 2022

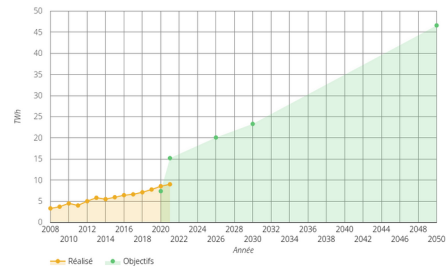
Sources : - OEB et Air Brez'h  
- Brez'h Cop

### Production d'énergies renouvelables

Aide indicateur

Pays de Loire fixe dans son schéma régional une trajectoire de développement de la production d'énergies renouvelables, afin d'atteindre 15,2 TWh en 2021, 20,13 TWh en 2026, 23,34 TWh en 2030 et 46,63 TWh en 2050. Les mesures portant sur l'énergie ont pour unité des terawatts heure (TWh).

Catégorie  
Production d'énergies n



**-68,7 %**  
par rapport à l'objectif 2021

**Les chiffres**  
9,0 TWh Production d'énergies renouvelables en 2021  
15,2 TWh Objectif pour 2021

Sources : - TEO Pays de la Loire et Air Pays de Loire  
- BRADDET Pays de Loire

Le PCAET de REDON Agglomération s'inscrit dans une **trajectoire collective régionale en retard sur ses objectifs.**

## 2. MÉTHODE ET CO-CONSTRUCTION DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE

La construction de la stratégie du PCAET s'appuie sur **cinq piliers** :

**1. Le diagnostic du territoire**, qui dresse les enjeux climat-air-énergie du territoire en matière de :

- consommation énergétique et le potentiel de réduction de ces consommations ;
- production d'énergie renouvelable et le potentiel d'augmentation ;
- émissions de gaz à effet de serre et le potentiel de réduction de ces émissions ;
- qualité de l'air et potentiel de réduction d'émissions de polluants atmosphériques ;
- vulnérabilité au changement climatique et potentiel d'adaptation.

Suite au constat, lors de la rédaction de la stratégie, d'une évolution des données de référence disponibles sur nos sources (OEB et TEO), les données d'émissions de GES et de consommation d'énergie pour 2018 et 2022 ont été mises à jour. Les données prises en compte dans la stratégie sont celles présentées en *annexe 3*.

**2. Les actions de transition énergétique, écologique et sociétale engagées par REDON Agglomération** au titre du Projet de Territoire. Plusieurs plans d'action sont portés par l'agglomération au titre de ses compétences, au travers de politiques sectorielles. La stratégie climat-air-énergie du territoire s'appuie sur les actions concrètes en cours de mise en œuvre et préfigure la poursuite de ces politiques, en lien avec les objectifs réglementaires.

**3. L'analyse croisée des effets de ces politiques, des objectifs nationaux et régionaux, des potentiels du territoire.** Les trajectoires climat-air-énergie du territoire visent des objectifs ambitieux et réalistes s'appuyant sur les spécificités du territoire.

**4. Une démarche de co-construction multi-acteurs** engagée avec les différents services de REDON Agglomération, les communes, les acteurs du territoire, et la société civile, ainsi que des interactions avec le bureau d'études en charge de l'Évaluation Environnementale et Stratégique.

**5. Une démarche itérative entre la stratégie et le plan d'action.** La construction de la stratégie et sa déclinaison opérationnelle au travers du plan d'action ont été menées parallèlement de façon à construire une stratégie ancrée sur la poursuite de la mise en action du territoire.

### 2.1. Organisation de la démarche

La déclinaison de la stratégie du PCAET est organisée autour d'une méthodologie par axes qui permettent de traiter les secteurs d'activité sous le prisme des compétences

intercommunales. L'ensemble des démarches effectuées ont donc suivi cette logique de thématique qui permet de déployer **8 axes stratégiques, répartis en 5 axes centraux et 3 axes transversaux** :

### 2.1.1 Axes stratégiques centraux



### 2.1.2 Axes stratégiques transverses



Le choix de la structuration de la stratégie suivant ces axes a vocation à **rendre le PCAET plus opérationnel** en facilitant sa mise en œuvre et son suivi par les services des collectivités locales.

Malgré cette structuration de la démarche, les interactions sont nombreuses et la construction de la stratégie, à travers la consultation des différents publics et partenaires, a pris en compte cette **dimension transverse** des différents sujets abordés.

## 2.2. Une démarche partenariale

Le PCAET est un document stratégique pour le territoire qui vise à **embarquer l'ensemble des acteurs** de la vie économique, politique et de la société civile autour d'un objectif climatique commun. La **concertation** lors de l'élaboration de cette stratégie est donc un enjeu majeur. De plus, elle traduit la volonté forte des élus de l'EPCI de travailler en transversalité et de mobiliser les élus locaux, les services de l'EPCI et des communes.

L'ensemble de ces acteurs est donc impliqué et a été consulté lors des différentes étapes de l'élaboration du PCAET :

- Appropriation des enjeux issus du Diagnostic
- Construction de la stratégie
- Co-construction du plan d'action (actions existantes et nouvelles actions)

L'ambition est de traduire, au travers de la stratégie et du plan d'action, une vision et une démarche opérationnelle mobilisant les outils et les ressources pour atteindre les objectifs cibles en termes de climat, de qualité de l'air et d'énergie.

L'élaboration du PCAET a par ailleurs été réalisée dans le cadre d'un partenariat avec l'association Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV), acteur majeur du tissu associatif local engagé au travers d'actions en faveur de la maîtrise de l'énergie, de la production d'énergie renouvelable et de l'accompagnement au changement des comportements.

### 2.2.1 Concertation des partenaires

Pour suivre les travaux du PCAET, un Comité de Pilotage (COFIL) est mis en place tout au long de l'élaboration. Il se réunit environ une fois par mois et est composé des personnes suivantes :

- Vice-président délégué à la transition écologique et alimentaire
- 6 élus du territoire (2 par département)
- Des représentants de la DDTM et de la DREAL
- 2 représentants du conseil de développement
- 2 représentants de l'association Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)

Les membres du COFIL sont fortement impliqués dans l'animation des réunions, notamment avec à tour de rôle une participation à la préparation de chaque COFIL. Son rôle de supervision a permis d'apporter les arbitrages nécessaires à la consolidation de la stratégie et du plan d'action.

Pour élaborer la stratégie et le plan d'action associé du PCAET de REDON Agglomération, plusieurs réunions de travail sont organisées avec différents types d'acteurs :

- Avril et mai 2025 : rencontres de tous les services opérationnels (habitat, développement économique, mobilité, déchets, eaux et assainissement, santé, agriculture-alimentation, patrimoine,...) de REDON Agglomération afin de faire le point sur les documents stratégiques existants et les actions déjà planifiées à relier au PCAET.

- Juin 2025 : ateliers avec les Directeur.rice.s Généraux des Services (DGS) des communes de l'agglomération (20 communes représentées) visant à partager les travaux du PCAET, intégrer les actions d'ores et déjà portées par les communes et les propositions d'actions à venir ;
- Juin 2025 : atelier multi-acteurs de co-construction du plan d'action, décrit ci-après ;
- Juillet 2025 : rencontre du Syndicat de gestion des eaux Bassin Versant Vilaine (EPTB)
- Juillet 2025 : réunion de travail croisée avec les chargés de mission SCoT et PLUi de REDON Agglomération pour s'assurer de la mise en cohérence.
- Septembre-octobre 2025 : nouvelles rencontres avec les services pour consolider les objectifs opérationnels et le plan d'action.

**La co-construction du plan d'action est consolidée par l'organisation d'un atelier multi-acteurs** qui s'est tenu le 23 juin 2025. Une trentaine de personnes ont pris connaissance des éléments de la stratégie et du plan d'action existant et ont travaillé à l'élaboration de propositions d'actions complémentaires visant à renforcer la stratégie et permettre de tendre vers les objectifs ciblés. Cet atelier a réuni des membres de la société civile, des personnes ressources invitées pour leur expertise sur les thématiques, des agents de REDON Agglomération et de communes, des représentants des partenaires associés (DDTM et DREAL).

Cet atelier a permis de consolider la stratégie en intégrant les enjeux complémentaires peu identifiés ou traités dans les plans d'action existants. Il a permis également de proposer des actions ambitieuses, plus alignées avec les objectifs à atteindre.

#### 4. Atelier

42

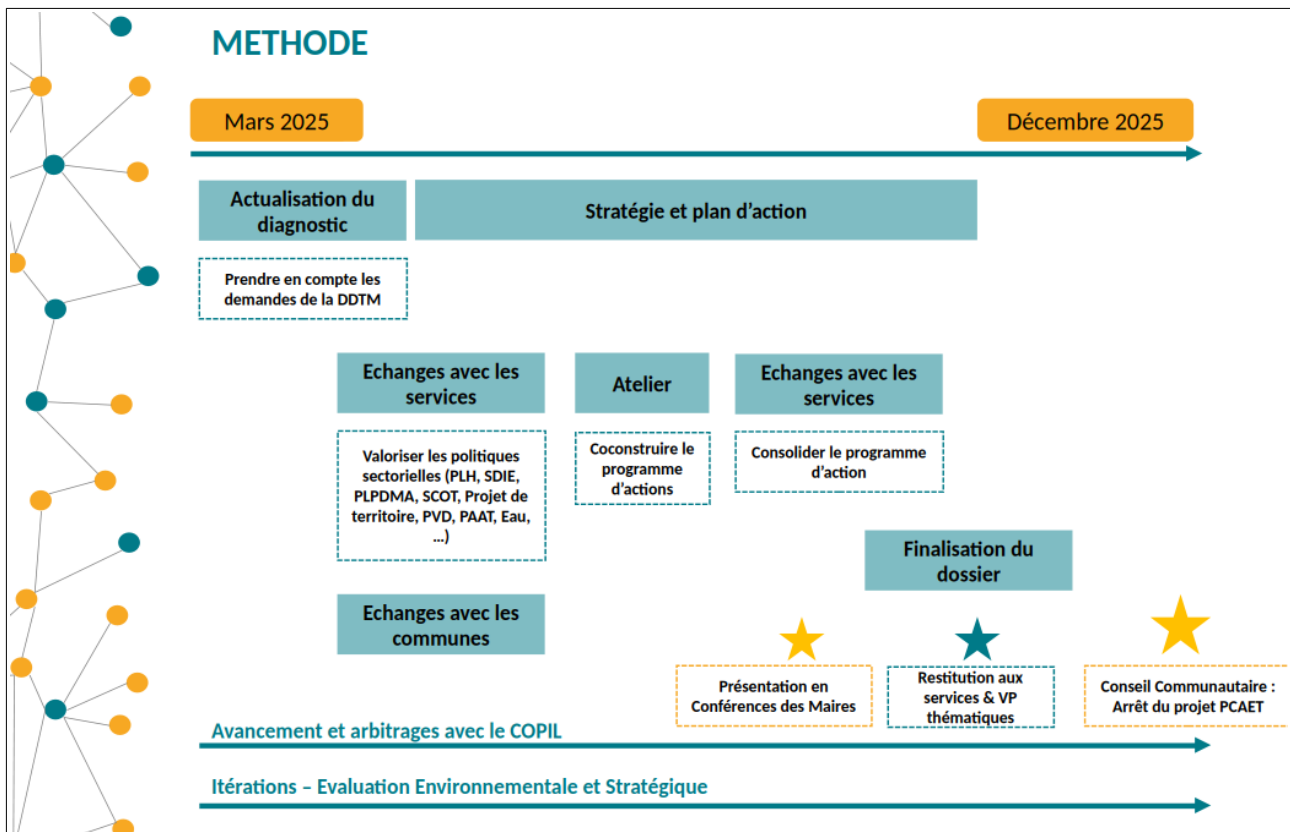
##### Par table

- ⏱ 5' Prise de connaissance des documents
- ⏱ 30' Brainstorming par table : idées actions à produire
- ⏱ 15' Des idées d'ailleurs
- ⏱ 20' Évaluation des propositions

Les actions **en rupture** sont les bienvenues



L'élaboration du PCAET s'appuie également sur des échanges et itérations avec ALTEREA, en charge de l'Évaluation Environnementale et Stratégique.



## 2.2.2 Consultation citoyenne

Le territoire de REDON Agglomération bénéficie d'une forte dynamique associative et d'initiatives citoyennes sur les sujets de société. Cela se traduit par une attente forte de participation des citoyens à l'élaboration du PCAET.

Une mobilisation citoyenne a été engagée et s'est exprimée à travers plusieurs contributions et actions concrètes, notamment :

- Intégration du Conseil de développement et de l'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) dans le Comité de Pilotage du PCAET comme représentant de la société civile.
- Consultation citoyenne sur le volet Énergie lors de l'élaboration du Schéma Directeur de développement des énergies renouvelables réalisé en 2024. Cette concertation a permis une appropriation des enjeux énergétiques autour de la consommation et de la production d'énergie renouvelable.



- Lancement d'une grande consultation en ligne destinée aux usagers du territoire (habitants, entreprises et salariés, étudiants, ...) via le questionnaire "Enquête PCAET REDON Agglomération" durant l'été 2025, qui a reçu 504 réponses. Les résultats sont présentés en *Annexe 1*. L'analyse des résultats met en évidence les attentes des acteurs du territoire et conforte la stratégie retenue. Par ailleurs, plusieurs propositions issues de cette enquête ont été retenues pour alimenter le plan d'action du PCAET.
- Réalisation par l'association EPV d'une enquête auprès de 35 jeunes de 12 à 18 ans (Résultats de l'enquête en *Annexe 2*).

## 3. LES SCÉNARIOS TERRITORIAUX

La déclinaison des trajectoires air-énergie-climat du scénario territorial est l'aboutissement d'une analyse des **scénarios possibles** pour le territoire :

- Le scénario **réglementaire**, qui rappelle les objectifs et trajectoires visés aux échelons nationaux et régionaux (SRADDET Bretagne) ;
- Le scénario **tendanciel**, qui traduit les trajectoires « au fil de l'eau », suivant les tendances actuelles au regard des précédentes années et sans actions complémentaires déployées ;
- Le scénario des « **potentiels identifiés** », qui dessine une trajectoire mobilisant et actionnant l'ensemble des leviers identifiés sur le territoire ;
- Le scénario **territorialisé**, qui traduit les objectifs et trajectoires visés pour le territoire. Il rectifie la trajectoire tendancielle pour se rapprocher du scénario réglementaire, en tendant vers la neutralité carbone et l'autonomie énergétique. Il s'appuie sur les potentiels identifiés, effectivement mobilisables par le territoire.

### 3.1. Scénario réglementaire

Le scénario réglementaire, qui découle de la stratégie nationale et du SRADDET, est le suivant :

#### 3.1.1 Climat

Réduction de 72 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2013 et 2050 (SNBC), décliné en Bretagne avec la prise en compte des caractéristiques économiques de la région par une **réduction de 65 % des émissions de gaz à effet de serre** (SRADDET).

Comparaison des objectifs français et bretons de réduction de GES par secteur					
Objectifs français SNBC 2015 (Facteur 4)			Objectifs bretons PROSPECTIVE 2040 (trajectoire transition)		
	Effort de réduction entre 1990 et 2050	Effort de réduction entre 2013 et 2050		Effort de réduction entre 2013 et 2050	Effort de réduction entre 2013 et 2040
DANS LES TRANSPORTS	-70%	-74%	DANS LES TRANSPORTS	-83%	-65%
DANS LE BÂTIMENT	-87%	-88%	DANS LE BÂTIMENT	-82%	-75%
DANS L'AGRICULTURE ET LA FORESTERIE	-50%	-47%	DANS L'AGRICULTURE ET LA FORESTERIE	-50%	-35%
DANS L'INDUSTRIE	-75%	-58%	DANS L'INDUSTRIE	-60%	-50%
DANS LES ÉNERGIES	-95%	-94%			
DANS LES DÉCHETS	-80%	-85%			
TOTAL France	-75%	-72%	TOTAL BRETAGNE	-65%	-52%

Figure 5 Comparaison des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés dans le SRADDET à ceux fixés dans la stratégie nationale bas carbone.

### 3.1.2 Énergie

Atteinte d'un équilibre énergétique avec :

- Une réduction de la consommation d'énergie de 35 % (SRADDET).
- Le développement d'un mix de production d'énergie 100 % renouvelable qui couvre les besoins de consommation d'énergie du territoire (SRADDET) et qui contribue à un mix énergétique national où les énergies renouvelables couvrent, suivant les scénarios étudiés, de 50 % à 100 % des besoins de consommation (le reste étant couvert par la production d'énergie nucléaire absente en Bretagne).

Comparaison entre la stratégie Climat de la Région Bretagne et la stratégie nationale de la France :

	Stratégie nationale	Stratégie régionale
Réduction de la consommation d'énergie	<b>Neutralité carbone</b> : la consommation d'énergie primaire ne doit pas excéder la production d'énergie décarbonée	Scénario F4 : <b>réduction de 35 %</b> de la consommation d'énergie finale en 2040
Production d'énergies renouvelables	Plusieurs scénarios sont envisagés allant de <b>50 % à 100 % de la production d'énergie issue des renouvelables</b>	en 2040 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 60 % de la consommation d'énergie primaire est produite en Bretagne par les énergies renouvelables (7 % en 2016)</li> <li>• 100 % de l'énergie produite en Bretagne est d'origine renouvelable (84 % en 2016)</li> <li>• la production d'énergie renouvelable représente 182 % des besoins d'électricité du territoire</li> </ul>

### 3.1.3 Qualité de l'air

La réduction des polluants atmosphériques :

Objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques (Décret du 10 mai 2017)	Par rapport à 2005		
	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	A partir de 2030
Dioxyde de soufre	- 55%	- 66%	- 77%
Oxydes d'azote	- 50%	- 60%	- 69%
Composés organiques volatils autres que le méthane	- 43%	- 47%	- 52%
Ammoniac	- 4%	- 8%	- 13%
Particules fines (PM 2,5)	- 27%	- 42%	- 57%

## 3.2. Scénario tendanciel

Le scénario tendanciel représente la **trajectoire actuelle du territoire, au regard des stratégies et actions déjà engagées, sans mise en œuvre de mesures supplémentaires**. Aujourd'hui ces hypothèses s'inscrivent déjà dans une dynamique de décroissance des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, cependant insuffisantes pour atteindre la neutralité carbone.

### 3.2.1 Hypothèses retenues

#### Application du SRADDET

Les hypothèses retenues pour le scénario tendanciel de REDON Agglomération sont celles utilisées au niveau régional, elles ne sont donc pas territorialisées. C'est le scénario du diagnostic régional Énergie-Air-Climat breton de 2018 qui a été considéré. Les hypothèses de ce scénario sont précisées ci-après.

#### Évolution démographique

La Bretagne voit croître sa population. Elle est passée de 3 199 066 habitants recensés en 2010 à 3 293 850 en 2015. A horizon 2040, la Bretagne pourrait accueillir jusqu'à 800 000 habitants de plus, absorbés en partie par Rennes et sur les espaces littoraux, au niveau des grandes aires urbaines de la côte.

Cette croissance démographique accroît certains déséquilibres territoriaux (des périphéries de villes et des côtes attractives, un intérieur des terres qui continue de se vider) et s'accompagne d'un fort vieillissement de la population, notamment dans le centre breton. Dans les villes bretonnes de plus de 10 000 habitants (en 2015), huit d'entre elles perdent de la population. Brest en a perdu le plus (2 140 habitants). À l'inverse, la 1<sup>ère</sup> couronne de Rennes progresse le plus vite.

La Bretagne a été particulièrement touchée par le phénomène d'étalement urbain et de mitage en raison de son mode d'habitat historique (fermes puis maisons individuelles). Ce modèle au bilan environnemental lourd, notamment par l'artificialisation des sols et l'allongement des distances domicile-travail (consommation et fragmentation d'espace, consommation d'énergies fossiles élevée, émission de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, etc.), doit être repensé.

Sur le territoire de REDON Agglomération, la population a été relativement stable entre 2010 et 2016 (+0,2% cumulé en 5 ans) puis connaît une croissance un peu plus importante depuis 2016 (+0,3%/an - donnée INSEE).

Les prévisions de croissance de l'EPCI sont identifiées dans le SCoT, arrêté en mai 2025. On considère ici le **scénario « ambitieux mais réaliste » à 75 000 habitants + 0,4 % par an ; + 13 237 habitants.**

Cette augmentation est donc très proche de celle des cinq dernières années qui sert de référence au calcul de la trajectoire tendancielle du territoire. Elle est donc déjà incluse dans le scénario tendanciel.

### 3.2.2 Trajectoire tendancielle d'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES)

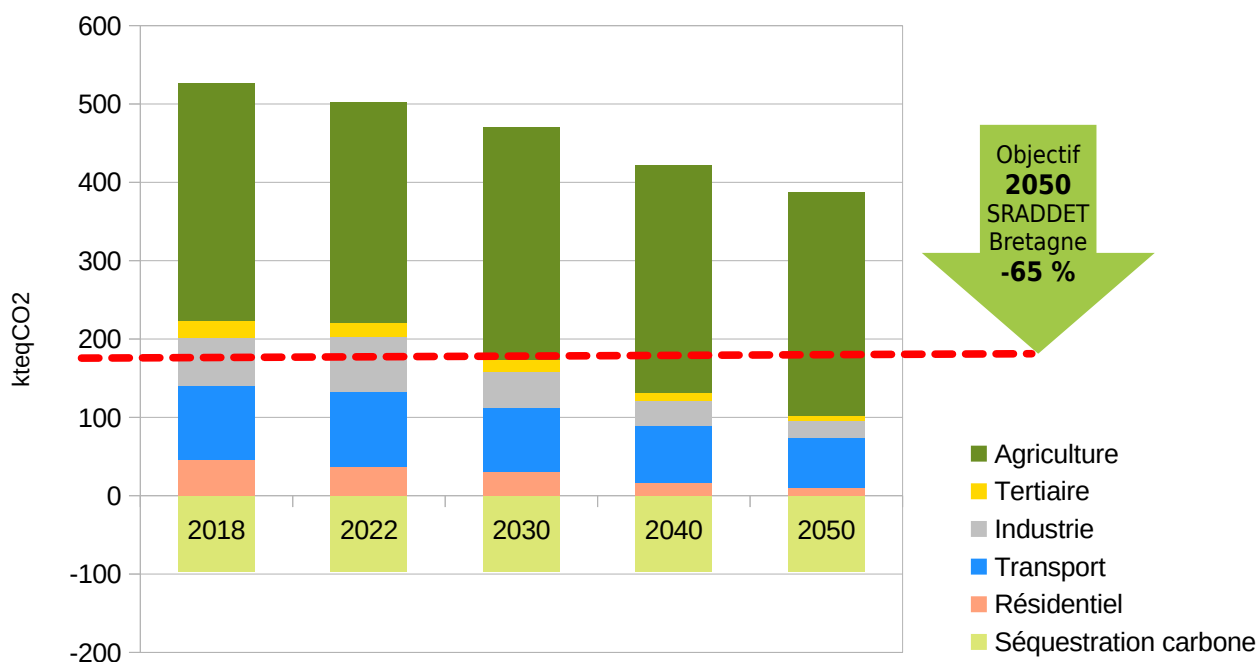


Figure 6 Évolution des émissions de GES d'origine énergétique et non énergétique cumulées pour REDON Agglomération selon le scénario tendanciel de la Région Bretagne (Source : Région Bretagne, 2018)

### Comparaison de la tendance d'évolution des émissions de GES avec les objectifs réglementaires :

	Bilan 2018	Bilan 2022	Tendance 2030		Tendance 2040		Objectif SRADDET 2040	Tendance 2050		Objectif SNBC 2050
	kEqCO <sub>2</sub>	kEq CO <sub>2</sub>	kEq CO <sub>2</sub>	% / 2018	kEq CO <sub>2</sub>	% / 2018	% / 2018*	kEq CO <sub>2</sub>	% / 2018	% / 2013
Résidentiel	46	37	31	-34 %	17	-63 %	-65 %	10	-79 %	-88 %
Transport	95	96	82	-13 %	72	-24 %	-65 %	63	-34 %	-74 %
Industrie	60	70	45	-25 %	32	-46 %	-49 %	23	-61 %	-58 %
Tertiaire	23	18	16	-31 %	10	-57 %		6	-73 %	
Agriculture	303	281	297	-2 %	291	-4 %	-35 %	285	-6 %	-47 %
Séquestration carbone	97	97	97	0 %	97	0 %	-	97	0 %	-
<b>Émissions totale (kEqCO<sub>2</sub>)</b>	<b>527</b>	<b>502</b>	<b>471</b>	<b>-11 %</b>	<b>422</b>	<b>-20 %</b>	<b>-57 %</b>	<b>387</b>	<b>-27 %</b>	<b>-72 %</b>

\* valeur SRADDET par rapport à 2013 recalculée en référence 2018

Ce scénario tendanciel s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Le passage à des vecteurs énergétiques moins carbonés, à travers des transferts Fioul/gaz et fioul/électricité dans le secteur du bâtiment et des transferts produits pétroliers/GNV ou produits pétroliers/électricité dans le secteur des transports ;
- La baisse des contenus CO<sub>2</sub> des vecteurs énergétiques observée nationalement, ce qui fait naturellement baisser les émissions énergétiques ;
- La baisse des émissions non énergétiques des élevages entraînerait une diminution de 2 % des émissions non énergétiques, avec comme hypothèses :
  - o Stabilité du nombre de têtes de cheptels par rapport à 2015 ;
  - o 15 % du gisement de lisier et 4 % du gisement de fumier valorisés par méthanisation ;
  - o 75 % du cheptel ovin laitier bénéficie d'un régime alimentaire en matière azotée totale (MAT) ajusté en 2035 ;
  - o Augmentation de la Surface Agricole Utile (SAU) portée par l'augmentation des fourrages, réduction du volume d'épandage d'engrais synthétique par hectare de 43 %, 2 % du gisement de résidus de cultures est valorisé par méthanisation.

Le scénario tendanciel engendrerait une **diminution de 26 % des émissions de gaz à effet de serre** par rapport à 2018.

### 3.2.3 Production d'énergies renouvelables

Le scénario tendanciel fait l'hypothèse d'une **augmentation linéaire** de la production d'énergies renouvelables par rapport au rythme observé entre 2012 et 2018 sur le territoire (hypothèse plutôt optimiste qui ne prend pas en compte d'éventuelles périodes de moratoire d'ici 2050). Le territoire atteindrait ainsi une **production de 455 GWh/an en 2050** (soit 2,5 fois plus par rapport à 2018).

Dans ce scénario tendanciel, **le territoire produirait presque 32 % de ses besoins de consommation d'énergie primaire.**

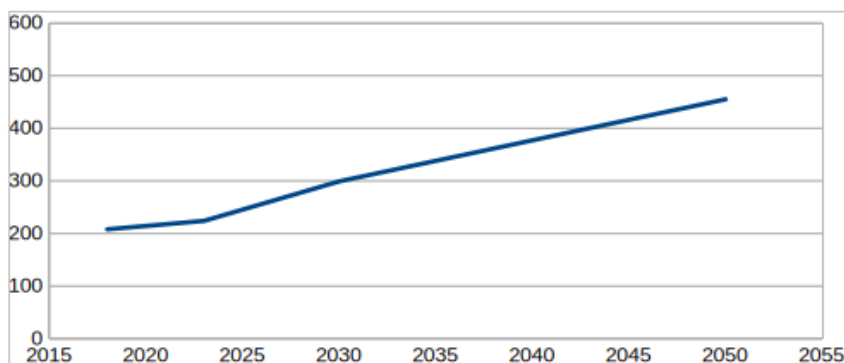


Figure 13 - Scénario tendanciel d'évolution de la production d'énergies renouvelables de REDON Agglomération entre 2018 et 2050 (en GWh)

### 3.2.4 Trajectoire tendancielle d'évolution des consommations d'énergie finale

Le scénario tendanciel est établi en prolongeant les effets observés des mesures existantes en 2018 sans engagement fort de la part des acteurs territoriaux et de la Région. Il fait donc déjà l'hypothèse d'une poursuite de la dynamique d'efficacité énergétique engagée dans tous les secteurs et d'une diminution de la consommation par habitant.

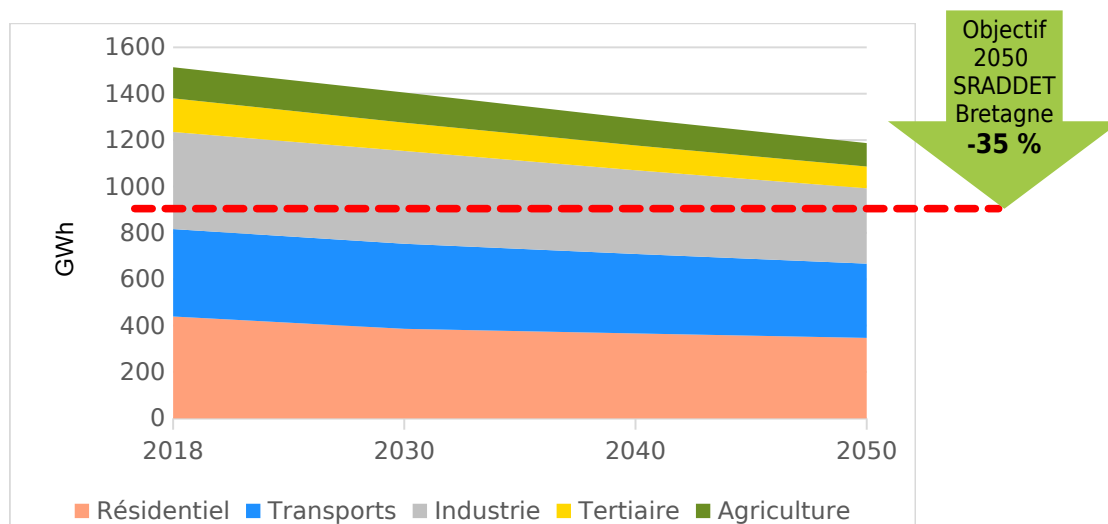


Figure 7 évolution des consommations d'énergie finale du territoire entre 2018 et 2050 selon le scénario tendanciel régional (source : diagnostic régional énergie-air-climat, 2018)

Comparaison de la tendance d'évolution des consommations d'énergie finale avec les objectifs réglementaires :

	Bilan 2018	Bilan 2022	Tendance 2030		Tendance 2040		Objectif SRADDET 2040	Tendance 2050	
	GWh	GWh	GWh	% / 2018	GWh	% / 2018	% / 2018*	GWh	% / 2018
Résidentiel	439	405	386	-12 %	366	-12 %	-23 %	347	-21 %
Transport	377	388	367	-3 %	343	-14 %	-43 %	320	-15 %
Industrie	419	429	400	-4 %	361	-19 %	-38 %	325	-22 %
Tertiaire	145	135	122	-16 %	107	-25 %	-39 %	94	-35 %
Agriculture	134	134	130	-3 %	115	-16 %	-46 %	101	-24 %
<b>Consommation totale en énergie finale (GWh)</b>	<b>1514</b>	<b>1491</b>	<b>1407</b>	<b>-7 %</b>	<b>1292</b>	<b>-15 %</b>	<b>-36 %</b>	<b>1188</b>	<b>-22 %</b>

\* valeur SRADDET par rapport à 2013 recalculée en référence 2018

Le scénario tendanciel engendrerait une **diminution de 22 %** des consommations énergétiques (énergie finale) par rapport à 2018. Compte tenu de la trajectoire tendancielle de production d'énergie renouvelable, **le territoire ne serait pas en mesure d'atteindre les objectifs nationaux de la SNBC 2.**

### 3.2.5 Polluants atmosphériques

Selon le diagnostic régional de 2018, les émissions NOx baisseraient de 18 % en 2040 par rapport à 2015 du fait de la diminution de la dépendance aux produits pétroliers (pénétration des véhicules à motorisations dites alternatives dont les émissions de NOx sont considérablement plus faibles). Les émissions de particules diminueraient de 9 %.

La croissance démographique renforçant l'urbanisation, les émissions de polluants liées aux transports (dioxydes d'azote et de carbone notamment) pourraient s'étendre en dehors des pôles urbains. Toutefois, des incertitudes existent quant aux avancées technologiques, aux réactions face aux prix des carburants et à l'adaptation des transports collectifs.

Le transport routier de marchandises et la prédominance des activités agricoles et agroalimentaires réparties sur tout le territoire breton, induisent et induiront d'importants flux routiers, vecteurs de polluants atmosphériques. L'évolution du parc roulant aura cependant un impact notable sur les émissions polluantes.

**L'évolution des systèmes agricoles amorcée ne laisse pas entrevoir de baisse des émissions liées à ces secteurs,** malgré des exigences de suivi susceptibles d'être renforcées. Les émissions liées au secteur industriel devraient, quant à elles, diminuer du fait d'une réglementation de plus en plus stricte.

## 3.3. Scénario des « potentiels identifiés » sur le territoire

Ce scénario illustre **le potentiel du territoire en termes de diminution d'émissions de GES, de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables.** Il s'agit d'un « optimal » détaillé dans le diagnostic du PCAET.

### 3.3.1 Émission de gaz à effet de serre et séquestration carbone

Les potentiels de réduction des émissions de GES et d'augmentation de la séquestration carbone suivants sont estimés en année de référence de 2018 pour les différents secteurs, dont les hypothèses sont détaillées au diagnostic du PCAET (*chapitres 11 et 15*) :

### Agriculture : -54 %

- Une alimentation rééquilibrée (davantage de fruits et légumes locaux, moins de viande).
- Une généralisation de l'agriculture biologique.
- La lutte contre le gaspillage alimentaire, la baisse des importations de soja.

### Transports : -98 %

- Report modal.
- Aménagement du territoire permettant davantage de sobriété dans les déplacements (mixité fonctionnelle, densification, facilitation du télétravail).
- Efficacité des véhicules et développement des véhicules électriques (avec en parallèle un développement de l'électricité renouvelable).
- Suppression des véhicules thermiques post 2040.

### Résidentiel : -84 %

- La rénovation massive de l'habitat individuel.
- Le développement de la chaleur renouvelable : solaire thermique, géothermie, bois énergie (l'enjeu étant essentiellement dans le remplacement des appareils performants pour des questions de performance énergétique et de réduction de la pollution par les particules fines), méthanisation.
- Le développement de l'électricité renouvelable permettra aussi de réduire les émissions propres à la production d'électricité.

### Tertiaire : -79 %

- Rénovation massive des bâtiments tertiaires afin de réduire les besoins de chauffage.
- Électrification des usages associée au développement de la production locale d'énergie renouvelable décarbonée.

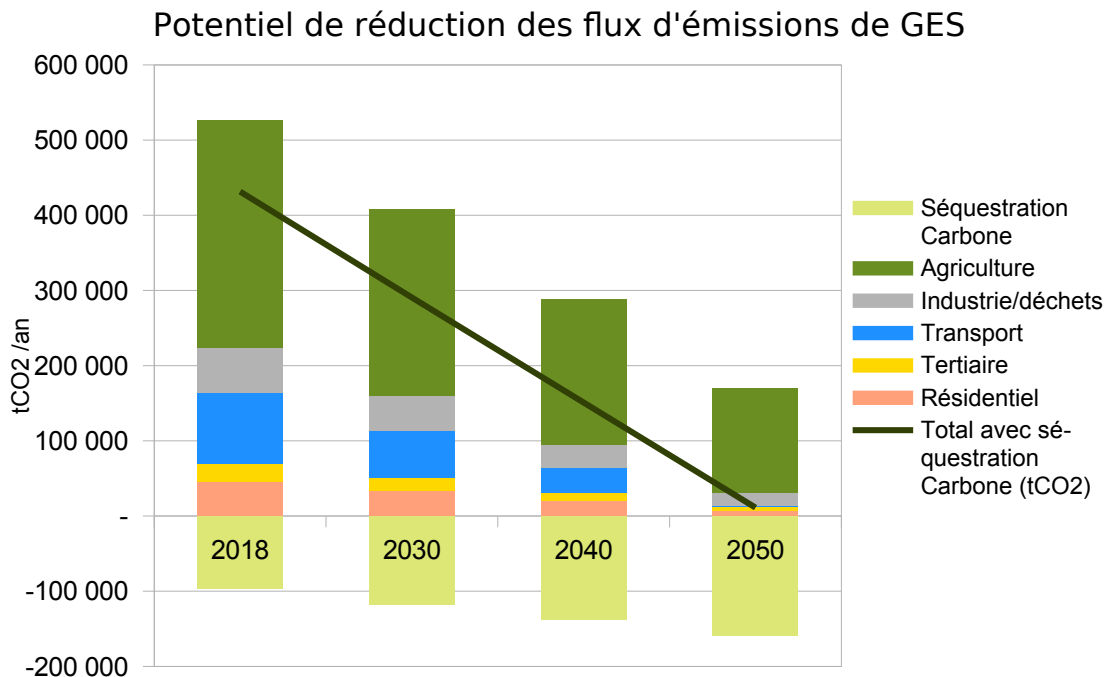
### Industrie/déchets : -73 %

Favoriser et soutenir les actions de réduction de consommation énergétique, en particulier les actions dont le temps de retour est inférieur à 2, voire 3 ans, tout en s'inscrivant dans une politique de long terme favorisant l'économie circulaire et le recyclage.

### Séquestration carbone : +64 %

- Artificialisation des sols : zéro artificialisation nette des sols en 2050 (conformément à la loi ZAN).
- Terres cultivées : diminution de 5 % des surfaces cultivées d'ici 2050 (soit -132 ha par an), dont 3 % sont converties en prairies et 2 % rendues à la nature en zone humide.
- Prairies : conversion de 5 % des prairies en Forêt d'ici 2050 soit (-33 ha par an)
- Forêts : conversion de 5 % des prairies et de 3 % des terres cultivables en Forêt d'ici 2050 (soit +112 ha par an).
- Haies : multiplication par 2 du linéaire de haies (dans l'hypothèse où l'ensemble des actions "Bois Énergies" du Schéma Directeur sont réalisées), soit un équivalent d'environ +216 ha par an.

- Produit Bois : hausse d'un facteur 5 de l'usage du bois non brûlé (pour la construction par exemple).



**Le potentiel global de réduction des émissions de GES pour REDON Agglomération est estimé à 68 % pour 2050.** En parallèle, une augmentation des capacités annuelles de séquestration carbone de 64 % permettrait de réduire le bilan d'émission de gaz à effet de serre de 98 % par rapport à 2018.

### 3.3.2 Réduction des consommations d'énergie

Les potentiels de réduction des consommations énergétiques suivants sont estimés en année de référence de 2018 pour les différents secteurs, dont les hypothèses sont détaillées au diagnostic du PCAET (*chapitre 10*) :

#### Agriculture : -46 %

- Réduction de la consommation de fuel (engins agricoles).
- Réduction des besoins de chauffage des bâtiments agricoles.

#### Transports : -40 %

- Réduction du taux de motorisation par le développement d'offres de mobilités alternatives.
- Diminution des besoins de déplacement en rapprochant les lieux d'habitat et les zones de services les uns des autres.
- Renouvellement du parc automobile vers des véhicules plus sobres.
- Ré-organisation des trajets domicile-travail pour favoriser la mutualisation et l'usage de modes alternatifs.

- Aménagements du territoire favorisant les modalités alternatives à l'autosolisme.
- Transformation du secteur des transports de marchandises.

### Résidentiel : -64 %

- Rénovation massive de l'habitat individuel.
- Autoproduction d'énergie.
- Et notamment développement de la chaleur renouvelable : solaire thermique, de la géothermie, du bois énergie (l'enjeu étant essentiellement dans le remplacement des appareils performants pour des questions de performance énergétique et de réduction de la pollution par les particules fines).

### Tertiaire : -38 %

- Rénovation Bâtiment Basse Consommation (BBC).
- Réduction des usages spécifiques d'électricité.
- Redynamisation des centralités.
- Exemplarité des collectivités.

### Industrie/déchets : -35 %

- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments industriels.
- Amélioration de l'efficacité énergétique des procédés industriels.
- Recyclage des matériaux.
- Développement de l'économie de la fonctionnalité.

Le premier levier du potentiel de réduction est le **secteur résidentiel** où agir sur la **rénovation énergétique** aura un impact immédiat. Cela représente **64 %** de la consommation d'énergie du secteur résidentiel et près de 20 % de la consommation totale d'énergie en 2018.

Les deux autres gisements importants de réduction des consommations identifiés concernent **le transport** (objectif de réduction de 40 % de la consommation du secteur, ce qui représenterait environ 10 % de la consommation totale 2018) **et l'industrie** (objectif de réduction de 36 % de la consommation du secteur, ce qui représenterait environ 10 % de la consommation totale 2018).

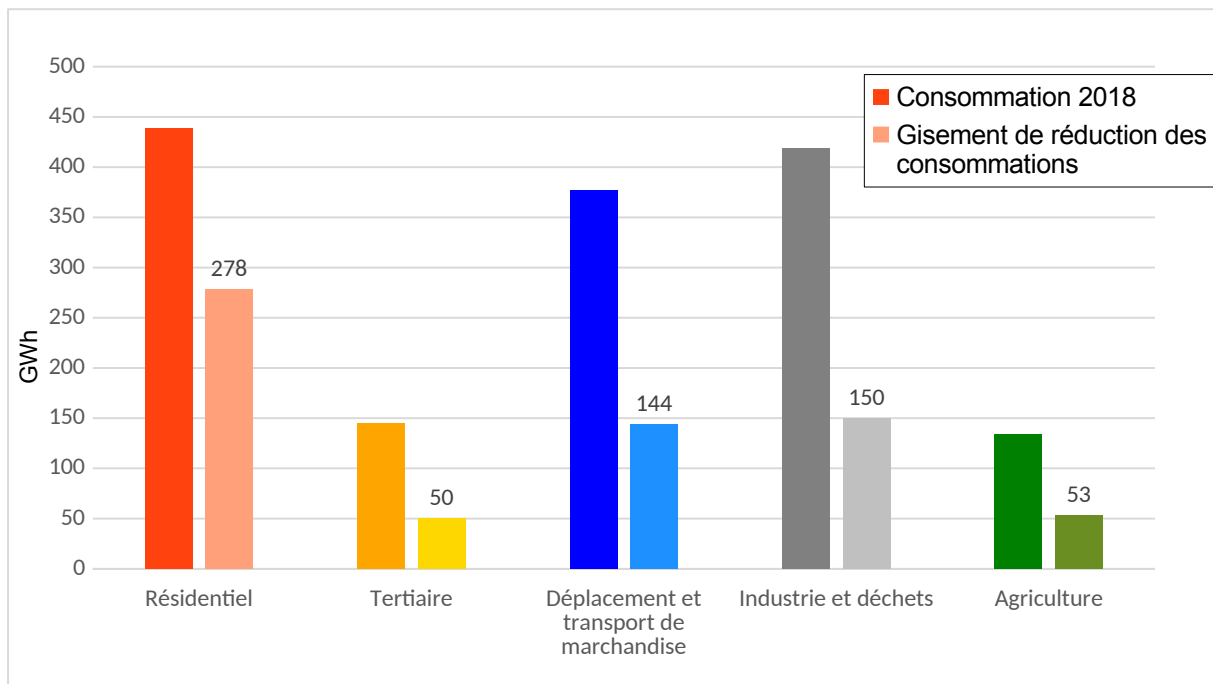







Figure 8 Répartition des possibilités de réduction énergétique par secteur à horizon 2050 par rapport à 2018

**Le potentiel de réduction de consommation d'énergie à l'horizon 2050 est estimé à environ 675 GWh, soit une baisse potentielle de 44 % de la consommation du territoire par rapport à 2018.**

### 3.3.3 Production d'énergies renouvelables

Le potentiel de développement de production d'énergies renouvelables d'ici l'horizon 2050 a été étudié dans le Schéma Directeur des Energies Renouvelables (SDEnR approuvé en mars 2025) et intégré au diagnostic du PCAET (*chapitre 8*). La figure ci-dessous en présente la synthèse :

FILIERES DE PRODUCTION	GISEMENT (GWh)	
	2030	2050
	215	573
	177	309
< 36 kwc (toitures)	39	89
> 36 kwc (grandes toitures et ombrières)	41	120
Au sol (hors agrivoltaïsme)	97	100
	166	277
	120	150
	*	*
<b>TOTAL</b>	<b>709</b>	<b>1 366</b>

\* Gisement effectivement mobilisable, c'est-à-dire réaliste, et non théorique.

Les détails de ce gisement sont présentés dans le volet diagnostic du PCAET. On précise en particulier que le gisement identifié est un gisement effectivement "mobilisable", à distinguer d'un gisement théorique, qui serait plus important.

Le gisement probable de production d'énergies renouvelables est proche des besoins de consommations d'énergie finale 2018.

Le potentiel identifié de production d'énergie renouvelable sur le territoire à horizon 2050 s'élève à **1 366 GWh**.

### 3.3.4 Polluants atmosphériques

Les estimations du potentiel de réduction des polluants atmosphériques sont les suivantes (*chapitre 12 du diagnostic*) :

- Baisse de 79 % des émissions de NOx, 86 % des gains étant obtenus grâce aux efforts conduits dans le transport routier.
- Baisse des émissions de particules fines :
  - o 63 % pour les PM2.5, 59 % des gains étant obtenus grâce aux efforts de sobriété énergétique dans le résidentiel et 23% des gains dans le transport,
  - o 58 % pour les PM10, 46 % des gains étant obtenus grâce aux efforts de sobriété énergétique dans le résidentiel et 26% des gains dans le transport.
- Baisse de 66 % des émissions de NH3, ces gains étant obtenus grâce à une modification des pratiques agricoles et notamment d'élevage, (alimentation, type de litière gestion des déjections), et conditions de stockage (Source ADEME - programme PRIMEQUAL),
- Baisse de SO<sub>2</sub> de 45 % dont trois quarts provenant du secteur industriel.
- Baisse des COVNM de 51 %, dont trois quarts résultant des efforts de sobriété énergétique dans le résidentiel.

### 3.3.5 Synthèse du potentiel

En termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le potentiel du territoire est estimé à -68 %, ce qui est du même ordre de grandeur que l'objectif régional de -65 % (SRADDET). Cette comparaison est toute relative au regard des singularités territoriales de REDON Agglomération, à forte dominante rurale avec une diversité de caractéristiques des sols (zones humides, espaces naturels, prairies, bois, cultures, etc). Ce potentiel de réduction des émissions de GES est donc principalement déterminé par le caractère agricole du territoire et aux leviers pour transformer ce secteur. Ces leviers de transformation restent par ailleurs fortement liés au contexte économique national et international sur lequel le territoire a des moyens d'action limités sans soutien au niveau régional, voire national. La réduction potentielle des émissions de GES se complète par le développement des capacités de séquestration du carbone qui permettrait de réduire le bilan d'émission de GES à 98 % par rapport à 2018.

Par ailleurs, le potentiel de réduction des consommations d'énergie est de 44 %, ce qui est supérieur aux -35 % inscrits comme objectif au SRADET. Ce potentiel peut constituer une contribution indirecte à la réduction des gaz à effet de serre d'origine énergétique.

Enfin, le potentiel de production d'énergie renouvelable du territoire dépasse ses besoins en consommation d'énergie finale à horizon 2050 et permet donc de travailler sur une stratégie ambitieuse et en phase avec les objectifs réglementaires.

<b>Comparaison du potentiel local de réduction des consommations d'énergie avec les objectifs réglementaires et la tendance actuelle</b>					
	<b>Bilan 2018</b>	<b>Bilan 2022</b>	<b>Tendance 2050</b>	<b>Objectif SRADET 2040</b>	<b>Potentiel de réduction des conso. d'énergies en 2050</b>
	<i>GWh</i>	<i>GWh</i>	<i>% / 2018</i>	<i>% / 2018*</i>	<i>% / 2018</i>
Résidentiel	439	405	-21 %	-23 %	-64 %
Transport	377	388	-15 %	-43 %	-40 %
Industrie	419	429	-22 %	-38 %	-35 %
Tertiaire	145	135	-35 %	-39 %	-38 %
Agriculture	134	134	-24 %	-46 %	-46 %
<b>Consommations totales (en Gwh/an)</b>	<b>1514</b>	<b>1491</b>	<b>-22 %</b>	<b>-36 %</b>	<b>-44 %</b>
<b>Production d'énergies renouvelables</b>	<b>208</b>	<b>250</b>	<b>x2,5</b>	<b>X 5</b>	<b>X 7</b>

<b>Comparaison du potentiel local de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec les objectifs réglementaires et la tendance actuelle</b>						
	<b>Bilan 2018</b>	<b>Bilan 2022</b>	<b>Tendance 2050</b>	<b>Objectif SRADET 2040</b>	<b>Objectif SNBC 2050</b>	<b>Potentiel de réduction des émissions ou de séquestration carbone en 2050</b>
	<i>En kteqCO<sup>2</sup></i>	<i>En kteqCO<sup>2</sup></i>	<i>% / 2018</i>	<i>% / 2018*</i>	<i>% / 2013</i>	<i>% / 2018</i>
Résidentiel	46	37	-79 %	-65 %	-88 %	-84 %
Transport	95	96	-34 %	-65 %	-74 %	-98 %
Industrie	60	70	-61 %	-49 %	-58 %	-73 %
Tertiaire	23	18	-73 %	-49 %	-58 %	-79 %
Agriculture	303	281	-6 %	-35 %	-47 %	-54 %
<b>Émissions totale (kteqCO<sub>2</sub>)</b>	<b>527</b>	<b>502</b>	<b>-27 %</b>	<b>-57 %</b>	<b>-72 %</b>	<b>-68 %</b>
<b>Séquestration carbone</b>	<b>97</b>	<b>97</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>64 %</b>

\* valeur SRADET par rapport à 2013 recalculée en référence 2018

### 3.4. Le scénario territorialisé

Le scénario territorialisé vise à **rectifier le scénario tendanciel, en s'appuyant sur les potentiels identifiés**, eux-mêmes pondérés et nuancés au regard de la capacité effective du territoire.

Face au double constat d'un scénario tendanciel insuffisant, et d'un gisement réel de réduction des impacts carbone et énergétique, REDON Agglomération se dote d'une stratégie "Air-Energie-Climat" ambitieuse avec la volonté de :

- S'inscrire dans la stratégie nationale de neutralité carbone à l'horizon 2050 en accord avec les objectifs accords nationaux / internationaux ;
- Exploiter au maximum son potentiel pour contribuer aux objectifs air-énergie-climat déclinés au niveau régional ;
- Contribuer à améliorer durablement la qualité de vie des habitants du territoire mais aussi la qualité de l'environnement naturel ;
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux conséquences du changement climatique ;
- Mettre en œuvre des propositions réalistes et réalisables, mais aussi imaginer des propositions en rupture à l'horizon 2050 qui permettent réellement de changer la trajectoire écologique et sociétale du territoire ;
- Accompagner ces changements et ces transformations dans un souci de justice sociale et d'équité entre les acteurs suivant leurs moyens et leurs capacités.

Pour atteindre la neutralité carbone, le territoire agit alors sur deux axes :

- **Réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques :**
  - o Par une réduction conséquente des émissions de GES des activités (agriculture, industrie) et des modes de vie (habitat, consommation, mobilités, ...) ;
  - o Par la mise en place de mesures pour accroître la séquestration carbone au travers des espaces naturels et des pratiques agricoles.
- **Atteindre l'équilibre entre consommation et production d'énergie d'ici 2050**, afin de renforcer la résilience du territoire et contribuer à l'effort national et international de transition énergétique :
  - o Par la maîtrise du développement des énergies renouvelables sur le territoire ;
  - o Par la transformation progressive des secteurs d'activités humaines pour en réduire les consommations énergétiques à travers des mesures acceptables et dans la continuité de tendances amorcées ainsi que par des mesures en rupture sur les secteurs où le territoire est plus en retard ;
  - o Par la sensibilisation de la société civile pour amener à un changement de comportement plus sobre et/ou plus flexible.

**L'adaptation au changement climatique est un enjeu majeur pour le territoire**, soumis à de multiples aléas, tels que les inondations, les vagues de chaleur ou encore les sécheresses. Améliorer la connaissance et déployer des actions adaptatives est un enjeu de la stratégie du territoire. Alors que de nombreuses actions sont déjà engagées en matière d'atténuation, la stratégie vise à ancrer la nécessité et l'urgence de l'adaptation dans les pratiques.

Au travers de ces objectifs d'atténuation et d'adaptation, c'est aussi l'enjeu de la préservation des ressources qui est considéré et qui vise à impacter positivement la qualité de vie et la qualité des milieux (sol, eau, air).

**La stratégie du territoire se décline en deux volets :**

- Une déclinaison en **axes stratégiques et en objectifs opérationnels** qui traduit les leviers à mobiliser par le territoire (*voir détails au paragraphe 3.4.2*) ;
- Une **vision objectivée** relatant les trajectoires du territoire en matière de climat et d'énergie (*voir détails au paragraphe 3.4.4*).

### **3.4.1 Les enjeux de la stratégie de REDON Agglomération**

En s'engageant dans la démarche PCAET, le territoire de REDON Agglomération affirme ainsi la volonté de poursuivre des objectifs ambitieux pour répondre aux différents enjeux climatiques. Au-delà du contexte national et international, cela s'inscrit dans un contexte local très concerné :

- Le territoire a subi ces dernières années des événements climatiques de plus en plus intenses et inhabituels (inondations, sécheresse, multiplication des incendies, canicules) ;
- Le territoire a engagé ces dernières années plusieurs plans stratégiques associés à ses compétences dont les orientations contribuent fortement à la lutte contre le changement climatique ;
- De nombreux acteurs de la société civile sont engagés dans des organisations (entreprises, associations, collectifs, etc.) pour agir dans l'intérêt général et interagissent déjà avec les collectivités ;
- La hausse des coûts de l'impact du changement climatique et la baisse des moyens financiers à disposition des collectivités obligent celles-ci à s'engager avec une stratégie long terme plus résiliente.






La stratégie d'atténuation se décline ainsi autour de **5 axes stratégiques** qui déclinent les **enjeux** suivants :

- **Aménagement et construction** : privilégier des habitats et des locaux sains, économes et durables ;
- **Mobilité** : adopter des pratiques de mobilité durables ;
- **Économie et déchets** : organiser un développement économique durable et responsable sur tous les plans (industrie, agriculture, tourisme, déchets, ...) ;
- **Énergie** : promouvoir un développement maîtrisé des énergies renouvelables ;
- **Santé et environnement** : préserver nos ressources naturelles et agricoles pour le bien-être des habitants du territoire et pour une meilleure résilience.

**Trois axes transversaux** complètent la stratégie :

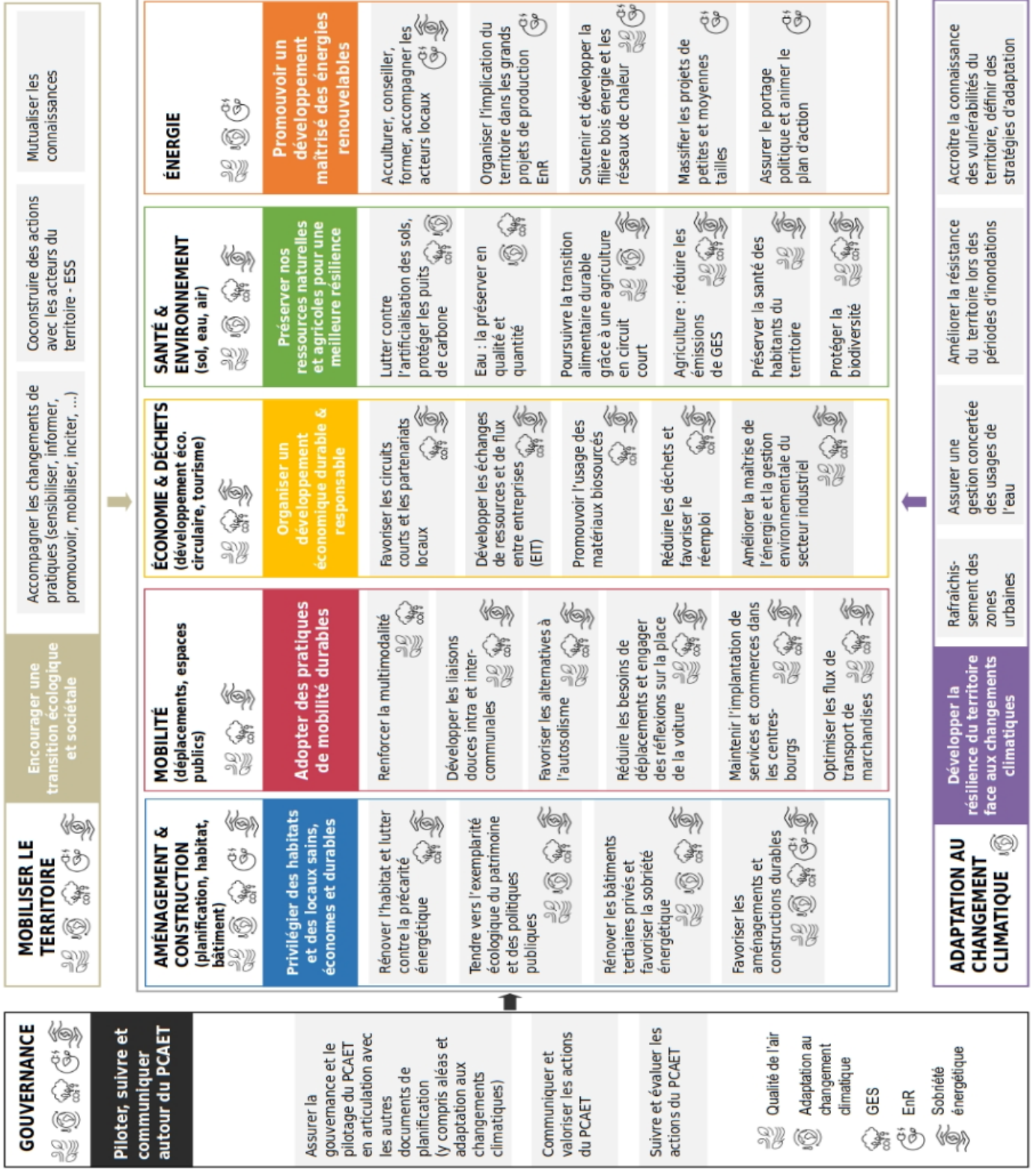
- **Adaptation au changement climatique** : pour faire face aux enjeux d'adaptation aux événements liés au changement climatique qui concernent l'ensemble des axes ci-dessus, le territoire souhaite développer sa résilience face aux conséquences du changement climatique.
- **Mobilisation du territoire** : cela ne peut se faire sans embarquer l'ensemble du territoire aux côtés de la collectivité. La stratégie intègre donc un volet de mobilisation du territoire dans lequel la sensibilisation et l'accompagnement sont les premiers leviers.
- **Gouvernance** : pour mener à bien cette stratégie, il est nécessaire d'établir un suivi par les élus et agents de l'EPCI, c'est pourquoi REDON Agglomération se dote, dans sa stratégie, d'une gouvernance pour piloter, suivre et communiquer autour du PCAET.

Ces axes stratégiques sont traduits en **orientations stratégiques**, qui sont caractérisées par leur impact :

	Impact sur <b>la contribution à la sobriété énergétique</b>
	Impact sur <b>la réduction des émissions de gaz à effet de serre</b>
	Impact sur <b>l'amélioration de la qualité de l'air</b>
	Impact sur <b>la production d'énergie renouvelable</b>
	Impact sur <b>l'adaptation au changement climatique</b>

Les lignes directrices du PCAET s'inspirent du Projet de Territoire de REDON Agglomération<sup>18</sup>, dans lequel la sobriété foncière et la sobriété énergétique ont une place particulière. On retrouve cette intention politique dans les grandes orientations du SCoT, montrant ainsi la cohérence globale entre les différentes politiques d'aménagement et d'accompagnement de la collectivité sur une trajectoire de transformation du territoire pour un futur désirable et vivable pour tous.

<sup>18</sup> <https://www.redon-agglomeration.bzh/projet-de-territoire>







### 3.4.2 Déclinaison opérationnelle de la stratégie territorialisée

La trajectoire ainsi définie pour le territoire de REDON Agglomération est construite sur la base d'un **plan d'action** permettant d'atteindre ces objectifs. Les contours de ce plan d'action sont présentés ci-après et sont précisés par les fiches actions.

#### Aménagement et construction : privilégier des habitats et des locaux sains, économes et durables

Le diagnostic a mis en évidence que la consommation énergétique des bâtiments représente un tiers des consommations d'énergie finale du territoire. **La rénovation énergétique est donc un levier majeur** pour agir sur la sobriété énergétique locale et sur les impacts GES qui découlent des différents modes de chauffage utilisés aujourd'hui.

La stratégie s'appuie sur **4 grandes orientations stratégiques** devant permettre de transformer le modèle d'aménagement du territoire et de réduire drastiquement la consommation énergétique des bâtiments.

Impact	Orientations stratégiques	Objectifs visés et hypothèses retenues à horizon 2050
	Rénover l'habitat et lutter contre la précarité énergétique	80 % des logements présentent une étiquette DPE A, B ou C Rénovation énergétique de 100 % des logements classés E, F ou G Zéro Artificialisation Nette liée à l'Habitat en 2050
	Tendre vers l'exemplarité écologique du patrimoine et des politiques publiques	Rénover 60 % du parc immobilier détenu par les collectivités locales Réduire de 50 % les consommations énergétiques du parc immobilier public
	Rénover les bâtiments tertiaires privés et favoriser la sobriété énergétique	Sensibiliser 100 % des ménages aux économies d'énergie (~ 2 000 ménages/an)
	Favoriser les aménagements et constructions durables	Sensibiliser 100 % des ménages aux économies d'énergie et d'eau (~ 2 000 ménages/an) Zéro Artificialisation Nette liée à l'Habitat en 2050

Le plan d'action associé s'appuie tout d'abord sur les documents de planification et d'aménagement existants. Ceux-ci s'inscrivent déjà dans une stratégie de sobriété foncière et énergétique. Leur mise en œuvre doit être appuyée sur les décisions déjà approuvées, puis à moyen terme amplifiée en termes de volume de réalisation par année et enfin pérennisée sur une vision à 25 ans (la plupart des documents de planification ayant un objectif à 5 ans).

La nécessité d'accompagner les collectivités, qui doivent montrer l'exemple, et l'ensemble de la société vers des pratiques plus durables, est inscrite dans le plan d'action qui propose également d'utiliser des leviers financiers facilitants et les leviers réglementaires pour instaurer de nouvelles habitudes d'aménagement et de construction.







**Plan d'action associé à l'axe stratégique "Aménagement & Construction" :**

1. Poursuivre la montée en puissance du Programme Local de l'Habitat (PLH)
2. Accompagner l'exemplarité des collectivités à travers la poursuite de la mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE)
3. Accompagner et sensibiliser à la sobriété énergétique et aux modes constructifs alternatifs
4. Proposer des leviers financiers facilitants
5. Utiliser le levier de la réglementation pour changer les habitudes de construction

**Mobilité : Adopter des pratiques de mobilité durables**

Dans le diagnostic, la mobilité compte autant que le secteur de l'urbanisme et du bâtiment vis à vis des objectifs de sobriété énergétique. En revanche, le transport et la mobilité sont le deuxième pôle en termes d'émissions de GES. Ces deux secteurs dépendent fortement des habitudes individuelles et des comportements sociétaux des particuliers comme des entreprises.

La stratégie s'appuie sur **6 orientations stratégiques** devant permettre de faire évoluer la mobilité sur le territoire :

Impact	Orientations Stratégiques	Objectifs visés et hypothèses retenues à horizon 2050
	Renforcer la Multimodalité	Multiplier par 10 l'utilisation des transports en commun par rapport à 2025
	Développer les liaisons douces intra et intercommunales	Multiplier par 10 l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail
	Favoriser les alternatives à l'autosolisme	Réduire de 30 % les besoins de déplacement du quotidien en véhicule motorisé individuel
	Réduire les besoins de déplacement et engager des réflexions sur la place de la voiture	Atteindre l'objectif SCoT : 1 voiture en moyenne par ménage à l'horizon 2050
	Maintenir l'implantation de services et commerces dans les centres-bourgs	Réduire de 50 % l'usage de la voiture dans les centralités
	Optimiser les flux de transport de marchandises	40 % du transport de marchandises sur le territoire est réalisé par des modalités à faibles émissions Réduire de 50 % les km parcourus pour les besoins de livraison des collectivités

Le plan d'action associé s'appuie tout d'abord sur les documents de planification et d'aménagement existants et en particulier un plan mobilité et un plan vélo ambitieux avec la mise en place de nouvelles initiatives. Afin que les effets se traduisent en réduction des émissions de GES et en réduction de la consommation énergétique, **un accompagnement important du changement des comportements est nécessaire**. De même, la **pérennisation de ces actions** sur le long terme sera primordiale pour ancrer les nouvelles habitudes auprès des futures générations.

Un lien fort est mis en évidence entre les mobilités et les choix d'aménagement et de développement économique qui induisent une grande partie des déplacements et qui influencent les possibilités d'aller vers de nouveaux modes de déplacement. La redynamisation des centralités, par le maintien des commerces et des services, est un enjeu pour le territoire, notamment au regard de son caractère rural. Cet enjeu est traduit dans le projet de territoire porté par le projet de SCoT arrêté.

Ainsi les propositions effectuées s'inscrivent dans une logique de respect des enjeux transverses tels que l'imperméabilisation des sols (ZAN) liée aux infrastructures de mobilité, mais aussi la végétalisation de ces infrastructures qui a également pour vocation d'améliorer le confort d'été, ou de mieux s'intégrer dans des trames "vertes" afin de limiter les impacts sur la biodiversité.

## Plan d'action associé à l'axe stratégique **Mobilité** :

1. Renforcer les réseaux structurants pour un maillage adapté et connecté via la stratégie de Mobilités de REDON Agglomération
2. Renforcer les réseaux de proximité pour une desserte de l'ensemble des habitants via la stratégie de Mobilités de REDON Agglomération
3. Proposer des services de mobilité pour l'ensemble des habitants de REDON Agglomération via la stratégie de Mobilités de REDON Agglomération
4. Accompagner le changement de pratiques via le plan de Mobilités de REDON Agglomération
5. Étudier l'opportunité de transports de marchandises alternatifs et de logistique urbaine optimisée
6. Accompagner les synergies du territoire pour accompagner les flux de marchandises






## Économie et déchets : organiser un développement économique durable et responsable

Concernant les impacts énergétiques de l'axe "Économie & Déchets", l'Industrie est le secteur le plus impactant, et une partie est liée à la performance énergétique des bâtiments, l'autre aux process industriels énergivores malgré de nombreux efforts d'optimisation.

Du côté des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, l'industrie est concernée à travers le volet transport traité dans l'axe Mobilité. L'autre secteur très impactant est l'agriculture, en effet le territoire de REDON Agglomération est très rural avec une forte proportion d'activités agricoles. Une partie de ces dernières, principalement tournées vers l'élevage, nécessitent des pratiques reconnues comme fortement émettrices de gaz à effet de serre.

**La stratégie de REDON Agglomération vise à renforcer les synergies entre entreprises pour mettre en place des pratiques plus sobres et durables.** De la même manière, **les pratiques agricoles sont réinterrogées** pour trouver des solutions permettant aux activités agricoles de se poursuivre dans l'intérêt du territoire (sensibilisation et accompagnement, alimentation locale, un revenu pour les exploitants, et une réduction des impacts environnementaux) et de s'adapter aux changements climatiques en cours et à venir.

Cette stratégie se décline à travers les **5 orientations stratégiques** suivantes :

Impact	Orientations Stratégiques	Objectifs visés et hypothèses retenues à horizon 2050
	Favoriser les circuits courts et les partenariats locaux	30 % des emplois du territoire sont associés à l'économie circulaire et/ou de la fonctionnalité
	Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises (EIT <sup>19</sup> )	Augmenter de 30 % le recours au ré-emploi dans les opérations publiques ou privées
	Promouvoir l'usage des matériaux biosourcés	Réduire de 80 % le tonnage de déchets végétaux apportés en déchetterie par rapport à 2016
	Réduire les déchets et favoriser le réemploi	Réduire le volume global de déchets ménagers (DMA <sup>20</sup> hors végétaux) de 35 % par rapport à 2016
	Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale du secteur industriel	<p>50 % des entreprises du territoire sont dotées d'une feuille de route Climat</p> <p>Améliorer la performance énergétique de 70 % des bâtiments économiques</p> <p>Application des critères environnementaux sur au moins 80 % des zones d'activité</p> <p>100 % de parcelles BIO ou BNI sur l'ensemble des secteurs sensibles</p>

Le plan d'action associé est donc principalement axé sur l'**accompagnement des entreprises** qui s'inscrivent dans cette stratégie. La place de l'économie circulaire est particulièrement identifiée ainsi que des structures en lien avec l'Économie Sociale et Solidaire, habituées à travailler en synergie avec les autres acteurs.

L'accent est également mis dans cette partie sur le **secteur des déchets** avec une vision 2050 alignée sur la trajectoire 0 déchet.

Enfin, compte tenu de l'importance des activités économiques agricoles, un plan d'action est identifié pour **accompagner les changements de pratiques, tout en préservant l'économie des agriculteurs**. Ces actions sont complémentaires de celles accompagnant les changements de comportements des consommateurs, exposées dans l'axe Santé & Environnement.

<sup>19</sup> EIT : Ecologie Industrielle et territoriale

<sup>20</sup> DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

## Plan d'action associé à l'axe stratégique **Économie/Déchets** :

1. Favoriser les synergies entre entreprises en faveur de l'optimisation de ressources
2. Acculturer les entreprises aux enjeux climatiques
3. Lier le Schéma d'Accueil des Entreprises à leur impact social et environnemental
4. Inscrire dans le projet de territoire la volonté de tendre vers un territoire « 0 déchet » via la mise en œuvre du PLPDMA
5. Optimiser la gestion des résidus végétaux
6. Favoriser le développement de l'économie circulaire
7. Permettre l'accélération des changements de pratiques agricoles en garantissant l'équilibre entre préservation des ressources et viabilité économique

## Santé et environnement : préserver nos ressources naturelles et agricoles pour une meilleure résilience

Les enjeux liés à la santé et à l'environnement sont reliés à l'ensemble des activités humaines menées sur le territoire. La qualité de vie des habitants est intimement liée à la préservation de notre environnement et en particulier à la qualité de l'air, de l'eau et des sols. L'ensemble de ces éléments a également un impact fort sur la préservation et la valorisation de la biodiversité.

REDON Agglomération est un territoire marqué par des activités agricoles dominantes et par une présence de l'eau majeure comme territoire de confluence de plusieurs rivières avec la Vilaine. Le PCAET permet d'inscrire des propositions structurantes pour tendre vers l'objectif commun d'un territoire où il fera encore bon vivre demain.





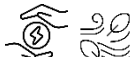

La question de la gestion de l'eau et des potentiels futurs conflits d'usage est prise en compte dans un certain nombre d'actions du PCAET, avec la volonté de préserver cette ressource et d'arbitrer les différents usages.

La résilience du territoire passe également par une augmentation de ses capacités de séquestration du carbone. De par ses caractéristiques de territoire rural alliant milieux naturels et activités agricoles diversifiées, le territoire a la possibilité d'activer plusieurs leviers pour augmenter sa capacité de capter le carbone.

Enfin, les enjeux d'artificialisation des sols sont également très forts afin de préserver la capacité du territoire à produire une alimentation saine tout en laissant une place à la biodiversité et à l'eau. On précise ici que dans le cadre du SCoT en cours d'élaboration, le territoire dispose d'une enveloppe de 285 ha à artificialiser entre 2025 et 2050, principalement sur des terres agricoles. D'ici à 2050, l'imperméabilisation associée engendrera l'émission cumulée de près 54 190 tCO<sub>2</sub><sup>21</sup>.

<sup>21</sup> Données ADEME, facteurs d'émission UTCF  
[https://prod-basecarbonesolo.ademe-dri.fr/documentation/UPLOAD\\_DOC\\_FR/index.htm?changement\\_d'affectation\\_des\\_so.htm](https://prod-basecarbonesolo.ademe-dri.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?changement_d'affectation_des_so.htm)

REDON Agglomération s'est dotée de **6 orientations stratégiques** associées à ces enjeux :

Impact	Orientations Stratégiques	Objectifs visés et hypothèses retenues à horizon 2050
	Lutter contre l'artificialisation des sols, protéger les puits de carbone	Zéro Artificialisation Nette en 2050 (loi ZAN) Planter 40 km/an de haies bocagères
	Eau : la préserver en qualité et quantité	Baisse de la consommation d'eau potable de 20 % Atteindre le « bon état / potentiel écologique » à horizon 2050 sur 100 % des masses d'eau
	Poursuivre la transition alimentaire durable grâce à une agriculture en circuit court	100 % des restaurants collectifs approvisionnés en local 60 % d'approvisionnement en produits Bio dans les restaurants collectifs Déploiement d'une sécurité sociale de l'alimentation
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	Augmenter les puits de carbone naturels de 50 % par rapport à 2018
	Préserver la santé des habitants du territoire	Les indicateurs de santé, qualité de l'air et de l'eau se sont améliorés par rapport à 2025
	Protéger la biodiversité	Zéro Artificialisation Nette en 2050 (loi ZAN) Atteindre le « bon état / potentiel écologique » à horizon 2050 sur 100 % des masses d'eau Planter 40 km/an de haies bocagères

Plan d'action associé à l'axe stratégique **Santé & Environnement** :

1. Assurer la sécurité alimentaire et l'accès à une alimentation saine, y compris aux populations en situation de précarité (à travers la mise en oeuvre du PAAT)
2. Préserver la ressource en eau
3. Dés-imperméabiliser et re-végétaliser
4. Favoriser la séquestration de carbone par les puits de carbone naturels et dans les pratiques agricoles
5. Promouvoir des milieux et des cadres de vie favorables à la santé au travers notamment du Contrat Local de Santé

A travers ces actions, REDON Agglomération souhaite ainsi protéger, maintenir et remettre en état les **trames "vertes, bleues et brunes"** (continuités écologiques des sols), favorisant la préservation de la qualité de l'eau et la biodiversité des sols. Cette démarche est intégrée au SCoT en cours de révision.

### **## Focus sur la séquestration Carbone ##**

L'effacement de la totalité des émissions de gaz à effet de serre est un véritable défi. La réduction des émissions profite de la décarbonation de certains usages d'une part et de la réduction de consommation d'énergie d'autre part, mais la transition du territoire nécessite la poursuite d'un certain nombre d'activités humaines émettrices de GES. Il y a donc un enjeu important pour un territoire rural de préserver et de développer ses capacités de séquestration carbone, que ce soit par les puits de carbone naturels ou via les pratiques agricoles.

Sur le territoire de REDON Agglomération, le potentiel suivant a été identifié. Dans la stratégie, la totalité de ce gisement est intégrée au scénario territorialisé :

- conversion de 5 % des terres cultivées en forêts ou, lorsque c'est possible et pertinent, laisser en retour en zone humide ;
- maintien de prairies permanentes et conversion de 5 % des prairies en forêts / bois ;
- renaturation de sites artificialisés en friche ;
- doublement du linéaire de haies bocagères ;
- développement de la valorisation du bois local comme matériau de construction.

Les capacités de séquestration carbone du territoire peuvent ainsi passer de moins de 20% des émissions en 2018 à une **couverture de près de 95 % des émissions** que le territoire sera susceptible d'émettre encore en 2050.

### **Énergie : développement maîtrisé des énergies renouvelables**

En ce qui concerne le développement de la production d'énergies renouvelables, le territoire s'est doté d'une stratégie détaillée dans le Schéma Directeur des Énergies Renouvelables, qui a vocation non seulement à garder la maîtrise des projets majeurs au bénéfice du territoire, mais surtout à atteindre l'objectif de couvrir 100 % de la consommation d'énergie finale à horizon 2050. Cet objectif est en phase avec la volonté de neutralité carbone de la France. Le territoire accorde une attention particulière à la contribution des énergies renouvelables dans le mix énergétique français, en veillant à jouer un rôle à la hauteur de ses capacités.

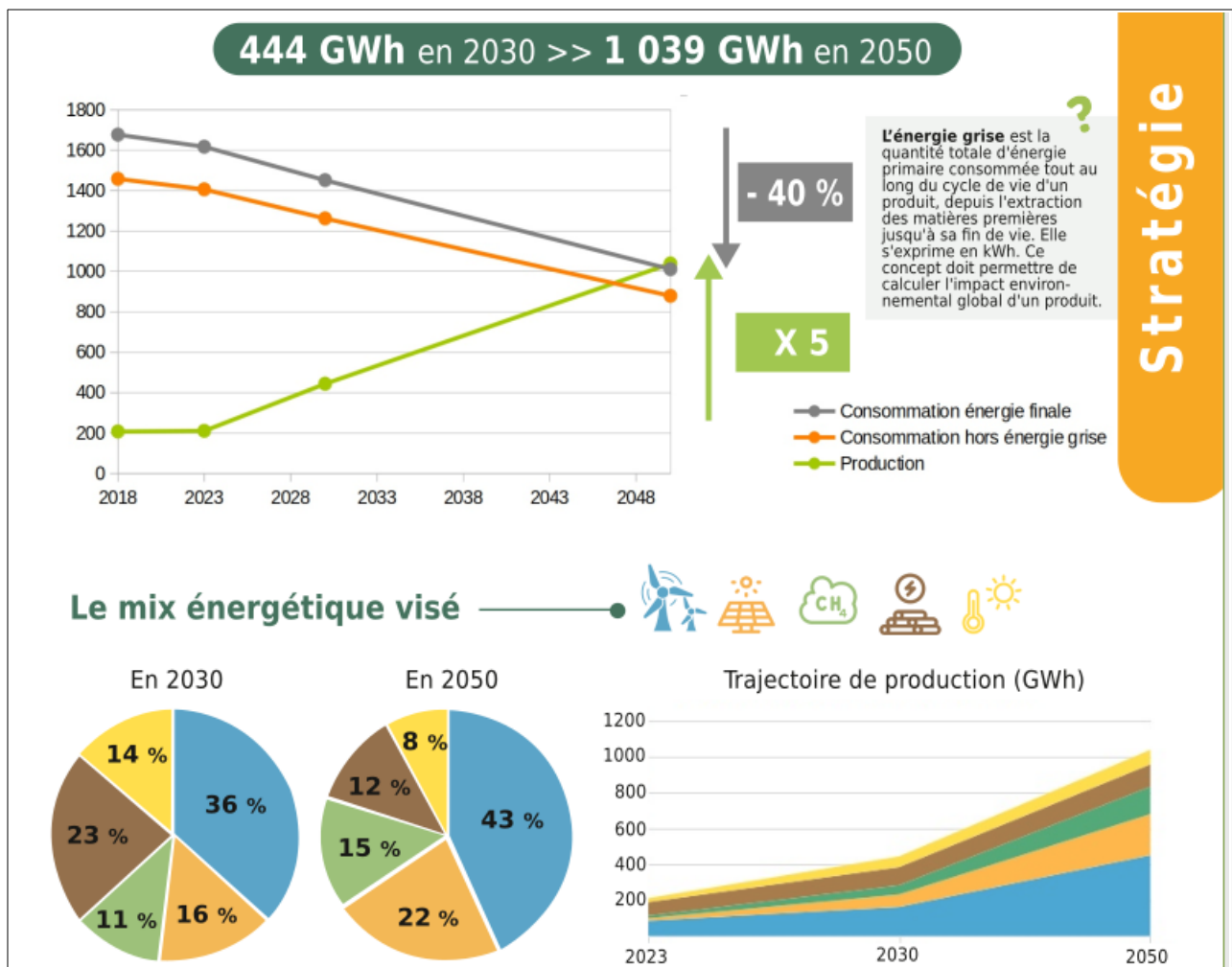
Cette stratégie s'appuie entre autres sur le retour d'expérience et l'expertise de plusieurs acteurs locaux pionniers de l'énergie citoyenne.

La stratégie de REDON Agglomération consiste donc à développer la production d'énergies renouvelables **de manière raisonnée en favorisant un mix multi-**

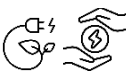



**énergies et des projets respectueux du territoire**, qui permettent de maximiser les retombées économiques sur le territoire ainsi que de maîtriser les différents enjeux (paysagers, acceptabilité, financiers, environnement, etc.).

La maîtrise de ce développement est un enjeu majeur afin de prendre en compte les risques liés au développement des énergies renouvelables. La stratégie énergétique du territoire implique une mobilisation des acteurs agricoles et ce, pour l'ensemble des filières EnR. C'est un acteur indéniable de la filière bois-énergie au travers de la plantation et l'entretien des haies. Leur implication dans la conception des projets, éoliens et photovoltaïques est nécessaire pour veiller aux impacts sur les cultures et élevages. Enfin, les projets de méthanisation devront prendre en compte les enjeux de qualité de l'eau et de souveraineté alimentaire.

Quelles que soient les technologies utilisées par les projets de production d'énergie renouvelable, le territoire souhaite que ceux-ci soient conçus de manière raisonnée afin d'intégrer les enjeux qui concernent la préservation de la biodiversité en privilégiant les démarches d'évitement avant celles de réduction, puis en dernier recours, de compensation.



Cette stratégie est construite autour de **5 axes** et est déclinée en **19 orientations opérationnelles** qui constituent le plan d'action (*voir détails dans les fiches actions*) :

Impact	Orientations Stratégiques	Objectifs visés et hypothèses retenues à horizon 2050
	Acculturer, conseiller, former et accompagner les acteurs locaux	Acculturation de 100 % des élus 100 % des communes couvertes par un CEP
	Organiser l'implication du territoire dans les grands projets de production	Multiplication par 5 des moyens de production d'ENR sur le territoire (x5 sur éolien, x16 sur solaire, x10 sur méthanisation)
	Soutenir et développer la filière bois-énergie et les réseaux de chaleur	+60 % de production de ressource bois énergie Planter 40 km/an de haies bocagères
	Massifier les projets de petites et moyennes tailles	+ 3000 toitures photovoltaïques 30 % de la production auto-consommée contractuellement sur le territoire

La première orientation a pour objectif de **faire monter en compétence les acteurs du territoire** (élus locaux, agents territoriaux, habitants, acteurs économiques, etc). Les orientations de ce premier axe se veulent relativement transverses aux différentes filières de production. Ce sont des briques nécessaires à la mise en œuvre d'autres orientations, en particulier pour favoriser d'une part l'acceptabilité, et d'autre part la capacité d'action des acteurs locaux.

La seconde orientation a pour objectif de **rendre le territoire acteur dans les projets de production de grandes tailles** considérés comme des installations "industrielles" et dont les modalités de développement sont très spécifiques (études d'impact, acceptabilité, autorisation préfectorales, etc.).

La troisième orientation traduit une évolution majeure du **positionnement du territoire dans les grands projets de production d'énergie renouvelable**. Il n'exclut pas les acteurs privés, mais traduit la volonté et la nécessité que ceux-ci associent, dès le départ, les collectivités et autres structures locales qui le souhaiteraient dans leur projet.

**La filière bois** constitue une orientation stratégique à part entière au regard des enjeux que le diagnostic a souligné. Elle représente une part importante du mix énergétique existant (part EnR), mais sa ressource reste limitée. A horizon 2050, sa part dans le mix énergétique sera moindre qu'à l'heure actuelle.

Cet axe stratégique vise à répondre au double enjeu de protéger et développer la ressource tout en organisant la filière autour de projets structurants.

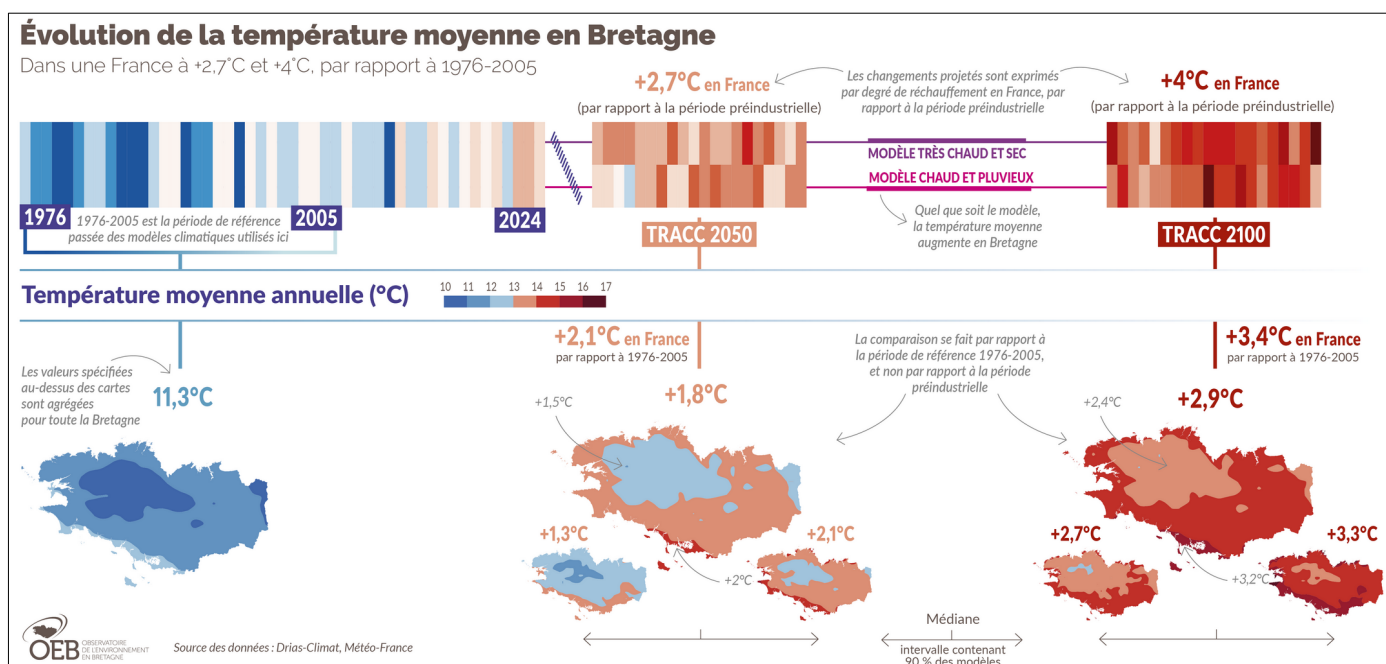
L'objectif de la quatrième orientation est d'**augmenter l'échelle des projets** pour accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire. L'ambition est de créer les conditions pour généraliser et massifier les projets EnR, qu'ils soient portés par les habitants et les entreprises du territoire, le plus souvent au travers de structures dédiées.

La mise en œuvre des orientations stratégiques 1 à 4 ne sera efficace que si la collectivité se dote de **moyens efficaces pour porter la stratégie et pour suivre l'avancement des actions**.

### Adaptation au changement climatique : développer la résilience du territoire face au changement climatique

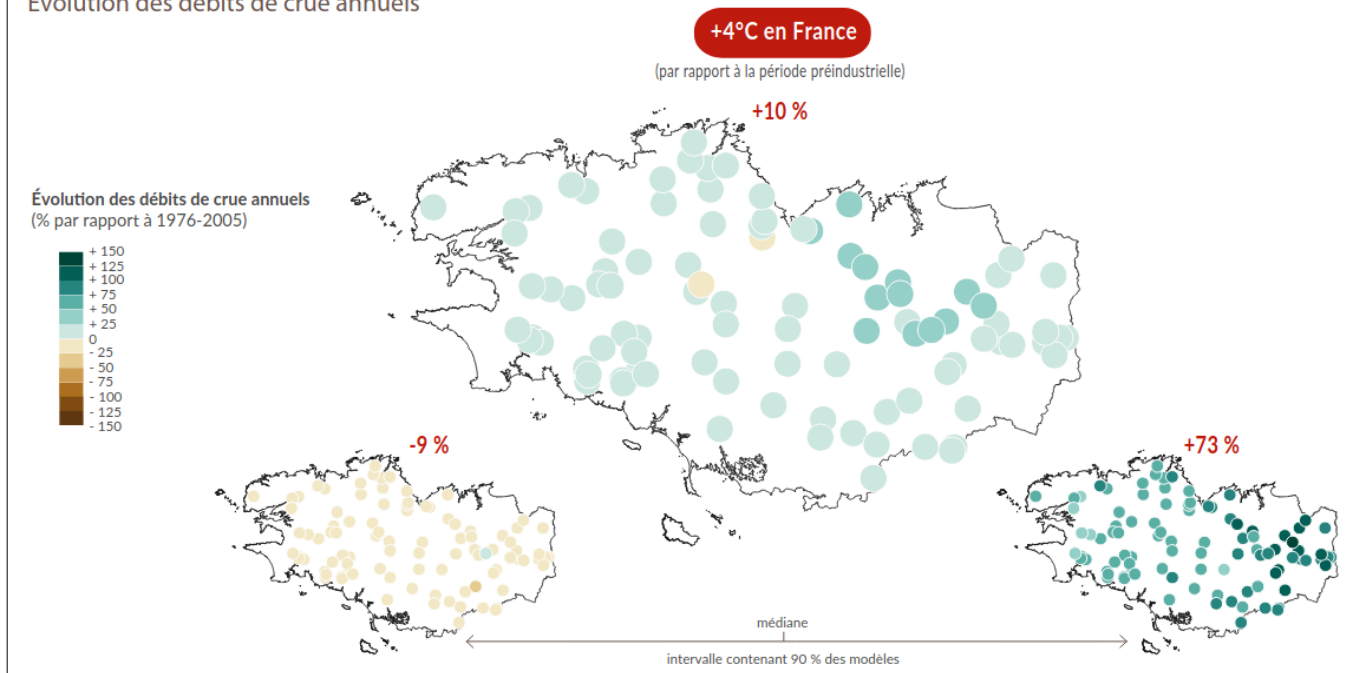
Avec les cinq premiers axes traités ci-dessus, le territoire se dote d'une stratégie visant à atténuer l'impact de ses activités sur le climat (réduction de la consommation d'énergie, réduction des émissions de GES et développement d'énergies renouvelables). Ces efforts ont pour vocation de contribuer à la limitation dans le futur du réchauffement climatique. C'est ce que l'on appelle l'atténuation.

En particulier, dans une trajectoire (TRACC 2100) à +4°C à l'horizon 2100 par rapport à la période de référence, le sud de la Bretagne sera la zone la plus impactée par la hausse des températures d'une part, et le territoire de Redon impacté par une hausse des débits d'inondation d'autre part (Source : Données & Analyses CHIFFRES CLÉS DE L'ÉVOLUTION DU CLIMAT EN BRETAGNE - ÉDITION 2025).



## INONDATIONS PAR DÉBOURDEMENT ET DÉBITS DE CRUE EN BRETAGNE DANS UNE FRANCE À +4°C (TRACC 2100)

Évolution des débits de crue annuels







Cependant le changement climatique est déjà en œuvre. Il est donc également important de se doter d'une stratégie d'adaptation aux événements liés au réchauffement climatique. Le territoire est particulièrement exposé à/au :

- risque d'inondation avéré et potentiellement croissant dans les années futures ;
- la hausse des températures estivales avec une augmentation des périodes de sécheresse et des journées de canicule ;
- la capacité limitée des nappes phréatiques sur de longues périodes de sécheresse.

Les populations ne sont pas habituées ni préparées à vivre de tels événements et certains publics sont plus vulnérables que d'autres. En particulier, le cumul de ces événements extrêmes, de plus en plus fréquents, pourrait potentiellement mettre le territoire sous tension sur plusieurs aspects dans les prochaines années : réseaux de communication, dégradation des habitats, baisse de production agricole.

Loin d'être punitive, la stratégie cherche avant tout à **préparer et protéger les acteurs du territoire face aux vulnérabilités identifiées**, et à ouvrir la voie vers un avenir plus durable et désirable. Ce qui passe par un approfondissement des connaissances des risques et de la vulnérabilité.

La stratégie est construite autour de **plusieurs orientations stratégiques** qui ont vocation à balayer le plus largement possible les enjeux spécifiques du territoire :

Impact	Orientations Stratégiques	Objectifs visés et hypothèses retenues à horizon 2050
	Rafraîchir les zones urbaines	Végétalisation intensive des centres-urbains
	Assurer une gestion concertée des usages de l'eau	Baisse de la consommation d'eau potable de 20 %
	Améliorer la résistance du territoire lors des périodes d'inondations	Assurer la résilience des zones inondables face au risque d'inondation dans les documents de planification avec la prise en compte de l'évolution du risque  Les réseaux et infrastructures structurants font l'objet d'un plan d'action pour l'adaptation aux impacts du changement climatique
	Accroître la connaissance des vulnérabilités du territoire, définir des stratégies d'adaptation	Existence de protocoles d'adaptation au changement climatique dans 80 % des centres d'accueil médicaux  100 % des communes couvertes par des Atlas de Biodiversité Communaux (ABC)  Mettre en œuvre la démarche d'adaptation des ABC au changement climatique  Sensibiliser 50 % de la population aux risques liés au changement climatique


Plan d'action associé à l'**adaptation au changement climatique** :

1. Favoriser les îlots de fraîcheur en privilégiant des espèces locales
2. Anticiper les pénuries d'eau
3. Anticiper le risque d'incendie
4. Protéger les populations
5. Adapter nos dispositifs de soin
6. Améliorer notre adaptation au risque d'inondation
7. Étudier la vulnérabilité des voiries et réseaux
8. Préserver et accompagner l'adaptation de la biodiversité
9. Acculturer et sensibiliser aux risques du dérèglement climatique

## Mobilisation du territoire : encourager une transition écologique et sociétale par la mobilisation du territoire

Que ce soit en termes d'atténuation ou d'adaptation, l'action du territoire ne peut se résumer à la seule volonté politique. Au-delà de la sensibilisation pour embarquer de nouveaux acteurs dans la transition, cette stratégie doit être également portée par l'ensemble de la société, ses habitants, ses acteurs économiques et associatifs, etc.

Pour cela, plusieurs propositions ont été élaborées dans le cadre du PCAET autour des **objectifs stratégiques** suivants :

Impact	Orientations Stratégiques
	Accompagner les changements de pratiques (sensibiliser, informer, promouvoir, mobiliser, inciter, ...)
	Coconstruire les actions avec les acteurs du territoire
	Mutualiser les connaissances

Les travaux de co-construction du PCAET ont permis de mettre en avant la **nécessité absolue d'accompagner les changements de pratiques**. En effet, la mise en œuvre de propositions d'aménagement ou de nouveaux dispositifs ne pourra être efficace sans un accompagnement des publics/acteurs cibles afin qu'ils s'en emparent ou qu'ils les mettent en œuvre. Par exemple : le dispositif d'animation des synergies interentreprises ou l'accompagnement des projets de rénovation énergétique des particuliers.

La force du territoire de REDON Agglomération repose également sur la **présence de nombreux acteurs de la société civile déjà engagés dans des initiatives visant à favoriser les coopérations** locales et transverses aux secteurs d'activité. On peut également rappeler que près de 20 % des emplois du territoire sont pourvus dans des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) (*Source : Data ESS Bretagne, réalisé par la CRESS, 2018*). L'ensemble de ces structures constitue un maillage efficace sur le territoire. Par nature, certaines d'entre elles œuvrent dans l'intérêt général et offrent un service à la collectivité. Les collectivités publiques ont un rôle clé à jouer : coopérer avec ces structures et leur apporter un appui lorsque c'est nécessaire.

REDON Agglomération est un EPCI qui recouvre 31 communes. Il est donc important que toutes les communes puissent accéder au même niveau de connaissance sur ces enjeux afin d'œuvrer collectivement à embarquer l'ensemble des acteurs et des habitants du territoire dans une trajectoire commune. Par conséquent, le PCAET implique que toutes les composantes de la société dépassent leurs différences pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences.

La stratégie de mobilisation du territoire repose sur plusieurs propositions d'actions rassemblées dans les 4 fiches "chapeau" suivantes :

1. Mobiliser les ressources de la collectivité pour impliquer le territoire
2. Soutenir les initiatives citoyennes
3. Impliquer les élus dans la mobilisation du territoire
4. Accueillir des initiatives innovantes pour faciliter l'implication du territoire

### 3.4.3 Analyse croisée de la stratégie et du plan d'action : les impacts du plan d'action sur les trajectoires Air-Energie-Climat du territoire

La construction de la trajectoire air-climat-énergie du territoire repose sur les objectifs visés à horizon 2030 et 2050. Ces objectifs traduisent **la capacité du territoire et des acteurs locaux à se mobiliser autour du plan d'action.**

Le plan d'action se décompose pour chaque axe stratégique en **fiches actions** et chaque fiche action est constituée de plusieurs actions opérationnelles auxquelles sont associés des indicateurs de suivi, qui permettront de suivre la mise en œuvre au cours du temps.

Pour chaque axe stratégique, l'impact des actions sur l'atteinte des objectifs opérationnels est évalué. Puis les impacts sont cumulés pour en déduire leur contribution à la trajectoire de réduction des émissions de polluants atmosphériques, des émissions de gaz à effet de serre et de réduction des consommations d'énergie.

## Axe Aménagement & Construction

Axe Aménagement & Construction							
<b>Action n°1</b>	<b>Poursuivre la montée en puissance du Programme Local de l'Habitat</b>						
Objectifs 2030/2050	25 % / 80 % des habitations ont un DPE A, B ou C (pour 14 % en 2019)		Respect des engagements de la loi ZAN		rénovation énergétique de 50 % / 100 % des logements classés E, F ou G		
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Fort	-	Faible	-	Fort	-	Fort
<b>Action n°2</b>	<b>Accompagner l'exemplarité des collectivités à travers la poursuite de la mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique</b>						
Objectifs 2030/2050	Rénovation de 20 % / 60 % du parc immobilier détenu par les collectivités		-15 % / -50 % de consommation énergétique du parc immobilier détenu par les collectivités				
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Faible	-	Faible	-	Moyen	-	Faible
<b>Action n°3</b>	<b>Accompagner et sensibiliser à la sobriété énergétique et aux modes constructifs alternatifs</b>						
Objectifs 2030/2050	Rénovation énergétique de 1000 logements par an (DPE A, B ou C après rénovation)		sensibiliser 2000 foyers par an aux économies d'énergie				
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Faible	-	Faible	-	Moyen	0	Moyen
<b>Action n°4</b>	<b>Proposer des leviers financiers facilitants</b>						
Objectifs 2030/2050	Rénovation énergétique de 1000 logements par an (DPE A, B ou C après rénovation)		sensibiliser 2000 foyers par an aux économies d'énergies		réduction de 30 %/100 % de la précarité énergétique sur le territoire (vs 2050)		
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Moyen	-	-	-	Moyen	Faible	Fort
<b>Action n°5</b>	<b>Utiliser le levier de la réglementation pour changer les habitudes de construction</b>						
Objectifs 2030/2050	Rénovation énergétique de 1000 logements par an (DPE A, B ou C après rénovation)		sensibiliser 2000 foyers par an aux économies d'énergies		Atteinte des objectifs ZAN sur la sobriété foncière		
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Faible	Faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Fort

Bilan des effets attendus de l'axe **Aménagement et Construction** sur la trajectoire climatique du territoire à l'horizon **2050** :

- **Sur la consommation d'énergie du secteur résidentiel : - 40 %** (principalement par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments)
- **Sur la consommation d'énergie des Bâtiments du secteur tertiaire : - 25 %** (principalement par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments)
- **Sur les émissions de gaz à effets de serre du secteur résidentiel et tertiaire : - 30 %** (par la réduction des besoins de chauffage et par le choix de matériaux à empreinte carbone plus faible)
- **Sur la qualité de l'eau et de l'air** : impact **MOYEN**
- **Sur la qualité de vie des habitants et usagers du territoire** : Impact **FORT**
- **Sur la production d'énergies renouvelables** : Impact **MOYEN**

## Axe Mobilité

<b>Action n°1</b>	<b>Renforcer les réseaux structurants pour un maillage adapté et connecté via la stratégie Mobilités de REDON Agglomération</b>						
Objectifs 2030/2050	Multiplier par 2/ par 10 l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail			Multiplier par 2 / par 10 l'utilisation des transports en commun par rapport à 2025			
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Moyen	-	Faible	-	Moyen	-	Moyen
<b>Action n°2</b>	<b>Renforcer les réseaux de proximité pour une desserte de l'ensemble des habitants via la stratégie Mobilités de REDON Agglomération</b>						
Objectifs 2030/2050	Réduire de 10 % / 30 % les besoins de déplacements quotidiens motorisés individuels			Atteindre l'objectif inscrit au SCoT de 1 voiture en moyenne par foyer en 2050			
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Moyen	-	Faible	-	Moyen	-	Moyen
<b>Action n°3</b>	<b>Proposer des services de mobilité pour l'ensemble des habitants du territoire via la stratégie Mobilités de REDON Agglomération</b>						
Objectifs 2030/2050	Multiplier par 2/ par 10 l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail			Multiplier par 2 / par 10 l'utilisation des transports en commun par rapport à 2025		Atteindre l'objectif inscrit au SCOT de 1 voiture en moyenne par foyer en 2050	
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Moyen	-	Faible	-	Moyen	-	Moyen
<b>Action n°4</b>	<b>Accompagner au changement de pratiques via le plan de mobilité de REDON Agglomération</b>						
Objectifs 2030/2050	Multiplier par 2/ par 10 l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail			Multiplier par 2 / par 10 l'utilisation des transports en commun par rapport à 2025		Réduire de 10 % / 30 % les besoins de déplacements quotidiens motorisés	
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Moyen	-	Faible	-	Moyen	-	Moyen
<b>Action n°5</b>	<b>Étudier l'opportunité de transports de marchandises alternatifs et de logistique urbaine optimisée</b>						
Objectifs 2030/2050	10 % / 40 % du transport des marchandises sur le territoire réalisées par des modalités à faibles émissions			10 % / 80 % des livraisons du dernier km réalisées par une flotte de vélos-cargo ou des véhicules intermédiaires ou des petits véhicules utilitaires			
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Faible	-	Faible	-	Faible	-	Moyen
<b>Action n°6</b>	<b>Accompagner les synergies du territoire pour décarboner les flux de marchandises</b>						
Objectifs 2030/2050	Réduire de 20 % / 50 % les km parcourus pour les besoins de livraison des collectivités			Former 30 % / 50 % des chauffeurs de transport routier du territoire à l'éco-conduite		Réduction de 20 % / 50 % de l'usage de la voiture dans les centralités	
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Faible	-	Faible	-	Faible	-	Moyen

Bilan des effets cumulés attendus des actions **Mobilité** sur la trajectoire climatique du territoire à l'horizon 2050 :

- **Sur la consommation d'énergie du secteur des transports : -25 %**
- **Sur les émissions de gaz à effets de serre du secteur des transports : -60 %**
- **Sur la qualité de l'air : impact FORT**
- **Sur la qualité de vie des habitants et usagers du territoire : impact FORT**

## Axe Économie & Déchets

<b>Action n°1</b>	<b>Favoriser les synergies entre entreprises en faveur de l'optimisation des ressources</b>						
Objectifs 2030/2050	Améliorer de 10 % / 70 % la performance énergétique des bâtiments économiques			Augmenter de 10% / 30 % le recours au ré-emploi dans les opérations publiques ou privées			
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Moyen	-	Faible	Faible	Moyen	Moyen	-
<b>Action n°2</b>	<b>Acculturer les entreprises aux enjeux climatiques</b>						
Objectifs 2030/2050	10 % / 100 % des entreprises du territoire sont sensibilisées aux enjeux du changement du climat			20 % / 50 % des entreprises du territoire sont dotées d'une feuille de route "Climat"			
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Faible	-	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
<b>Action n°3</b>	<b>Lier le schéma d'accueil des entreprises à leur impact social et environnemental</b>						
Objectifs 2030/2050	Application des critères environnementaux dans au moins 80 % des zones d'activité			100 % des élus ont connaissance de la charte d'accueil			
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Faible	-	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
<b>Action n°4</b>	<b>Inscrire dans le projet de territoire la volonté de tendre vers un territoire « 0 déchet » via la mise en œuvre du PLPDMA</b>						
Objectifs 2030/2050	Réduire le volume global de déchets ménagers (DMA hors végétaux) de 25 % / 35 % par rapport à 2016			Augmenter le taux de valorisation à 95 % des DMA hors végétaux			
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Faible	-	-	Faible	Faible	-	Faible
<b>Action n°5</b>	<b>Optimiser la gestion des résidus végétaux</b>						
Objectifs 2030/2050	Réduire de 20 % / 80 % le tonnage de déchets végétaux apportés en déchetterie par rapport à 2016						
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Faible	Faible	-	-	-	-	Faible
<b>Action n°6</b>	<b>Favoriser le développement de l'économie circulaire</b>						
Objectifs 2030/2050	10 % / 50 % de la population fait réparer régulièrement ses appareils ou achète des appareils reconditionnés			30 % des emplois du territoire sont associés à l'économie circulaire et/ou de la fonctionnalité			
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	-	-	-	-	Faible	-	Moyen
<b>Action n°7</b>	<b>Permettre l'accélération des changements de pratiques agricoles en garantissant l'équilibre entre préservation des ressources et viabilité économique</b>						
Objectifs 2030/2050	30 % / 50 % de Surface Agricole Utile (SAU) en BIO			100 % de parcelles BIO ou Bas Niveau d'Impact (BNI) sur l'ensemble des secteurs sensibles			
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Fort	Faible	Moyen	Moyen	Faible	-	Fort

Bilan des effets cumulés attendus des actions "**Economie & Déchets**" sur la trajectoire climatique du territoire à l'horizon 2050 :

- **Sur la consommation d'énergie du secteur de l'industrie : -30 %** (principalement par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, mais aussi par le développement de l'économie circulaire)
- **Sur la consommation d'énergie du secteur de l'agriculture : -5 %** (par le développement de pratiques moins consommatrices de ressources et en circuit court de vente)
- **Sur la consommation d'énergie des secteurs résidentiels, tertiaires et transports : -5 %** (entres autres par les actions sur la gestion des déchets et par le développement de l'économie de la fonctionnalité)
- **Sur les émissions de GES du secteur de l'industrie : -30 %** (principalement par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments)
- **Sur les émissions de GES du secteur de l'agriculture : -30 %** (par l'accompagnement à des pratiques moins émettrices)
- **Sur la consommation d'énergie des secteurs tertiaire et transport : -10 %** (par l'application de chartes environnementales et le développement de synergies entre entreprises)
- **Sur la qualité de l'air : impact FAIBLE**
- Sur la qualité de l'eau : impact **MOYEN**
- Sur la qualité de vie des habitants et usagers du territoire : Impact **MOYEN**

## Axe Santé & Environnement

<b>Action n°1</b>	<b>Assurer la sécurité alimentaire et l'accès à une alimentation saine, y compris aux populations en situation de précarité</b>						
Objectifs 2030/2050	50 % / 100 % des restaurants collectifs approvisionnés en local		100 % des restaurants gérés par les communes atteignent au moins 40 % / 60 % d'approvisionnement en produits Bio		Déploiement d'une sécurité sociale de l'alimentation		
<b>Impacts sur</b>	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Moyen	Moyen	-	Faible	-	-	Fort
<b>Action n°2</b>	<b>Préserver la ressource en eau</b>						
Objectifs 2030/2050	Baisse de la consommation d'eau potable de 10 %/ 20 %		Atteindre le « bon état » sur 50 % / 100 % des masses d'eau selon critères du SAGE 2027				
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	-	-	-	Fort	-	-	Fort
<b>Action n°3</b>	<b>Désimperméabiliser et re-végétaliser</b>						
Objectifs 2030/2050	Zéro Artificialisation Nette en 2050 (loi ZAN)		Planter 40 km/an de haies bocagères				
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	-	Fort	-	Faible	-	-	Moyen
<b>Action n°4</b>	<b>Favoriser la séquestration de carbone par les puits de carbone naturels et dans les pratiques agricoles</b>						
Objectifs 2030/2050	Augmenter les puits de carbone naturels de 10 % / 50 % par rapport à 2018						
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	Faible	Fort	Moyen	Faible	-	Faible	Fort
<b>Action n°5</b>	<b>Promouvoir des milieux et des cadres de vie favorables à la santé au travers notamment du Contrat Local de Santé</b>						
Objectifs 2030/2050	Avoir une approche santé dans l'ensemble des politiques ayant un impact sur l'environnement		Les indicateurs de santé, qualité de l'air et de l'eau se sont améliorés vs 2025				
Impacts sur	la réduction des émissions GES	la séquestration de carbone	la qualité de l'air	la qualité de l'eau	Réduction de la consommation d'énergie	Production d'énergies renouvelables	Qualité de vie des habitants
	-	-	Moyen	-	-	-	Fort

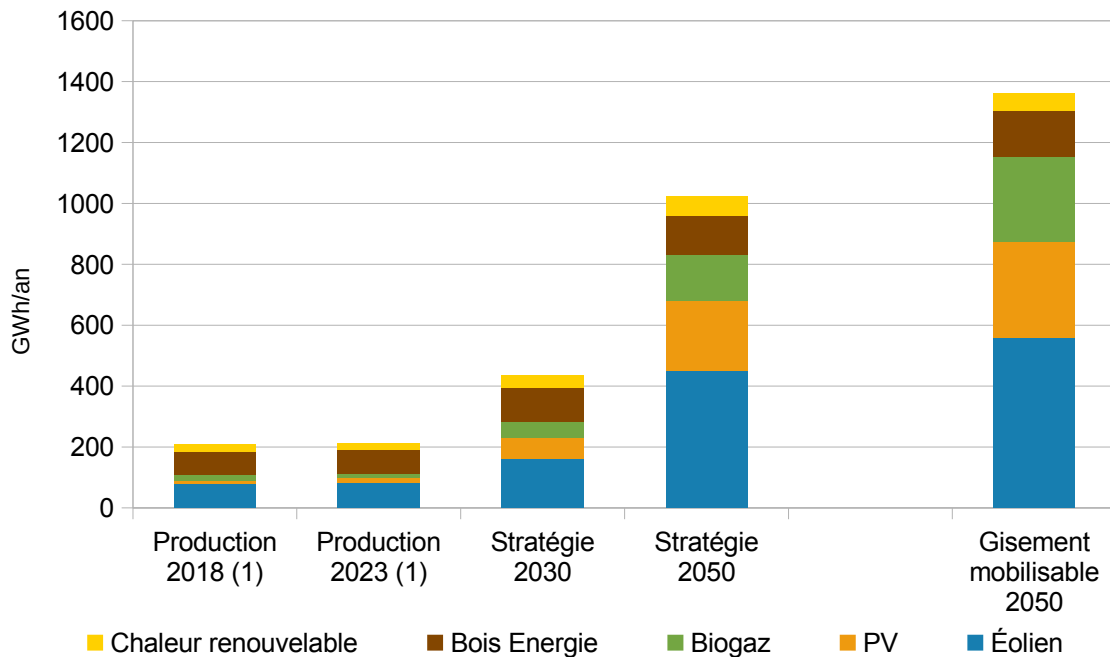
Bilan des effets cumulés attendus des actions **Santé & Environnement** sur la trajectoire Climatique du territoire à l'horizon 2050 :

- **Sur les émissions de GES du secteur résidentiel : -5 %** (principalement par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments)
- **Sur les émissions de GES du secteur de l'agriculture : -15 %** (effet attendu des changements de consommation sur les modes de production locale)
- **Sur les capacités de séquestration carbone du territoire : impact FORT**
- **Sur la qualité de l'air : impact MOYEN**
- **Sur la qualité de l'eau : impact FORT**
- **Sur la qualité de vie des habitants et usagers du territoire : Impact FORT**

## Axe énergie

### Impacts de la stratégie territoriale de développement des énergies renouvelables (SDEnR)

La trajectoire du territoire est d'augmenter les moyens de production d'énergie renouvelables du territoire de manière conséquente (facteur 5 d'ici 2050) de manière à pouvoir compenser la consommation d'énergie du territoire en 2050 et donc de pouvoir afficher une décarbonation importante de l'énergie qui sera consommée à l'échelle du territoire en 2050.



Cet objectif peut être atteint en mobilisant **75 % du gisement mobilisable** probable en 2050, et en développant une cohérence dans le mix énergétique.

Au-delà de l'impact sur la décarbonation de l'énergie consommée localement, le développement de nouvelles infrastructures a également un impact sur l'environnement. Le territoire souhaite donc que ce développement soit réalisé d'une **manière concertée et raisonnée** afin de limiter les impacts sur les habitants et sur l'environnement et la biodiversité. Les actions identifiées s'inscrivent dans cette volonté de maîtrise et de projets raisonnés afin que des impacts potentiellement **forts** puissent être évités, atténués ou compensés.

## Axes transverses

### Mobilisation du territoire

L'enjeu de la mobilisation du territoire dans toutes ses composantes (élus, habitants, entreprises, agriculteurs, etc) est primordial pour amplifier l'effet de l'ensemble des actions des 5 axes. En effet, l'impact des actions ne sera pas le même si les acteurs ne se sentent pas concernés et ne s'engagent pas collectivement dans cette transition.

L'impact des actions de mobilisation permettent d'augmenter de 10 % (à l'horizon 2050) les effets attendus du plan d'action sur les filières "résidentiel", "transport" et "tertiaire", et dans une moindre mesure d'augmenter de 5% (à l'horizon 2050) ceux sur les filières "Industrie" et "agriculture".

Cet effet mobilisation pourrait être ambitieux, mais il nécessitera dans l'avenir d'identifier des leviers supplémentaires à ceux proposés dans cette version première du PCAET.

### Adaptation au changement climatique

Le PCAET ne se résume pas à minimiser les émissions de gaz à effet de serre ni à réduire notre bilan énergétique. Les changements climatiques déjà engagés par nos actes et émissions passées sont en œuvre et le volet adaptation au changement climatique doit permettre de mieux appréhender les conséquences du changement climatique, de s'y adapter et de limiter les effets sur la vie des habitants du territoire. Les actions de l'axe adaptation au changement climatique visent également à éviter des émissions et consommations supplémentaires dans les années futures (création d'îlots de fraîcheur, lutte contre les incendies, etc).

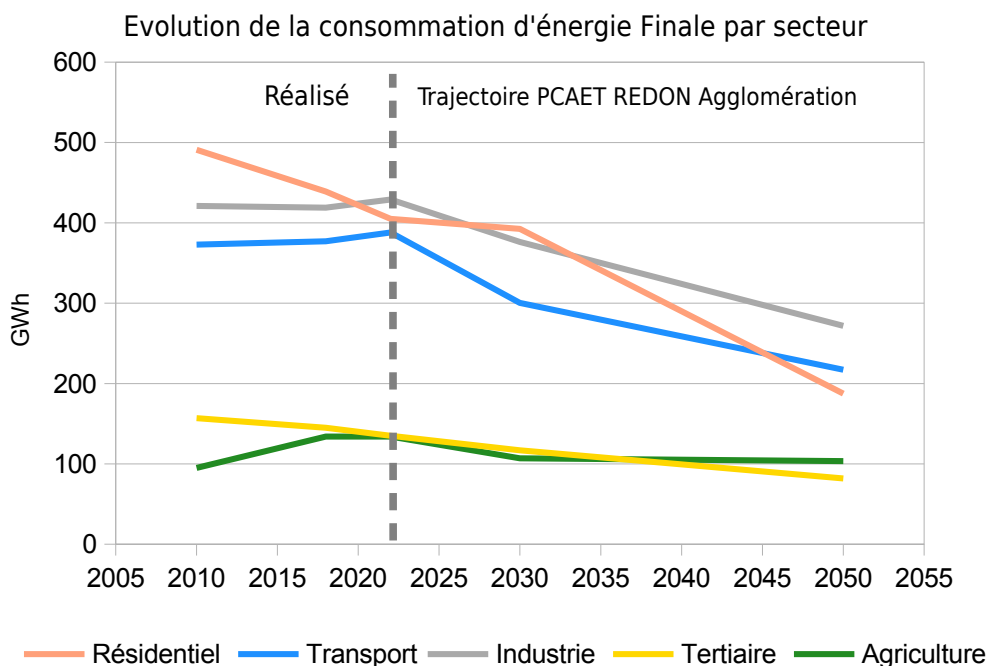
#### 3.4.4 Objectifs et trajectoires 2050

La combinaison de l'ensemble de ces effets sur la stratégie territorialisée permet de décliner une trajectoire pour chaque secteur.

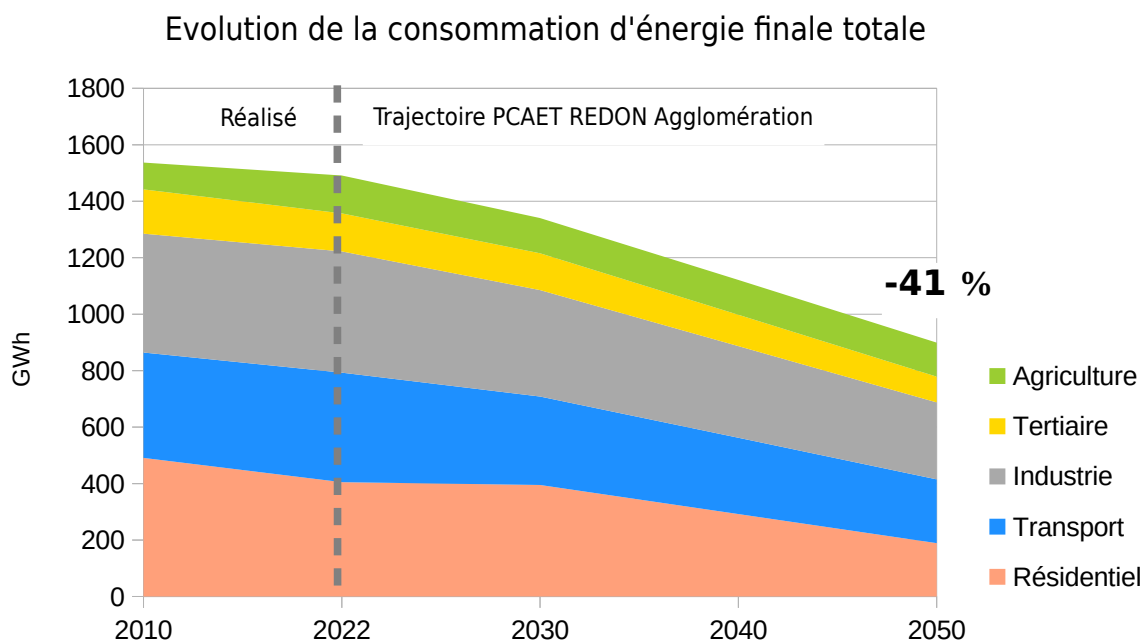
En termes de **réduction des consommations d'énergie**, les impacts cumulés du plan d'action sur chaque secteur du PCAET se caractérisent comme ci-dessous :

- Pour le secteur **résidentiel**, un objectif 2030 de réduction de **10 %** des consommations d'énergie par rapport à 2018 et de **57 %** en 2050.
- Pour le secteur des **transports**, un objectif 2030 de réduction de **17 %** des consommations d'énergie par rapport à 2018 et de **40 %** en 2050.
- Pour le secteur **industrie et déchets**, un objectif 2030 de réduction de **10 %** des consommations d'énergie par rapport à 2018 et de **35 %** en 2050.
- Pour le secteur **tertiaire**, un objectif 2030 de réduction de **10 %** des consommations d'énergie par rapport à 2018 et de **37 %** en 2050.

- Pour le secteur de l'**agriculture**, un objectif 2030 de réduction de **7 %** des consommations d'énergie par rapport à 2018 et de **10 %** en 2050.



La trajectoire globalisée du territoire en cumulant les différents secteurs est la suivante :



Pour tenir la trajectoire d'équilibre énergétique à l'horizon 2050 avec une multiplication par 5 de la production d'énergies renouvelables locales, **le territoire a besoin de réduire de 46 % sa consommation d'énergie**. Compte tenu du

gisement cumulé de chaque secteur estimé à 44 % de réduction, cela implique **une exploitation massive du gisement et la nécessité dans le futur d'identifier d'autres gisements non identifiés à ce jour.**

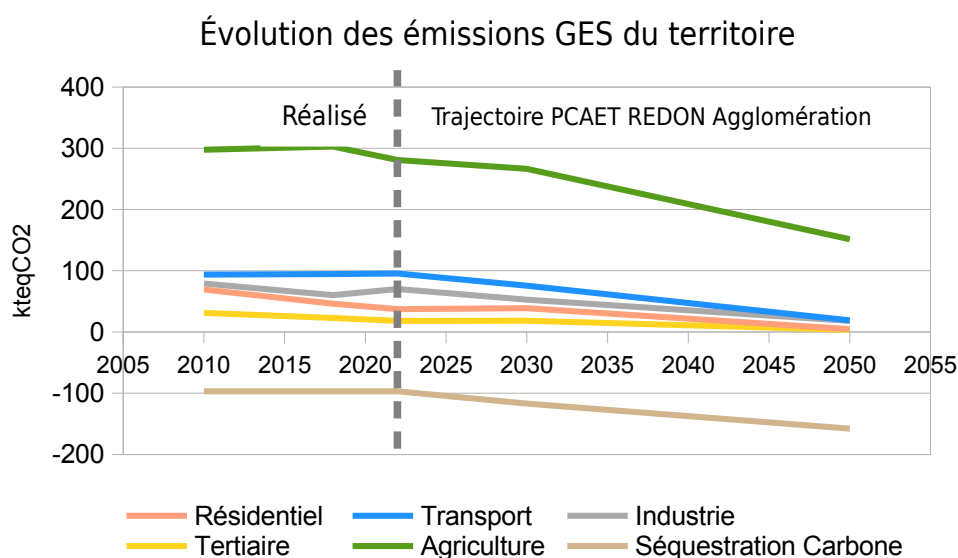
L'analyse du plan d'action du PCAET 2025 donne une projection de réduction de 41 %, soit **90 % de l'objectif** si les actions identifiées sont mises en oeuvre.

Cette trajectoire territorialisée s'inscrit complètement dans la perspective de contribuer à la SNBC neutralité Carbone en 2050 et est en phase avec les ambitions régionales du SRADDET de réduire de 36 % les consommations d'énergie en 2040 par rapport à 2018.

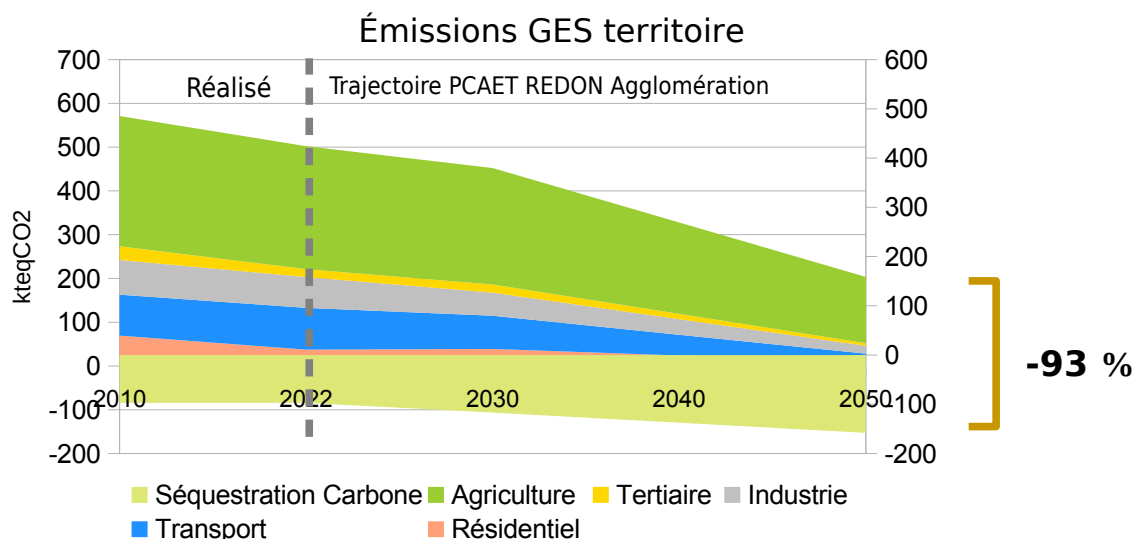
En termes de **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, les impacts cumulés du plan d'action sur chaque secteur du PCAET se caractérisent comme ci-dessous :

- Pour le secteur **résidentiel**, un objectif 2030 de réduction de **16 %** des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2018 et de **80 %** en 2050.
- Pour le secteur des **transports**, un objectif 2030 de réduction de **20 %** des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2018 et de **80 %** en 2050.
- Pour le secteur **industrie et déchets**, un objectif 2030 de réduction de **12 %** des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2018 et de **70 %** en 2050.
- Pour le secteur **tertiaire**, un objectif 2030 de réduction de **20 %** des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2018 et de **75 %** en 2050.
- Pour le secteur de **l'agriculture**, un objectif 2030 de réduction de **12 %** des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2018 et de **50 %** en 2050.

Cela s'accompagne par une **augmentation des capacités de stockage carbone naturel et des pratiques agricoles de 64 %** par rapport à 2025 d'ici 2050.



La trajectoire globalisée du territoire en cumulant les différents secteurs est la suivante :



Le plan d'action du PCAET de REDON Agglomération permet d'exploiter entre 80 % et 100 % du gisement estimé de réduction des émissions carbone de chaque secteur. **Les émissions de gaz à effet de serre peuvent ainsi être réduites à l'horizon 2050 de 63 %.**

L'augmentation des capacités de séquestration carbone pouvant représenter jusqu'à 30 % des émissions 2018, **le bilan carbone du territoire serait alors réduit de 93 %** par rapport à 2018 avec la possibilité d'atteindre la neutralité carbone avant 2055.

Cette trajectoire est donc très proche de l'objectif de la SNBC (neutralité carbone en 2050) et des objectifs du SRADDET de réduction de 65 % des émissions de gaz à effet de serre en 2050.

### 3.4.5 Trajectoires sectorielles à l'horizon 2050

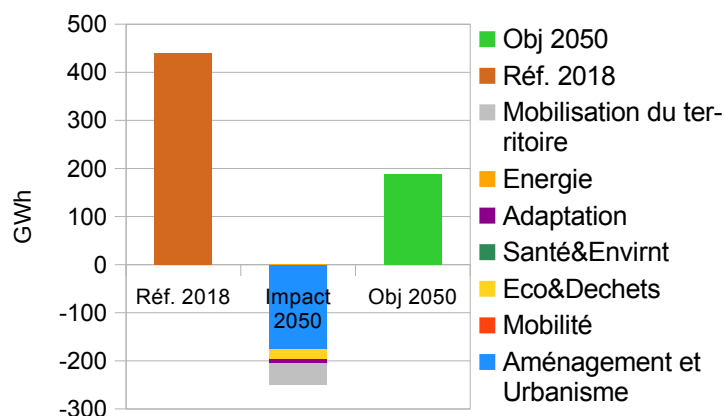
Les diagrammes suivants présentent l'effet attendu des impacts du plan d'action du PCAET sur l'évolution de la consommation d'énergie et sur l'évolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur. Ils permettent ainsi de mettre en perspective l'état de référence 2018, face aux objectifs de 2050 et le poids du plan d'action dans la réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES.

Le plan d'action permet d'exploiter une très grande partie des potentiels identifiés, que ce soit en réduction des consommations d'énergie ou en réduction des émissions de GES. Le reste des gisements non exploités est dépendant du contexte économique et législatif régional, national, voire international.

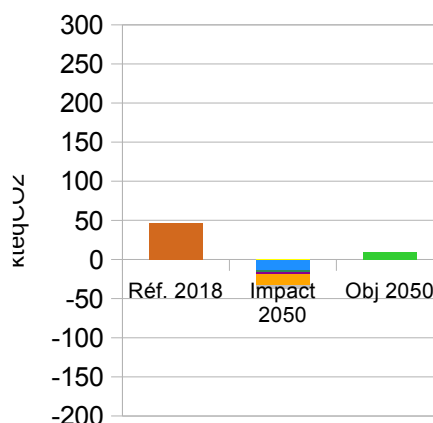
## Secteur résidentiel :

**90 %** du gisement exploité sur le volet énergie et **100 %** du potentiel exploité sur le volet émissions de GES :

Trajectoire **Énergie** - Secteur Résidentiel



Trajectoire **GES** - Secteur Résidentiel

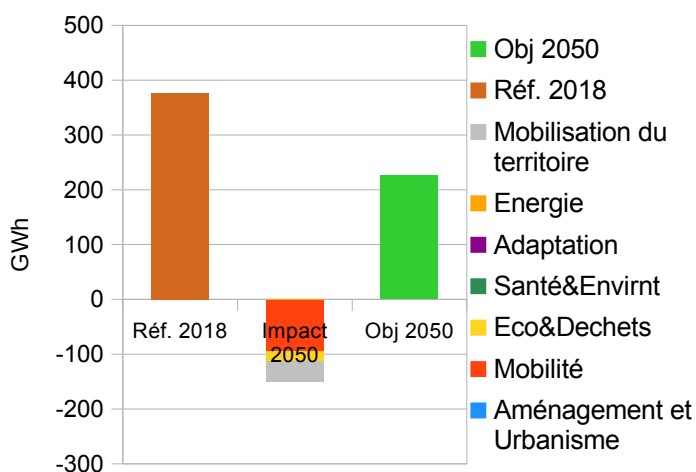


Une exploitation plus importante du gisement de réduction des consommations d'énergie réside principalement dans les leviers à mobiliser dans le secteur résidentiel. Aujourd'hui, de nombreux freins financiers et réglementaires, à l'échelle nationale, subsistent. Une facilitation et un déploiement de moyens supplémentaires en faveur de rénovations énergétiques efficaces permettraient une mobilisation plus importante du gisement.

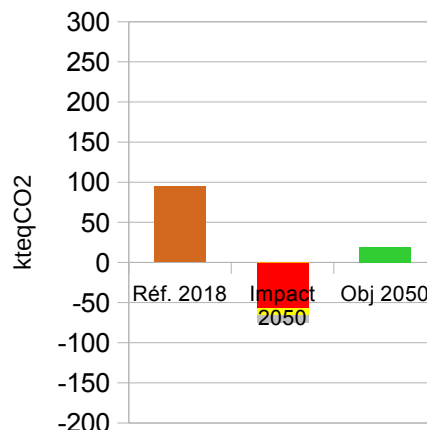
## Secteur Transport :

**100 %** du gisement exploité sur le volet énergie et **82 %** du potentiel exploité sur le volet émissions de GES.

Trajectoire **Énergie** - Secteur Transport



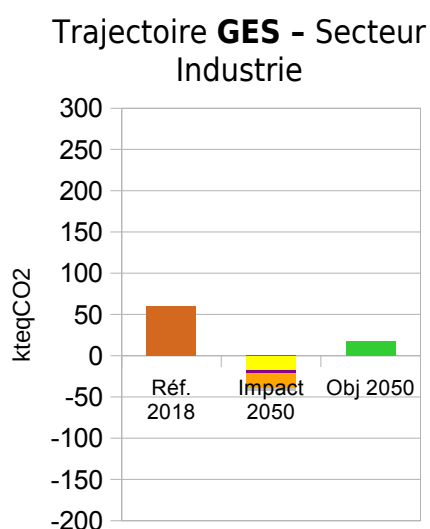
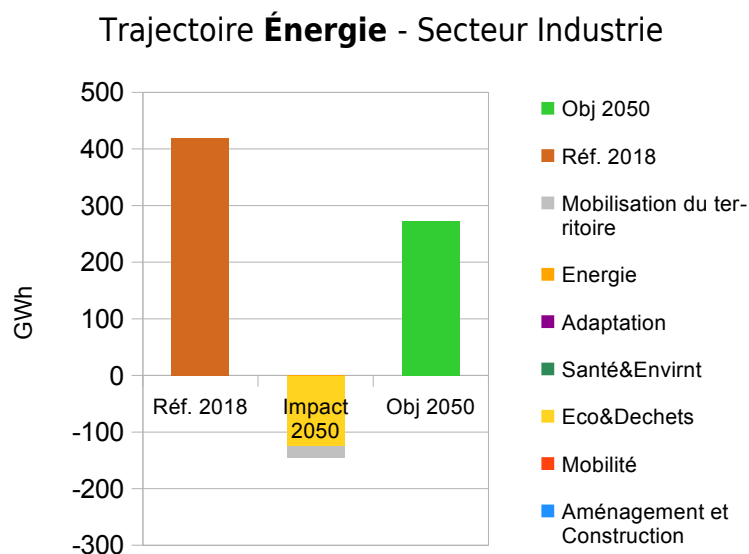
Trajectoire **GES** - Secteur Transport



Si la transformation de l'offre de services de mobilités alternatives sur le territoire permet d'exploiter le gisement de réduction des consommations, la part de gisement de réduction des GES liés à la mobilité est principalement liée aux freins de conversions identifiés des besoins de mobilités restant associés aux véhicules individuels inhérents au caractère rural du territoire. Les transports de marchandises constituent également un levier majeur de réduction des émissions de GES, pour lequel la marge de manœuvre à l'échelle territoriale reste limitée.

### Secteur industrie :

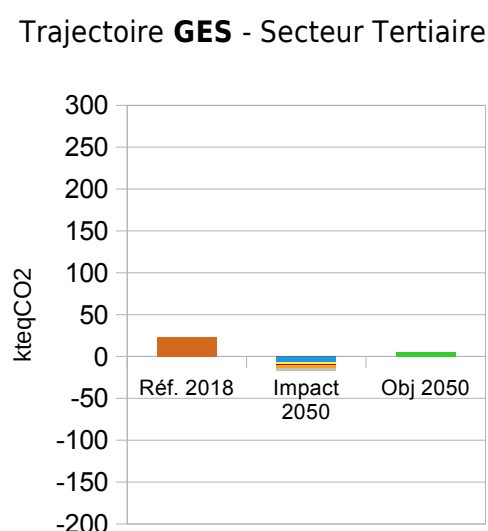
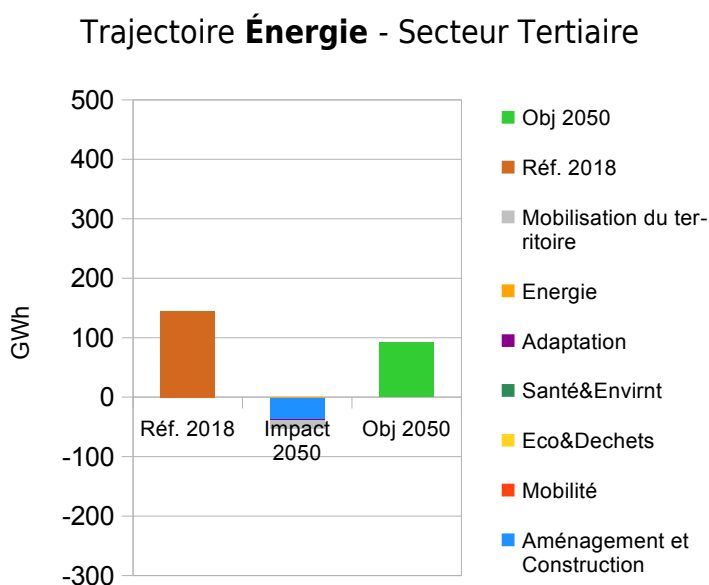
**98 %** du gisement exploité sur le volet énergie et **93 %** du potentiel exploité sur le volet émissions de GES.



**Globalement, les gisements GES et réduction des consommations d'énergie du secteur industriel peuvent être très bien exploités d'ici 2050.**

### Secteur tertiaire :

**100 %** du gisement exploité sur le volet énergie et **91 %** du potentiel exploité sur le volet émissions de GES.

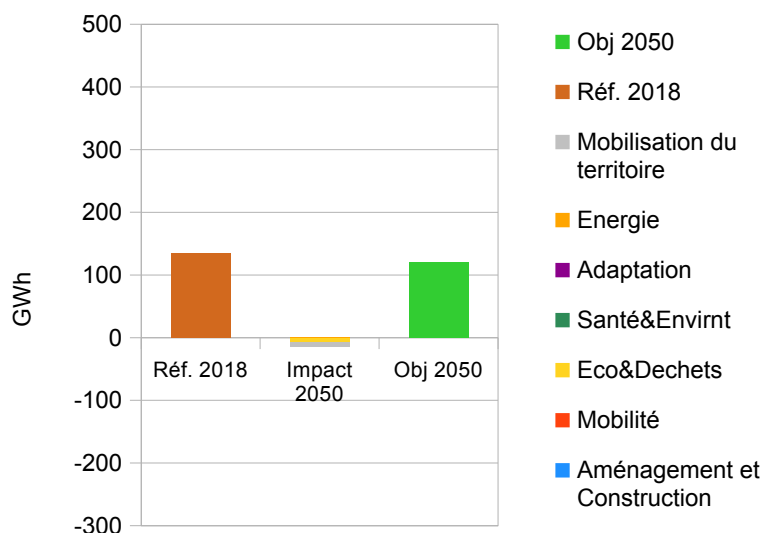


**Globalement, les gisements GES et réduction des consommations d'énergie du secteur tertiaire peuvent être très bien exploités d'ici 2050.**

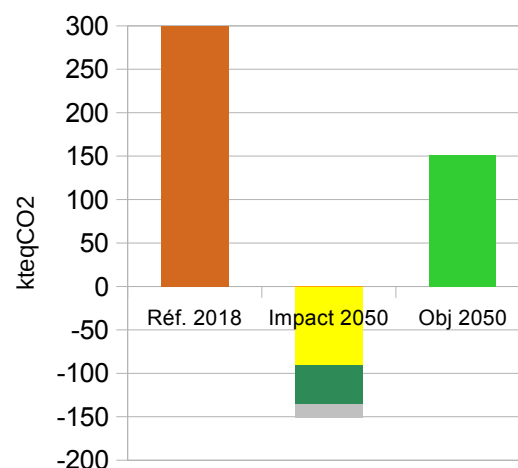
### Secteur agricole :

**25 %** du gisement exploité sur le volet énergie et **92 %** du potentiel exploité sur le volet émissions de GES.

Trajectoire **Énergie** - Secteur Agriculture



Trajectoire **GES** - Secteur Agriculture



**Le PCAET ne permet pas d'envisager d'exploiter une part importante du gisement de réduction des consommations d'énergie du secteur agricole.** L'impact reste faible sur la trajectoire climat car ce secteur pèse peu dans la consommation totale d'énergie, alors qu'il est à l'origine de 60 % des émissions de GES sur lesquelles le PCAET souhaite agir en priorité. L'activité agricole, notamment en élevage, étant prégnante sur le territoire, la marge de manœuvre est importante. Pour autant, un accompagnement et une facilitation à la transformation des modèles agricoles restent très dépendants des politiques européennes et nationales.

## 3.5. Analyse comparative des trajectoires du territoire

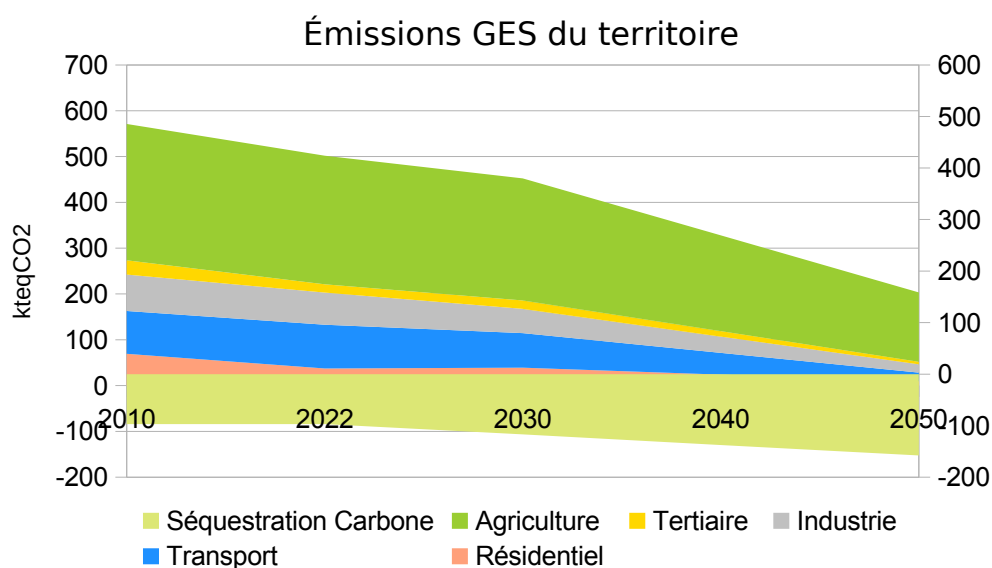
Les potentiels identifiés sur le territoire ont été croisés avec un travail de terrain auprès des acteurs locaux (échanges avec les services de REDON Agglomération, les communes, atelier) pour définir les trajectoires énergie-climat du territoire. Ces trajectoires sont la traduction des impacts estimés du plan d'action, présentés ci-après.

**Elles s'appuient sur l'ambition d'atteindre les objectifs de neutralité carbone et d'autonomie énergétique à horizon 2050** en visant :

- des actions ambitieuses mais réalistes d'ici à 2050, pour pérenniser la démarche de transition ;
- une accélération, à compter de 2030, également liée à une évolution des moyens, des ressources et du cadre réglementaire national.

## Trajectoires de réduction des émissions de GES et de séquestration carbone :

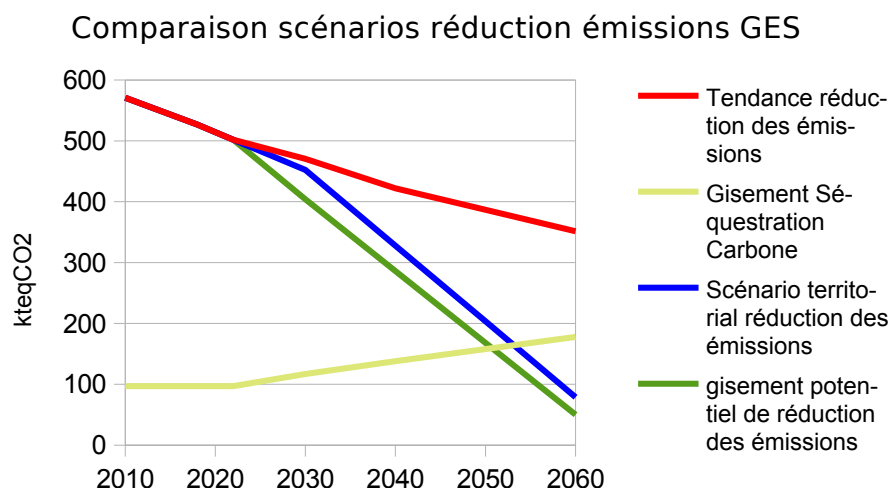
Le bilan des émissions de GES et des capacités de séquestration du carbone sur le territoire permettra d'atteindre la neutralité carbone entre 2050 et 2055. **Les conditions de cette trajectoire reposent sur une réduction drastique des émissions des secteurs résidentiel et industriel** qui dépendront fortement des moyens financiers attribués par l'État aux actions de transition, mais surtout la **nécessité de diviser par deux les émissions du secteur de l'agriculture**, qui dépendent principalement de politiques agricoles nationales et européennes. Enfin, cela suppose de mettre en œuvre un plan d'action pour **aller chercher l'intégralité du gisement supplémentaire de séquestration carbone identifié**.



Comparaison de la trajectoire territorialisée de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec les objectifs réglementaires						
	Bilan 2018	Bilan 2022	Trajectoire du territoire 2050	Objectif SRADDET 2040	Objectif SNBC 2050	Potentiel de réduction des émissions ou de séquestration carbone en 2050
	En kteqCO2	En kteqCO2	% / 2018	% / 2018*	% / 2013	% / 2018
Résidentiel	46	37	<b>-80 %</b>	-65 %	-88 %	-84 %
Transport	95	96	<b>-80 %</b>	-65 %	-74 %	-98 %
Industrie	60	70	<b>-70 %</b>	-49 %	-58 %	-73 %
Tertiaire	23	18	<b>-75 %</b>	-49 %	-58 %	-79 %
Agriculture	303	281	<b>-50 %</b>	-35 %	-47 %	-54 %
<b>Émissions totale (kteqCO2)</b>	<b>527</b>	<b>502</b>	<b>-61 %</b>	<b>-57 %</b>	<b>-72 %</b>	<b>-68 %</b>
Séquestration carbone	97	97	<b>64 %</b>	-	-	64 %

\* valeur SRADDET par rapport à 2013 recalculée en référence 2018

La trajectoire territorialisée permettrait d'atteindre la neutralité carbone entre 2050 et 2055.



L'objectif réglementaire fixe la neutralité carbone en 2050. Pour REDON Agglomération, cela nécessiterait un plan d'action capable de mobiliser 100 % des gisements de tous les secteurs d'activité.

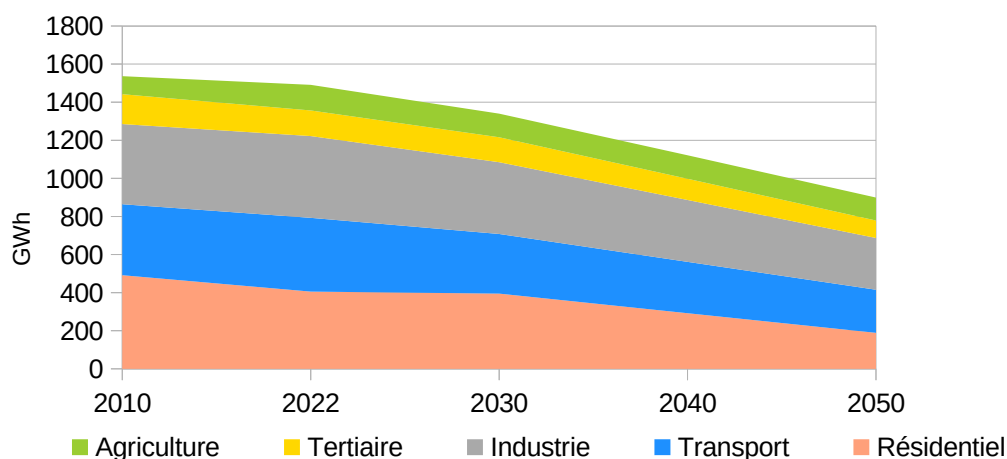
### Trajectoires de réduction des consommations énergétiques :

Les objectifs de la trajectoire territorialisée sont ambitieux et permettent d'**exploiter une grande partie du gisement du territoire**. Un renforcement du plan d'action par des **mesures nationales** plus fortes permettrait de mieux exploiter le gisement de réduction des consommations sur le volet résidentiel principalement. La contribution du secteur de l'industrie nécessiterait des transformations plus profondes du monde économique non identifiées à ce jour.

Comparaison du potentiel local de réduction des consommations d'énergies avec les objectifs réglementaires et la tendance actuelle					
	Bilan 2018	Bilan 2022	Trajectoire territorialisée 2050	Objectif SRADEET 2040	Potentiel de réduction des conso. d'énergies en 2050
	GWh	GWh	% / 2018	% / 2018	% / 2018
Résidentiel	439	405	-57 %	-23 %	-64 %
Transport	377	388	-40 %	-43 %	-40 %
Industrie	419	429	-35 %	-38 %	-35 %
Tertiaire	145	135	-37 %	-39 %	-38 %
Agriculture	134	134	-10 %	-46 %	-46 %
<b>Consommations totales (en Gwh/an)</b>	<b>1514</b>	<b>1491</b>	<b>-41 %</b>	<b>-36 %</b>	<b>-44 %</b>
Production d'énergies renouvelables	208	250	x5	X 5	X 7

\* valeur SRADEET par rapport à 2013 recalculée en référence 2018

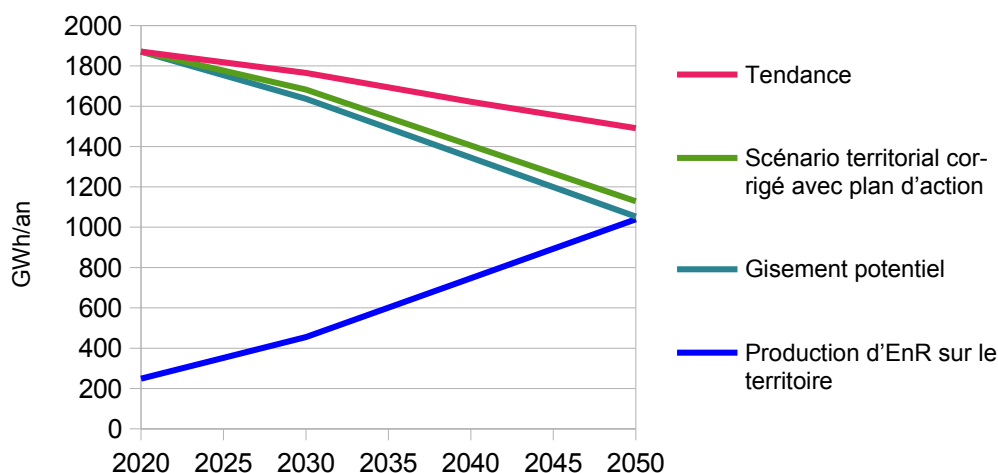
## Évolution de la consommation d'énergie **finale** totale



Par ailleurs, **la trajectoire de développement des énergies renouvelables est en ligne avec la volonté d'atteindre une autonomie énergétique du territoire en 2050.**

La trajectoire territorialisée permettrait d'atteindre un équilibre avec la production d'énergie renouvelable locale entre 2050 et 2055. Pour cela, la réduction des consommations projetée dans la stratégie est comparée en énergie **primaire** :

## Comparaison des scénarios de réduction de consommation d'énergie **primaire**



## Ajustement de la trajectoire en fonction de l'évolution démographique :

La trajectoire du PCAET a été réalisée sans hypothèse de croissance démographique. Le SCoT en cours de révision intègre plusieurs scénarios d'évolution démographique du territoire.

Dans cette partie, l'impact du scénario "réaliste mais ambitieux" inscrit dans le SCoT arrêté donne une projection démographique de +0,4 %/an, soit environ +19 % de population cumulée supplémentaire en 2050 (soit 75 166 habitants en 2050 (67 121 en 2022) représentant 8 045 habitants supplémentaires).

L'impact de cette progression démographique, à profil sociologique équivalent à celle actuelle, se répercute essentiellement sur les secteurs résidentiel et transport et, dans

une moindre mesure, sur les secteurs tertiaire et industriel. On considère l'impact sur la trajectoire du secteur agricole très faible, soit :

- un objectif révisé sur la diminution des consommations d'énergie de 33 % (au lieu de 41 %). Cet objectif pourrait être fortement amélioré en contraignant la construction de logements neufs à de fortes contraintes de performance énergétique en accentuant les actions contre la vacance des logements et en privilégiant une densification urbaine plutôt que l'étalement urbain pour limiter les conséquences de l'artificialisation et des mobilités.
- un objectif révisé sur l'évolution du bilan carbone de -91 % (au lieu de -93 %).

<b>Impact potentiel de l'évolution démographique sur les objectifs de réduction de consommation d'énergie du PCAET</b>				
	<b>Bilan 2018</b>	<b>Trajectoire territorialisée 2050</b>	<b>Hypothèse de l'Impact de l'évolution démographique</b>	<b>Trajectoire 2050 corrigée avec croissance démographique +19 % / 2022</b>
	<i>GWh</i>	<i>% /2018</i>		<i>% /2018</i>
Résidentiel	37	<b>-57 %</b>	Impact fort	-49 %
Transport	96	<b>-40 %</b>	Impact fort	-29 %
Industrie	70	<b>-35 %</b>	Impact partiel	-29 %
Tertiaire	18	<b>-37 %</b>	Impact partiel	-31 %
Agriculture	281	<b>-10 %</b>	Pas d'impact notable	-10 %
<b>Consommations totales (en Gwh/an)</b>	<b>502</b>	<b>-41 %</b>	<b>Impact partiel</b>	<b>-33 %</b>
Production d'énergies renouvelables	97	<b>x5</b>	pas d'impact	x5

<b>Impact potentiel de l'évolution démographique sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du PCAET</b>				
	<b>Bilan 2018</b>	<b>Trajectoire territorialisée 2050</b>	<b>Hypothèse de l'Impact de l'évolution démographique</b>	<b>Trajectoire 2050 corrigée avec croissance démographique +19 % / 2022</b>
	<i>En kteqCO<sub>2</sub></i>	<i>% /2018</i>		<i>% /2018</i>
Résidentiel	37	<b>-80 %</b>	Impact fort	-76 %
Transport	96	<b>-80 %</b>	Impact fort	-76 %
Industrie	70	<b>-70 %</b>	Impact partiel	-67 %
Tertiaire	18	<b>-75 %</b>	Impact partiel	-72 %
Agriculture	281	<b>-50 %</b>	Pas d'impact notable	-50 %
<b>Émissions totale (kteqCO<sub>2</sub>)</b>	<b>502</b>	<b>-61 %</b>	<b>Impact faible</b>	<b>-60 %</b>
Séquestration carbone	97	<b>64 %</b>	impact partiel	58 %

# RÉSUMÉ

## POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU PCAET

Le territoire, par ce PCAET, se dote d'une feuille de route ambitieuse impliquant la nécessité d'exploiter l'ensemble du potentiel du territoire pour tendre vers la neutralité carbone.

Il est nécessaire de poursuivre, d'accélérer et d'amplifier un projet territorial déjà engagé dans la sobriété et dans la transition en y apportant de nouvelles actions davantage en rupture dans les années à venir. Ainsi les grands enjeux pour le territoire sont :

- Adapter des modèles agricoles aux enjeux climatiques ;
- Engager une action efficace et massive sur la rénovation énergétique des bâtiments ;
- Poursuivre l'accompagnement aux changements de pratiques de mobilité ;
- Renforcer la résilience du territoire face aux événements climatiques ;
- Assurer l'autonomie énergétique de manière maîtrisée et raisonnée en impliquant les acteurs locaux.

Ce PCAET se caractérise de plus par une forte envie d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire avec une attention à ce que les acteurs les plus impactés puissent bénéficier d'une solidarité du territoire.

L'atteinte des objectifs du PCAET est également conditionné à l'animation, la mise en œuvre et le suivi du plan d'action qui nécessite :

- un portage par les élus du territoire par la mise en place d'une gouvernance interne spécifique au suivi et par l'identification, dans chaque commune, d'un élu référent PCAET ;
- la mise en place et l'animation d'un comité de suivi pour suivre régulièrement la mise en œuvre du plan d'action et les effets sur les indicateurs « climat » du territoire ;
- la définition d'une stratégie de communication et de mise en récit du PCAET destinée aux acteurs du territoire, élus, citoyens, entreprises, ... pour partager les ambitions du PCAET et plus largement, mobiliser autour des enjeux de transition.

La révision du PCAET tous les 6 ans (avec point d'étape à 3 ans) permettra d'ajuster la stratégie en fonction de la progression de la trajectoire et du besoin identifié d'actions complémentaires.

Ainsi, le PCAET de REDON Agglomération traduit un projet de territoire partagé et ambitieux, qui révèle les atouts et spécificités du territoire en assurant la qualité de vie pour ses habitants et la préservation de l'environnement. Il apporte, à l'échelle locale, une réponse aux enjeux énergétiques et climatiques en positionnant les acteurs du territoire au cœur de la démarche, et s'attache à réunir les conditions pour assurer la résilience du territoire.

# ANNEXE 1 :

## Enquête en ligne PCAET

Afin de cerner au mieux les perceptions, pratiques et attentes de la population face aux enjeux climatiques, énergétiques et autour de la qualité de vie, REDON Agglomération a proposé entre mi-juillet et mi-septembre 2025 un questionnaire en ligne à destination de ses habitants, usagers et acteurs du territoire.

Au total, 504 personnes ont répondu au questionnaire, soit environ 1 % des personnes majeures du territoire.

Il est précisé que l'enquête a été ouverte au grand public et que le panel de répondants n'est pas nécessairement représentatif de l'ensemble de la population. Nous reconnaissons donc un biais lié au fait que les participants sont probablement plus sensibilisés au sujet du changement climatique et de la transition énergétique que la moyenne.

Cependant le nombre important de répondants confère une réelle pertinence aux tendances observées dans les résultats.

### Une démarche participative

Le questionnaire nécessite une quinzaine de minutes pour le remplir, il aborde de manière assez approfondie toutes les thématiques couvertes par le PCAET.

L'objectif est à la fois de sonder les actions déjà mises en place ou à mettre en place à l'échelle individuelle, et également d'identifier les attentes vis à vis des pouvoirs publics ou autres acteurs économiques du territoire.

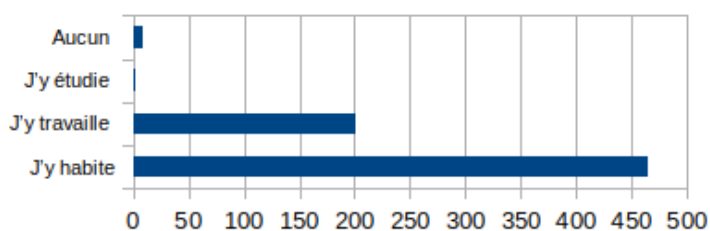
Le questionnaire est divisé en plusieurs parties :

- profil des répondants,
- thématique de l'habitat,
- thématique de la mobilité,
- thématique cadre de vie (agriculture et alimentation)
- thématique sur les énergies renouvelables

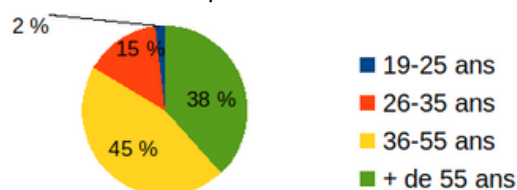
Pour chaque partie, les répondants sont invités à proposer jusqu'à trois actions à mettre en œuvre sur le territoire (disponibles à la fin de l'annexe 1). Une synthèse de ces nombreux retours sont disponibles dans les parties « Retours libres » et sont une source d'idées innovantes issues de la population.

### Les répondants

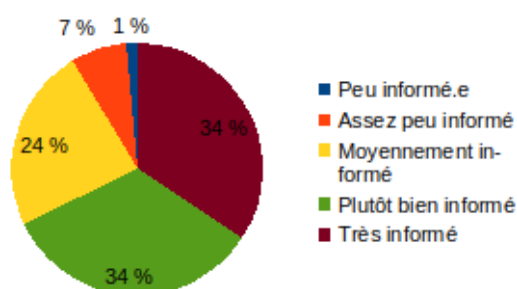
Les répondants sont pour la majorité des habitants du territoire, dont 40 % y travaillent.



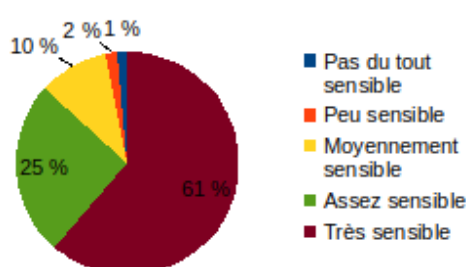
Les tranches d'âge entre 26 et plus de 55 ans sont bien représentées. Les 19-25 ans le sont en revanche beaucoup moins.



Parmi les répondants, 92 % se sentent de moyennement à très **informés** (note égale ou supérieure à 3 sur 5)

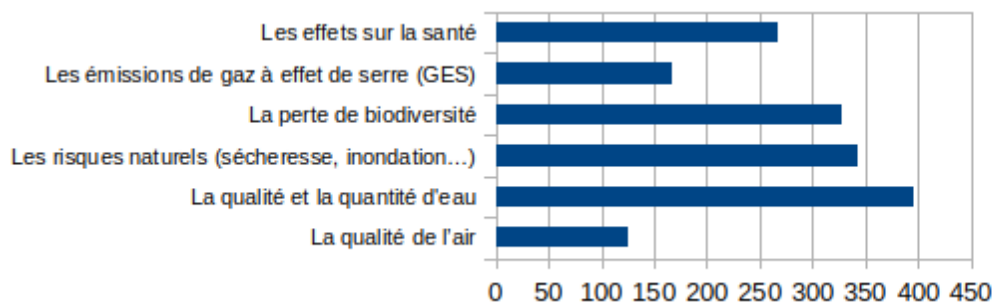


Et 85 % se disent assez à très **sensible** à la question du changement climatique (note égale ou supérieure à 4 sur 5)

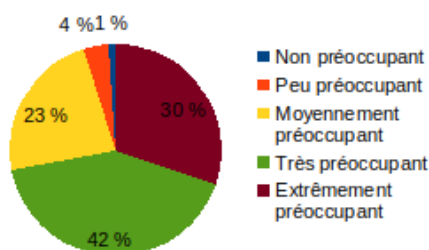


Les principales préoccupations qui viennent à l'esprit des répondants à l'évocation du « changement climatique » sont en premier lieu la préservation de l'eau, dans un second temps les risques naturels et en troisième position la perte de biodiversité.

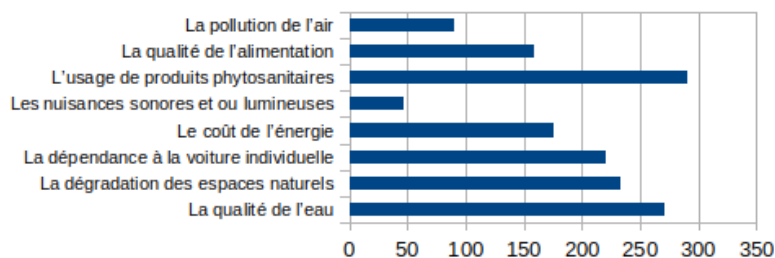
On note cependant que toutes les thématiques proposées au vote sont bien représentées dans les préoccupations des répondants.



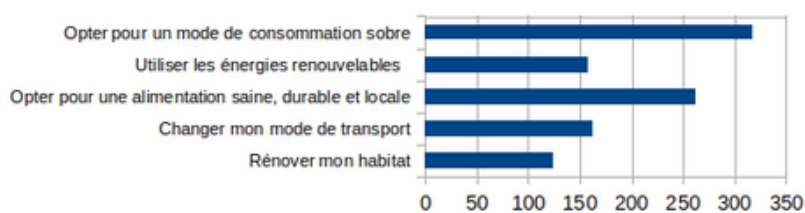
Les 3/4 des répondants considèrent les effets du changement climatique sur le territoire préoccupants à extrêmement préoccupants (note égale ou supérieure à 4 sur 5)



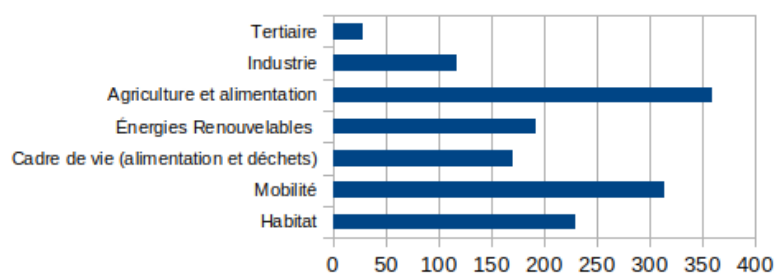
A la question "Au quotidien, qu'est-ce qui vous semble le plus vous impacter ?", la majorité des options proposées sont sélectionnées (3 choix possibles). Les sensibilités de chacun sont mises à l'épreuve.



Selon les répondants, les deux meilleures façons de réduire les émissions de gaz à effet de serre **à l'échelle individuelle**, sont d'opter pour un mode de consommation sobre ainsi qu'une alimentation sobre locale et durable.



Selon les répondants, **à l'échelle de l'agglomération**, les trois secteurs prioritaires sur lesquels il est urgent d'agir sont les volets agriculture et alimentation, la mobilité et l'habitat.



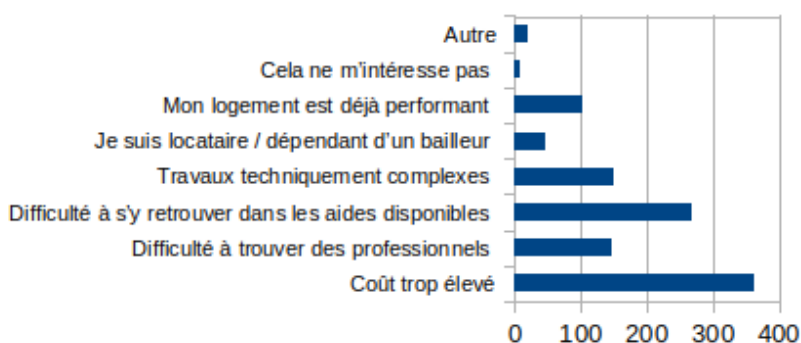
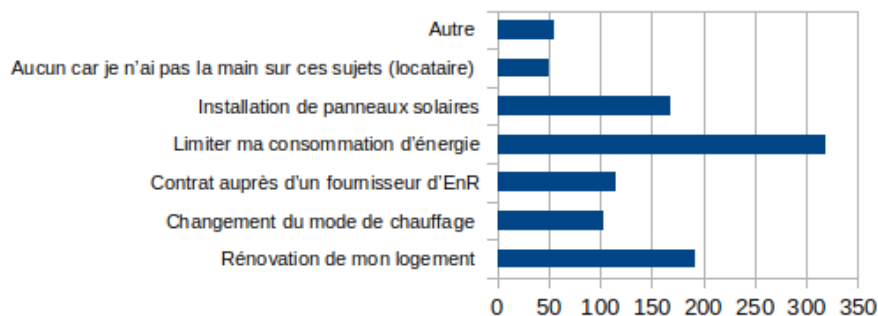
## L'HABITAT

Sur la thématique de l'habitat, l'objectif est de connaître les envies des répondants ainsi que les freins qu'ils ont repéré.

Il est demandé aux participants de choisir (3 choix possibles) sur quels axes ils souhaiteraient agir dans leur logement.

Limiter sa consommation énergétique individuelle est de loin l'axe sur lequel les répondants souhaitent agir en premier lieu, en effet, cette action ne nécessite aucun élément extérieur ; viennent ensuite la rénovation du logement ainsi que l'installation de panneaux solaires.

Les freins à la rénovation énergétique individuelle sont clairement identifiés : le coût trop élevé et la difficulté à s'y retrouver dans les aides. La complexité technique et la difficulté à trouver des professionnels est également soulignée, mais dans une moindre mesure.



### Retours libres - Habitat

Les retours libres soulignent très largement **l'importance d'un accompagnement renforcé et accessible** pour la rénovation énergétique des logements. Les répondants appellent à subventionner, conseiller et orienter efficacement les particuliers tout au long de leurs démarches. Cet accompagnement devrait être **neutre** et aborder aussi bien les aides financières que les enjeux techniques tel que le choix des matériaux, à l'image du service proposé par la Maison de l'habitat.

La mise en réseau avec des artisans locaux de confiance est largement plébiscitée, de même que la création d'espaces de partage d'expériences, comme la visite de logements rénovés par exemple. Ces dispositifs sont jugés essentiels pour **renforcer la confiance**, la crainte de l'escroquerie restant un frein important.

Les **aides financières** sont citées à de nombreuses reprises comme un levier **décisif pour inciter les ménages à franchir le pas**. Certaines idées proposent la création de "packs tout inclus" ou de solutions mutualisées, afin d'offrir des offres lisibles et économiques.

Sur le plan technique, les répondants encouragent la promotion de matériaux biosourcés et de **solutions fondées sur la nature** : ventilation naturelle, habitats passifs, ombrage végétal, phytoépuration, récupération des eaux de pluie, etc. Le confort d'été est également largement évoqué, probablement en lien avec la période de diffusion du questionnaire (été 2025), soulignant la nécessité d'adapter les logements au réchauffement climatique.

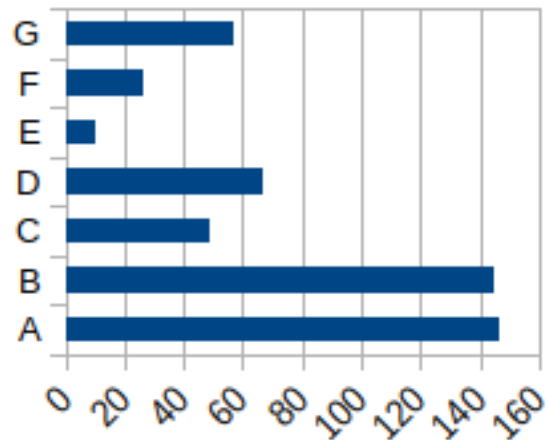
Plusieurs participants évoquent aussi l'ouverture d'esprit dont devraient faire preuve les municipalités vis à vis du développement d'habitats légers, alternatifs et écoresponsables. Les répondants rappellent également l'importance de donner la priorité à la rénovation plutôt qu'à la construction neuve, en cohérence avec les principes de **sobriété foncière**. L'accompagnement au changement des modes de chauffage fait aussi parti des besoins identifiés.

Enfin, un grand nombre de répondants rappellent que la réussite de ces démarches passe par **l'exemplarité des bâtiments publics**.

# LA MOBILITÉ

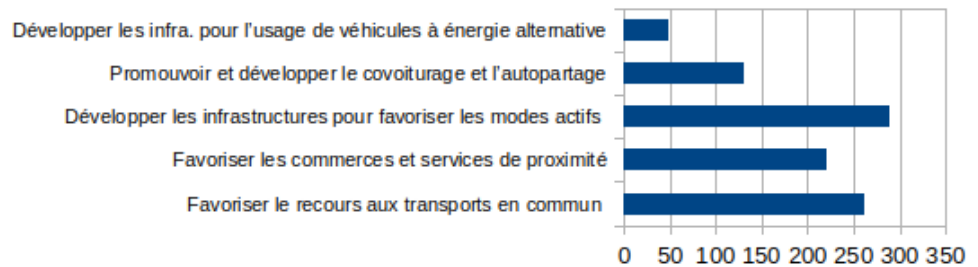
Les répondants sont questionnés sur leurs freins à la pratique des mobilités douces : "Quelles sont les principales raisons qui vous empêchent d'utiliser des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour vos trajets domicile-travail (co-voiturage, transports en commun, vélo, marche à pied, etc.) ?"

Les réponses sont variées sur les modes de transports, 25 % utilisent déjà au moins un mode de transport alternatif, près d'1/3 des répondants affirment ne disposer d'aucune alternative à la voiture. Pour près d'1/4 des répondants, des alternatives à la voiture individuelle existent mais elles rallongent considérablement le temps de transport ou ne sont pas compatibles avec les organisations personnelles.



A	J'utilise déjà régulièrement au moins un mode de transport alternatif.
B	Aucune alternative à la voiture individuelle n'est disponible pour me rendre sur mon lieu de travail.
C	Des alternatives existent, mais elles rallongent considérablement mon temps de trajet.
D	Des alternatives existent, mais mon organisation personnelle ou professionnelle m'oblige à utiliser la voiture.
E	Des alternatives existent, mais je ne souhaite pas modifier mes habitudes de déplacement.
F	Je manque d'informations sur les solutions de mobilité disponibles sur le territoire.
G	Autre

Quant aux actions à mener en priorité sur le territoire, les attentes en termes d'aménagement et de sécurisation des infrastructures arrivent en première position, suivie du développement des transports en commun, et en troisième position, le fait de favoriser les commerces et les services de proximité.



## Retours libres - Mobilité

Dans les retours libres, les répondants traitent avant tout le vélo ainsi que les transports en commun.

L'importance d'avoir accès à des **pistes cyclables sécurisées** est de loin la requête première. L'infrastructure routière doit permettre une pratique cyclable sécurisée, notamment sur les voies départementales.

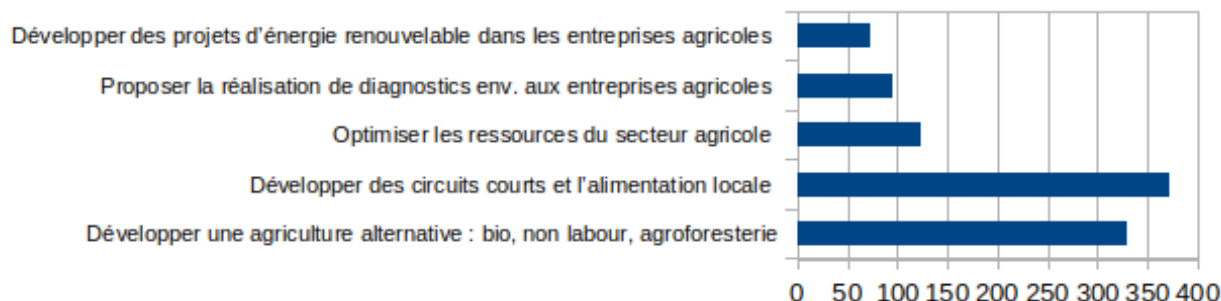
En deuxième lieu, les répondants insistent sur l'importance d'avoir des **transports en commun accessibles** (proximité, horaires et temps de trajet) ainsi qu'en termes de tarifs, les prix du train sont soulignés comme onéreux. **Le transport à la demande** est plébiscité et cité de nombreuses fois.

De nombreuses autres idées ressortent comme la piétonisation des centres ville, la location longue durée de vélos électriques, notamment de vélos cargo afin de remplacer la voiture, des formations à la pratique du vélo, l'installation de commerces en centre bourg, **la pédagogie et une approche systémique multi-modale** (vélo + train / bus).

## CADRE DE VIE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Pour cette thématique, sept questions sont posées, dans l'objectif de connaître les habitudes des répondants, leurs difficultés et leurs attentes.

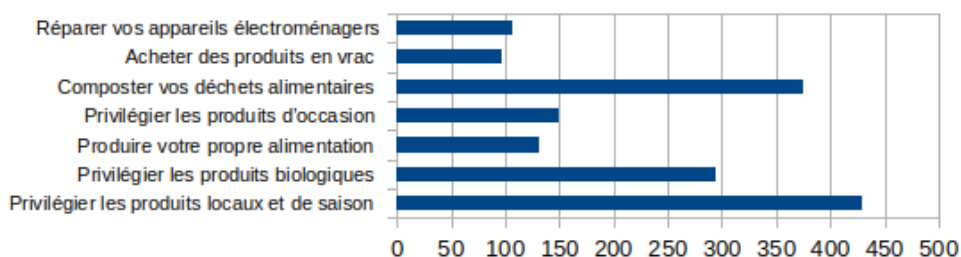
Selon vous, quelles seraient les actions à mener en priorité sur le territoire pour aider à la transition environnementale de l'agriculture ?



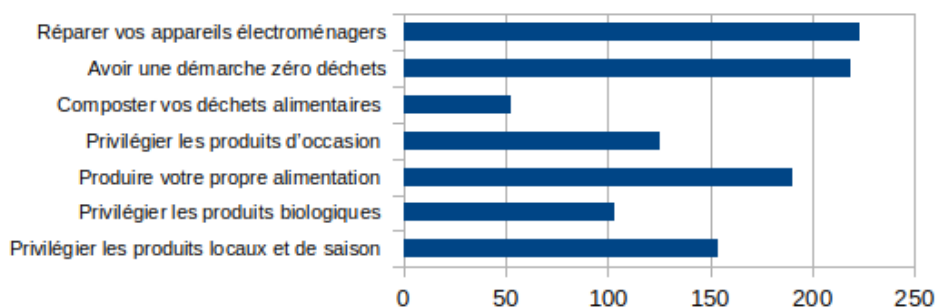
Deux actions ressortent particulièrement en priorité : le développement de l'agriculture biologique sur le territoire ainsi que le développement des circuits courts.

Les participants sont invités dans un premier temps à partager leurs habitudes de consommation sur les **actions qu'ils réalisent déjà**.

(3 réponses possibles)



Puis, dans un second temps, ils sont invités à partager les **actions qu'ils souhaiteraient mettre en place**. On note que dans ce cas, les répondants souhaitent aller plus loin, avoir une démarche plus globale et aboutie, notamment à travers le zéro déchet, ainsi qu'en allongeant l'espérance de vie de l'électroménager.



80 % des répondants ont connaissance ou utilisent une filière d'achat en circuit court pour leurs achats alimentaires quotidiens.

Le frein principal soulevé à cette pratique est la logistique (50%), suivi du coût (27%) et du manque de temps (23%). 3 répondants (sur 504) n'en voient pas l'intérêt.

**85 % des répondants tentent de réduire la quantité de déchets dès l'étape d'achat du produit.** Cette étape est charnière et permettrait de réduire le volume de déchets à l'échelle du territoire.

## Retours libres - Cadre de vie, agriculture et alimentation

Les retours libres sur cette thématique sont riches et variés ; ils s'articulent principalement autour de trois grands axes : l'agriculture, les déchets et l'aménagement.

Les répondants expriment une forte attente autour d'une **production locale, biologique et accessible à tous**, appuyée par des circuits courts et une distribution équitable. Cette orientation vers un territoire 100 % bio et local est citée comme un objectif prioritaire.

La **réduction des pesticides, en particulier à proximité des captages d'eau potable**, fait l'objet d'une large vigilance. Plusieurs participants soulignent la nécessité de **plus de transparence** sur les pratiques agricoles actuelles et de mieux informer les habitants sur leurs impacts environnementaux.

Le rôle exemplaire des collectivités est mis en avant, notamment à travers des politiques alimentaires ambitieuses comme la **restauration collective 100 % bio**, à l'image de la commune de Plessé.

Enfin, des leviers de transition sont proposés : accompagnement des agriculteurs conventionnels vers le bio, sécurité sociale de l'alimentation et chèques alimentation locale bio, pour **soutenir à la fois la production et la consommation responsables**.

La question des déchets suscite de nombreuses propositions concrètes. Les répondants insistent d'abord sur la réduction à la source, en particulier via la **diminution des emballages et le développement du vrac et de la consigne**.

La **tarification vraiment incitative du ramassage des ordures ménagères** est jugée essentielle pour encourager un meilleur tri et une baisse des volumes produits.

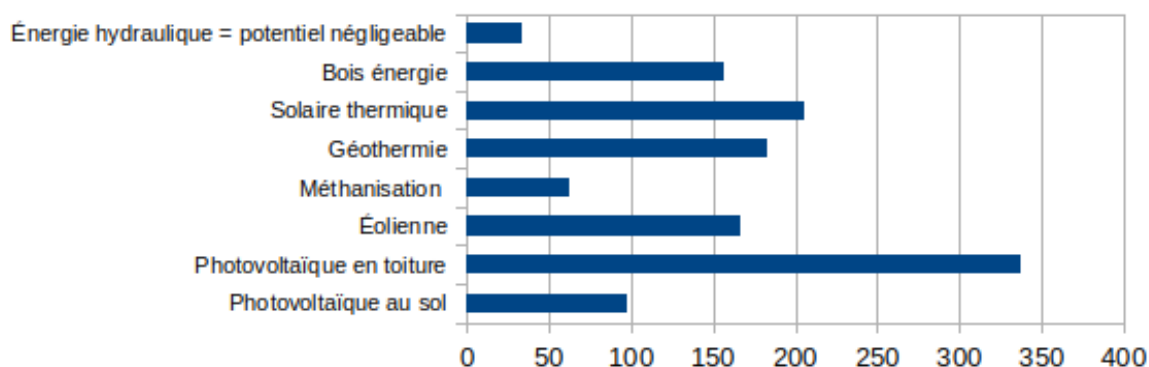
En complément, plusieurs leviers de proximité sont plébiscités : composteurs partagés, réemploi, réparation, recyclage local, ainsi que la **mutualisation d'équipements et d'échanges de services ou de prêts de matériel entre habitants**.

Sur le plan de l'aménagement, les retours convergent vers la nécessité d'un **urbanisme plus vert et résilient**. Les habitants appellent à désimperméabiliser les sols, à largement végétaliser et à développer des espaces nourriciers tels que vergers, potagers urbains et jardins partagés.

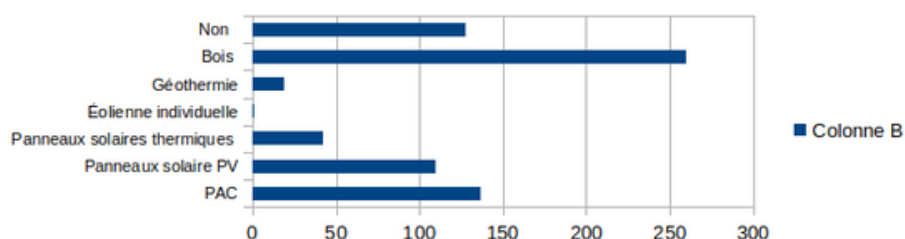
Ils encouragent également le recours à des cabinets d'urbanisme formés aux enjeux de la transition écologique, afin d'intégrer pleinement les enjeux de l'adaptation au changement climatique.

## Le développement des énergies renouvelables

Dans un premier temps les participants sont interrogés sur les sources d'énergie renouvelable qui sont à développer en priorité selon eux, par les acteurs locaux. On remarque le fort attrait pour les panneaux photovoltaïques en toiture et à l'inverse, un faible engouement pour la méthanisation et le photovoltaïque au sol.



On remarque ici que 75% des répondants possèdent une ou plusieurs sources de production d'énergie renouvelable chez eux, ce qui est largement au dessus de la moyenne.



Pour ce qui est des personnes ne possédant pas de moyen individuel de production d'énergie renouvelable (128 répondants), 127 ont répondu quant à leur éventuel projet d'installation dans les 5 ans : 50% ne savent pas, 25% envisagent d'en installer et 25% ne l'envisagent pas.

### Retours libres - Énergies renouvelables

Les retours libres relatifs aux énergies renouvelables portent principalement sur le développement du photovoltaïque, visiblement perçu comme le levier prioritaire pour la transition énergétique du territoire par les répondants. Les propositions récurrentes concernent l'équipement des toitures des grandes entreprises ainsi que des parkings, la généralisation du solaire sur les bâtiments publics, ainsi que la mise en place d'**aides financières pour les particuliers**, sans quoi le cap est difficile à passer. Plusieurs répondants suggèrent également de **faciliter les démarches administratives**, de proposer des achats groupés, d'installer des ombrières photovoltaïques dans les espaces publics et de **favoriser l'autoconsommation**, tant individuelle que collective.

Parallèlement, certains répondants soulignent l'importance d'une **gestion durable des haies bocagères**, afin de valoriser la ressource bois-énergie sans compromettre les équilibres écologiques.

Les participants rappellent également que la sobriété énergétique et la réduction des consommations sont incontournables. Ils rappellent l'importance d'avoir une approche globale notamment à travers une isolation performante des bâtiments. Une partie des participants insistent sur l'importance d'offrir un accompagnement et des conseils neutres et accessibles, tout comme cela était évoqué dans les retours libres sur la thématique « habitat ». Plusieurs propositions visent à favoriser les échanges de retours d'expérience entre habitants, élus et entreprises locales, pour mutualiser les bonnes pratiques.

Enfin, de nombreux répondants soulignent la nécessité d'expérimenter localement pour **viser l'autonomie énergétique du territoire**. La dimension collective des projets est jugée essentielle, avec une gouvernance locale et partagée. L'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) est régulièrement citée comme exemple inspirant de cette dynamique territoriale.

## Autres idées et suggestions

Pour terminer le questionnaire, les répondants ont été invités à partager librement leurs remarques et suggestions. Toutefois, le champ de réponse étant limité à 150 caractères, ces contributions sont très synthétiques. Malgré cette contrainte, plusieurs idées se dégagent.

En premier lieu, de nombreux participants appellent à **placer la sobriété au cœur des priorités**, comme fondement de toute démarche de transition.

Ils soulignent également l'importance d'une **approche éducative et participative**, reposant sur la sensibilisation, l'accompagnement et la diffusion des connaissances par exemple à travers des outils comme *La Fresque du Climat*. La transition écologique est perçue comme **indissociable d'une transition sociale**, devant embarquer l'ensemble de la population. Les propositions insistent sur la nécessité de former, sensibiliser et communiquer à partir d'exemples concrets et positifs, à destination de tous les publics : habitants, élus, entreprises et scolaires.

Les répondants mettent également en avant la nécessité de **faire preuve de courage politique pour mettre en œuvre le PCAET** et, plus largement, la transition écologique. Comme l'exprime l'un d'eux :

*« La seule écologie punitive qui existe, c'est la sécheresse, l'inondation, la vague de chaleur ou l'incendie hors norme. »*

Enfin, plusieurs propositions appellent à **renforcer la dimension démocratique et collective de la démarche**. Certains suggèrent la création d'une assemblée citoyenne tirée au sort, chargée d'éclairer les élus et d'alimenter la réflexion locale, tandis que d'autres préconisent d'organiser une consultation citoyenne participative afin que les habitants connaissent, s'approprient et participent activement au PCAET.

*L'agglomération remercie chaleureusement les participants !*

Ci-dessous, les retours libres que les participants étaient invités à formuler à la fin de chaque thématique. Retranscription fidèle : aucune modification n'a été apportée.

## Retours libres

### Autres idées et suggestions

- 1 Travailler beaucoup plus sur la sobriété plutôt que de développer les énergies renouvelables.
- 2 Proposer des menus bios et locaux aux cantines scolaires, ehpad etc. (du secteur privé et public)
- 3 Sécurité sociale de l'alimentation, épiceries bio sociales et solidaires, recyclerie/café/lieu culturel
- 4 Orienter toutes les commandes publiques en lien avec PCAET
- 5 Quid des désordres sociétaux envisageable dans un monde à +2 ou + 3° ?
- 6 Limiter à 3 réponses pour les actions déjà mises en place fausse les résultats! nous sommes nombreux/ses à déjà agir sur tout
- 7 Il me semble que l'enjeu phare c'est l'acculturation à des modes de vie et conso. alternatifs compatibles avec les enjeux
- 8 Redon Agglo n'a pas été capable d'investir dans le premier parc éolien... Il y a peut-être des excuses !
- 9 L'enjeu est sur l'habitat, la mobilité et l'agriculture
- 10 Favoriser les transports en commun, favoriser l'aide aux énergies renouvelables, faciliter l'achat de produits locaux
- 11 Donner le droit à chaque propriétaire de casser le trottoir sur 5cm pour végétaliser les rues et avoir de l'ombre cf Belgique
- 12 Planter des haies, des arbres en ville et en campagne
- 13 Sensibiliser les particuliers à la nécessité de planter des végétaux sur leur terrain , éviter le bitume et aider à l'achat vege
- 14 Communiquer prioritairement avec des exemples concrets et positifs, si tous les élus et fonctionnaires territoriaux et d'État...
- 15 Développer la formation et la sensibilisation des élus et des personnels communaux
- 16 De l'aide dans les mairies pour contrer les arnaques
- 17 Il faut montrer l'exemple pour que les citoyens aient envie de faire la même chose
- 18 Surtout protéger les déplacements à vélo
- 19 Tenir informé des actions locales sur l'environnement
- 20 Des médecins de proximité = moins de déplacements loin en voiture
- 21 Il faut utiliser deux leviers selon moi : la sensibilisation pour convaincre (organisation d'évènements etc.) et la contrainte.
- 22 Végétalisation des espaces publics.
- 23 Bus Plessé Redon. Réservation transport à la demande en ligne
- 24 Pas de transition sans courage politique, sobriété réelle et respect du vivant. Et social et transition sont indissociables.
- 25 Il y a urgence extrême et nombre d'élus sont dans un monde d'avant qui n'existe plus. Continuer ainsi nous conduit au désastre!
- 26 Il est urgent de mettre en place des actions avec l'ensemble de usagers (habitants, entreprises, collectivités, associations).
- 27 Fournir une eau publique de bonne qualité, éducation à l'environnement dans les écoles
- 28 Valorisation de l'agriculture bio et promotion du photovoltaïque en toiture
- 29 Limité dans le nombre de caractères
- 30 Au delà de l'agriculture, alimentation, nos autres habitudes de consommation (habillement, équipements...) et d'achats sont res ...
- 31 Système de score suivant si les entreprises jouent le jeu (elle et la planète ...
- 32 Arrêter de consommer et de mettre en avant les zones commerciales comme vitrine de bien être, ET Stopper le soutien à l'agriculture conventionnelle
- 33 Une baisse du coût de l'investissement en énergie renouvelable et des attentes sur le recyclage des matériaux de cette énergie
- 34 Volants de stockage Energiestro pour contrer l'intermittence des renouvelables, Aider les mairies a accepter l'habitat léger
- 35 La dernière question de chaque partie était très limitée en caractères... et celui ci aussi, dommage
- 36 Trop de parking ne permettent pas le ruissellement des eaux de pluie
- 37 Engager la collectivité dans un projet paysage
- 38 Prendre exemple sur les Pays Bas, ils ont "refusé" la voiture à l'origine et arrivent à faire beaucoup de choses à vélo !!!
- 39 Encourager les énergies citoyennes. Aide sur les rénovations/ les énergies renouvelables niveau domestique
- 40 Meilleure gestion de l'eau par des barrages
- 41 Merci pour ce questionnaire / l'engagement en faveur de l'écologie est progressif et collectif
- 42 Capitalisons sur la culture citoyenne locale pour développer des productions par et pour les citoyens (énergie, alimentation...)
- 43 Taranis n'est pas un projet viable
- 44 Pas d'engrais chimique ni de pesticides sur les aires de captation d'eau potable
- 45 Tout passe par l'éducation des enfants
- 46 Le bois n'est pas une énergie renouvelable corrélée aux besoins de chauffage, bâtiments à énergie positive obligatoires
- 47 Il n'y a pas assez de lien entre l'agglo et les municipalités, pas une vision commune. +4°c demain pour nous tous ?
- 48 Entraîner davantage les artisans
- 49 Programmes scolaires dédiés -intervention école, avoir une démarche très volontariste sur la prévention des risques (inondations
- 50 Recréer des chemins bordés de haies pour les déplacements a pied ou en vélo entre les communes
- 51 Oui beaucoup si vous n'aviez pas limité le nombre de caractères bref un questionnaire qui évoque l'inéluctable l'adaptation et n ...
- 52 Que les consommateurs soient plus à l'écoute du changement climatique

## Retours libres

- 53 Rendre obligatoire la pose de panneaux solaires/photovoltaïque pour les constructions, autoriser la construction de fosse d'eau
- 54 Ne pas autoriser le projet des mines (TARANIS) et autres projets qui détruisent l'environnement
- 55 Rénover les logements vacants en les isolant pour pouvoir les occuper
- 56 Merci pour l'enquête. Il n'est pas possible d'écrire dans les cases et de développer les idées (pas possible d'écrire 3 idées!!)
- 57 Accompagner les agriculteurs vers le bio et la transmission des exploitations ( cf PAC de Plessé)
- 58 Il y aurait tout un travail d'information, de formation et même d'éducation à faire. C'est une condition nécessaire fondamentale
- 59 Stop aux magasins de produits non qualitatifs à moindre coût et qui traversent la planète / réduire le lien aux multinationales
- 60 Aider les foyers à être autonome sur leur consommation d'énergie Arrêter le gigantisme par les éoliennes
- 61 Rationaliser le développement des surfaces imperméables sans emprise sur les terres agricoles et espaces naturels
- 62 Sensibiliser sur la surconsommation des vêtements et chaussures
- 63 Favoriser des espaces d'interpellation du public sur ces sujets
- 64 L'approche sociale me semble primordiale pour fédérer et initier des actions à l'échelle individuelle et collective.
- 65 Pour moi, l'urgence n'est pas de s'adapter au changement climatique, mais de faire en sorte de ne pas l'aggraver. Sobriété...
- 66 Un peu dur comme questionnaire... pas de budget pour un serious game ? (Qui présente les informations de manière « neutre »,...)
- 67 J'ai appris dernièrement que parcs éoliens (56) fonctionnent avec de l'électricité si pas de vent !! Conso ?? Pour export en +
- 68 Organiser des ramassages de déchets
- 69 Les cases ne sont pas assez grandes pour inscrire toutes les idées
- 70 Manque d'espaces de libre expression. Limiter la viande, sobriété énergétique des bâtiments publics, double-combustion du bois
- 71 Penser à installer la climatisation ou ventilateurs ou stores occultant...dans les lieux de vie des écoles et des personnes âgées
- 72 Bravo pour l'initiative, bon courage pour le traitement des données!
- 73 Des actes...
- 74 Des solutions techniques ne peuvent résoudre un dérèglement que d'autres techniques ont causé. Sobriété pour tous
- 75 SVP soyez audacieux et ambitieux svp avec des idées simples et frugales. Une vraie concertation citoyenne serait un plus. Merci
- 76 Protection des arbres et de la biodiversité, aider les collectivités à se doter de politique et d'action de protection des arbres
- 77 La seule écologie punitive qui existe est la sécheresse ou l'inondation ou la vague de chaleur ou l'incendie hors norme.
- 78 Aider les agriculteurs à passer en raisonné, soutenir les associations qui ont une réflexion autour de l'eau comme les hydrophiles
- 79 Faire payer aux fabricants de pesticides le coût de pollution de l'eau, pas aux consommateurs!
- 80 Vraiment un réseau de bus sur toute l'agglomération est urgent, au moins les axes principaux sur départementales
- 81 Pas assez de place pour les réponses! CCPR envisageait développement hydrogène: pourquoi cela n'apparaît pas ici? Méconnaissance ou regret peut-être ?
- 82 Se rapprocher des têtes pensantes de la confédération paysanne
- 83 Les solutions sont collectives
- 84 La diffusion des connaissances est primordiale. Des interventions type fresque des climat dans les entreprises et lieux publics.
- 85 Il faudrait un vrai plan sur l'agglomération, mais ne rêvons pas, les élus n'en sont pas là, à croire qu'ils n'ont pas d'enfants
- 86 Informer la population à ce que va engendrer véritablement le changement climatique
- 87 Manque de haie sur les zones d'activités (entrepôts moches) et près des parkings. panneaux solaires inexistant parking magasins etc
- 88 L'électricité est une fausse alternative très polluante au départ et à l'arrivée
- 89 Montrer l'exemple et améliorer un maximum au niveau des EPCI pour mieux inciter les citoyens
- 90 Tenir réellement compte des avis des collectifs engagés sur ces sujets sur le territoire
- 91 Calcul précis des économies après rénovation performante.
- 92 Assemblée citoyenne tirée au sort, pour éclairer les élus et démocratiser encore plus le processus
- 93 Je suis atterré de voir circuler ce type de questionnaire en fin de mandature surtout pour une élaboration ?
- 94 La loi oblige les entreprises à éteindre les lumières aux heures de fermetures. Ce n'est pas assez respecté. Le sur-emballage
- 95 Organiser une consultation citoyenne participative pour que les habitants connaissent, s'approprient et participent au PCAET
- 96 Pas assez de texte possible, c'est limité + difficulté pour la population de réfléchir à "une action d'adaptation" par secteur

**Propositions et retour des participants – Énergies Renouvelables**

- 1 Des panneaux photovoltaïques sur les équipements publics
- 2 Aider les communes à installer des ombrières PV sur les parking publics.
- 3 Aides à l'acquisition chez le particulier, valorisation des espaces déjà artificialisés et ne pas en artificialiser davantage
- 4 Redon agglo soit producteur d'énergie et non des entreprises privées
- 5 Faire appel à CoWatt et Solaarcoop pour monter des projets de production collective d'électricité
- 6 Développer la filière bois en lien avec l'entretien des haies
- 7 Aider les démarches citoyennes dans le développement des énergies renouvelables plutôt que les entreprises financières à but lucratif
- 8 Amélioration thermique des bâtiments, répartition du travail en local, télétravail ? adaptation de l'industrie
- 9 Favoriser les énergies renouvelables peu consommatrices de terres rares
- 10 Aides financières sur le photovoltaïque, promotion des actions d'EPV, sensibilisation
- 11 Installation panneau solaire sur les toits des entreprises et peindre les toits plats en blanc
- 12 Être facilitateur pour le montage des dossiers
- 13 Solutions de convergence des mixtes énergétiques
- 14 Végétaliser (vraiment beaucoup) les centres-villes, parcs ombragés, rues vertes
- 15 Panneaux solaires photovoltaïques.
- 16 Créer des fours solaires, inciter à l'habitat basse consommation
- 17 Développer bois chauffage
- 18 Panneaux solaire
- 19 Arrêter l'éolien... horrible et inefficace !
- 20 Obligation des entreprises à investir dans la production photovoltaïque
- 21 Aide à l'installation de panneaux photovoltaïques pour être autonome en électricité
- 22 Isolation des bâtiments publics et privés, c'est un peu la base
- 23 Développer les aides à l'installation de panneaux solaires-définir une liste d'artisans de confiance
- 24 Aider à financer l'achat de batterie pour stocker l'électricité produite par les panneaux afin de faciliter l'autonomie
- 25 Faire en sorte que les bailleurs sociaux se préoccupent de ces questions !!
- 26 Guider les rénovations et constructions dans leur choix de production électrique, sans lobbying
- 27 Promouvoir les solutions low tech, bois énergie (s'assurer de la pérennité) , solution passive de rafraîchissement
- 28 Pompe à chaleur, géothermie, méthanisation
- 29 Faire du ménage chez les vendeurs de solutions énergétiques
- 30 Développer l'énergie solaire sur les bâtiments de grande superficie (exemple bâtiment agricole, bâtiment professionnel ou commerciaux)
- 31 Aide financière
- 32 Achat groupé panneaux photovoltaïques. Agir sur la lourdeur administrative pour les autorisations de pose.
- 33 Aide à l'installation de PV et thermique en toiture
- 34 Aider à la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur des espaces publics
- 35 Privilégier des productions gérées collectivement et de petites tailles, il n'y a pas que des gros barrages hydrauliques
- 36 Imposer l'installation de panneaux solaires lors construction de maisons. Accompagner les collectivités vers l'autoconsommation
- 37 Créer des sociétés collectives de production d'énergies renouvelables, comme à Pipriac et environ
- 38 Autoconsommation collective, valorisation du bois de haie pour le chauffage
- 39 Énergie solaire publique et privée.Territoire énergie positive exemple Muttersholtz Alsace
- 40 Baisse du coût de la facture pour ceux qui utilisent déjà des énergies renouvelables
- 41 Envisager un partenariat entre l'administration et les artisans-poseurs pour lutter contre la guerre des prix
- 42 Panneaux photovoltaïque sur les bâtiments communaux, par exemple : toiture photovoltaïque sur les parkings à vélo des écoles
- 43 Créer des parkings avec toits équipés de panneaux solaires
- 44 Faciliter les projets citoyens et/ou communaux, montrer l'exemple, sensibilisation
- 45 Le coût freine au passage d'une énergie plus durable (panneau solaire ou autre)
- 46 Consommation locale - viser l'autonomie territoriale - aider le solaire thermique individuel.
- 47 Promouvoir la sobriété
- 48 Panneaux photo. Mettre en place, aide financière de la commune
- 49 Créer de l'énergie renouvelable pour les habitants
- 50 Centrales solaire, histoire de consommer sans avoir à se restreindre!
- 51 Soutenir le développement de la production d'énergie citoyenne
- 52 Gestion intelligente de la ressource bois

## EnR

- 53 Favoriser l'achat groupé et l'installation de panneaux solaires, appuyer les projets énergétiques citoyens
- 54 Panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics. Encourager les propriétaires à équiper leurs maisons.
- 55 Panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics et commerces
- 56 Faciliter l'installation de panneaux photovoltaïques au sol chez les particuliers
- 57 Planter des arbres, planter des arbres, planter des arbres ! Installer éolien domestique peu impactant et solaire en toiture.
- 58 Pellet et solaire
- 59 Privilégier tout ce qui rend autonome
- 60 Développer les actions d'EPV
- 61 Aide aux particuliers pour le photovoltaïque
- 62 Promotion du photovoltaïque en toiture X3
- 63 Inciter les communes à être exemplaire en termes de consommation d'énergie
- 64 Plantation de haies bocagères associées à une filière bois énergie qui valorise les tailles en copeaux de bois.
- 65 Soutenir les initiatives locales (EPV, étoile solaire, projets citoyens), sensibiliser les habitants
- 66 Le renouvelable est complémentaire à une production d'électricité de base qui doit elle aussi être décarbonée
- 67 Pompe à chaleur
- 68 Massifier PV en toiture et ACC, associer collectivités et agriculteurs pour méthaniseurs, parcs éoliens citoyens/publics
- 69 Accompagner les foyers pour éviter les arnaques
- 70 Plus d'avantages sur la géothermie et + d'infos sur les panneaux solaires, perdu entre les aides et les professionnels
- 71 Mises en lien des habitants , groupements d'achat de panneaux solaires
- 72 Développer le solaire et l'éolien, Stopper la méthanisation et ses risques (Cf installation à La Roussellais 35660 La Chapelle 0 C ...
- 73 Des installations à échelle de village pour consommation locale
- 74 ACC éolien, panneau photovoltaïque, poêle a bois
- 75 Communication sur les énergies renouvelables, aide à la création et au développement d'entreprises dans ce secteur
- 76 Attente d'avancée techno pour voir photovoltaïque, éolienne...
- 77 Favoriser l'émergence de SCIC de production solaire éolien, inciter les communes, équiper les villages de volants de stockage
- 78 Accompagner les projets citoyens pour une meilleure utilisation des bénéfiques, par exemple vers l'isolation des logements
- 79 Aides croissantes au solaire et pas le contraire!!!!
- 80 Encourager les énergies citoyennes. Aide sur les rénovations/ les énergies renouvelables niveau domestique
- 81 Assouplir les règles d'installation de panneaux photovoltaïque de 9 kVA et favoriser le partage d'énergie avec les voisins
- 82 Investir dans des sociétés d'énergies citoyennes, ne pas spéculer sur l'énergie
- 83 Aide à l'installation de panneaux photovoltaïques pour les particuliers
- 84 Favoriser les diagnostics habitat et conseiller
- 85 Aménagement des toitures en solaire photovoltaïque / proposer des installation de production d'énergie renouvelable aux nouveaux
- 86 Conception en amont de logement sobre en énergie
- 87 1/Des centrales solaires citoyennes 2/Des moyens de stockage de l'électricité 3/Soutenir le solaire individuel
- 88 Valorisation du bois "perdu" à travers la vente aux particuliers de bois couché
- 89 Informer sur photovoltaïque toitures et aides - informer sur risques à ne rien faire
- 90 Subventionner les associations du territoire qui ont du savoir faire et des connaissances
- 91 Géothermie et photovoltaïque
- 92 RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE !!!! Les énergies renouvelables ne sont PAS une solution !!!!
- 93 + important = ralentir nos consommations individuelles et bannir les gabegies des grandes entreprises. Avant de penser renouvelable
- 94 Aide sur le solaire thermique ; aide sur utilisation du bois ;
- 95 Allier logique des énergies renouvelables avec les paysages sans dénaturer - s'appuyer sur EPV pour tester et innover de novell ...
- 96 Développer les panneaux solaire sur les toits des bâtiments administratifs
- 97 D'abord réduire la consommation énergétique plutôt que de chercher de nouvelles sources d'énergie en limitant l'éclairage nocturne
- 98 Énergies renouvelables citoyennes ou portées par les collectivités, pilotage territorial des dispo/besoins
- 99 Décisions hiérarchisées qui finissent par ne jamais être appliquées
- 100 Accompagner les installations individuelles
- 101 Aides au financement et à l'installation de panneaux solaires
- 102 Aide photovoltaïque - collecte de bois
- 103 Dans les immeubles changer le mode de chauffage et essayer de faire changer les habitudes des gens sur leurs consommations
- 104 Aidez les habitants pour s'équiper en énergie renouvelable
- 105 Nous proposer des entreprises fiables qui établissent des devis clair avec un reste à charge plus qu'allégé pour les foyers

## EnR

- 106 Mettre des panneaux solaires sur les toitures des locaux tertiaires / industries
- 107 Adapter la consommation à la production, développer la production et les économies d'énergie
- 108 Projet collectif solaire
- 109 Développer les circuits courts de l'énergie (éolien, solaire, biomasse)
- 110 Alléger les contraintes liées aux bâtiments de France pour certains travaux liés au climat
- 111 Photovoltaïque sur les bâtiments publics
- 112 Développer la filière bois énergie en lien avec l'agriculture, au service notamment des équipements collectifs publics.
- 113 Favoriser le développement du photovoltaïque sur les parkings et grands immeubles
- 114 Bonne isolation + chauffage par poêle de masse donne logement 200 m<sup>2</sup> = 600 € électricité / an chez Enercoop
- 115 Développement des panneaux photovoltaïques chez les particuliers et les entreprises. Mettre un frein aux éoliennes
- 116 Accompagnement et aide financière à l'installation de photovoltaïque en toiture en autoconsommation
- 117 Développer filière bois local
- 118 Panneau solaire, éolienne pour rendre autonome les communes
- 119 Couvertures photovoltaïques sur les bâtiments industriels et agricoles
- 120 Éoliennes participatives et parkings solaires
- 121 Lancer un guichet unique de l'énergie solaire pour conseiller les particuliers et pro
- 122 1-Sobriété-Efficacité avant tout / 2-Énergie solaire passive et active / 3- chaufferies avec plaquettes en circuit court
- 123 Pousser l'installation de fermes photovoltaïques au-dessus des parkings ; remettre en route les moulins (les 1ères éoliennes !)
- 124 Utiliser les renouvelables sans consommer plus d'énergie que maintenant La décarbonation n'est pas suffisante
- 125 Solutions individuelles de stockage d'énergie et de partage
- 126 Autoconsommation collective (mutualisation/biomasse...)/ énergies renouvelables sur des surfaces déjà bâti (bâtiments, entrepôts...)
- 127 Stopper l'hémorragie de l'éolien et faire privilégier les particuliers de solutions solaires
- 128 Production d'éoliennes individuelles; réutiliser les déchets pour se chauffer (système déjà existant ailleurs)
- 129 Réutilisation de l'eau de pluie/eau des douches..
- 130 Mise en place de Services de proximité (alimentation, santé), gestion des ressources (eau, terre.), diversification des appro
- 131 La récupération et redistribution de chaleur
- 132 Des aides financières
- 133 Accompagner et soutenir les démarches locales respectueuses des milieux et des habitants
- 134 Inciter sobriété, isolation et inertie des bâtiments par des aides/conseils, forêt communale d'arbres têtard accessible à tous
- 135 Proposer un référencement type achat de gros pour les panneaux photovoltaïques
- 136 Favoriser des aides plus importantes. Faciliter les prêts à 0% sans devoir avancer l'argent
- 137 Éoliennes individuelles
- 138 Sobriété sobriété sobriété !
- 139 Aide à l'installation solaire et éolien / pédagogie
- 140 Installation mixte de panneaux photovoltaïques et thermiques sur les bâtiments publiques type hôpital, EHPAD, gymnase, etc...
- 141 Favoriser l'énergie photovoltaïque
- 142 Le mieux est de consommer moins d'énergie : soutien à l'amélioration de l'isolation thermique des habitations, + de low tech
- 143 Incitation des entreprises et commerces à solariser leur toiture (PV). Développement d'une filière bois énergie.
- 144 Conseils sur les modes de chauffages
- 145 Plus d'éoliennes et des éoliennes citoyennes.
- 146 Le centre de traitement des déchets est-il équipé pour la méthanisation ?
- 147 Conseiller sur les économies d'énergie
- 148 Achats groupés de solutions en énergies renouvelables
- 149 Protection et valorisation de la ressource bois, pédagogie en faveur de la réduction des consommations et aide à l'installation
- 150 Aussi lutter contre la précarité énergétique
- 151 Aide à l'achat et installation de panneaux solaires individuels et production énergie par du photovoltaïques au sol
- 152 Utiliser la force des cours d'eau
- 153 Chaque commune devrait produire sur son territoire l'énergie dont elle a besoin chez nous l'éolien est à favoriser
- 154 Inciter davantage les communes à agir + développer l'accès au solaire et aux éoliennes via EPV
- 155 Aider financièrement les ménages sur l'installation d'équipements / communiquer sur les bonnes pratiques
- 156 Diminuer la consommation d'énergie (extinction des enseignes et de l'éclairage public)
- 157 Rappeler nucléaire n'émet pas CO2, développer plaquette bois, être méfiant des discours des industriels ;)
- 158 accepter et encourager toutes les initiatives locales

## EnR

- 159 Réfléchir, se former avec les bonnes personnes, cesser le népotisme économique
- 160 Isoler les bâtiments, abattre le capitalisme.
- 161 Réduire l'éclairage des enseignes commerciales
- 162 Il faut plus d'éolien et de solaire
- 163 Panneaux sur tous les bâtiments communaux et intercommunaux, accès pour toutes les maisons aux panneaux
- 164 Chauffage avec déchets taille des haies (agricoles ou particulier) panneaux solaires parkings et zones activité
- 165 Que l'énergie produite par les éoliennes de notre territoire nous revienne en totalité
- 166 Groupements d'achat photovoltaïque et solaire thermique, développement chaudières bois collectives industrielles
- 167 Diversifier ressources utilisées, prendre les plus durable-moins polluantes, vérifier scrupuleusement l'étiquette des fournisseurs
- 168 Favoriser l'installation du photovoltaïque et les éoliennes
- 169 Diminuer la consommation d'énergie et promouvoir le low-tech
- 170 Informations-conférences répétées sur les différentes énergies renouvelables individuelles
- 171 Limiter la consommation d'énergie, rénovation de l'habitat, solaire thermique.
- 172 Encourager un marché local des EnR, acteurs publics alimentés en EnR locales, implication du public dans la planification
- 173 Développer l'accès au gaz de ville
- 174 Développer l'éolienne individuelle
- 175 Installer du photovoltaïque sur les bâtiments publics
- 176 Créer une filière bois énergie locale; soutenir les projets éoliens citoyens (EPV); promouvoir les ENR (aides €, forums...)
- 177 Adaptation ? 1) Assurer la ressource en bois et la préservation des écosystèmes forestiers, peu à Redon!

## Cadre de vie

### Propositions et retour des participants – Cadre de vie, agriculture et alimentation

- 1 Lutter contre la loi DUPLOMB. Favoriser l'agriculture paysanne bio. Mettre en réseau les producteurs et les consommateurs
- 2 Interdiction des pesticides dans les zones de prévention de captage d'eau, audit des PFAS dans l'eau
- 3 Partenariat avec fermes voisines pour privilégier le circuit court à Redon
- 4 Aider les magasins de producteurs à se développer, contraindre les commerces qui participent à la destruction de l'environnement
- 5 Réduire le coût de la taxe Ordures Ménagères en fonction du nombre de levées dans l'année. Retrouver les marchés de producteurs dans les bourgs
- 6 Promotion d'initiatives comme "le goût d'ici"/
- 7 Désimperméabiliser les sols et végétaliser les communes, favoriser la mise en lien des agriculteurs vendeurs/repreneurs
- 8 Développer le permis de végétaliser dans les espaces publics, arborer, développer résilience communautaire par quartier/village
- 9 Lors des événements, seuls les produits locaux et éthiques devraient être mis en avant
- 10 Anticiper les changements socio-économique liés au dérèglement climatique une résilience alimentaire sur du long terme
- 11 Encourager le bio et interdire un maximum de pesticides, sensibilisation des enfants et nourriture plus végé et bio à l'école
- 12 Toutes les actions possibles, un choix de 3 n'est pas assez
- 13 Renforcer le dialogue (dans les deux sens) entre les agriculteurs conventionnels et les consommateurs locaux
- 14 Faire plus de pub aux producteurs locaux et aux marchés
- 15 Favoriser la mise en place de magasins de producteur. Aider et promouvoir Connexion paysanne
- 16 Livraison par drones
- 17 Cantines en circuit court et bio / accès géographique et horaires aux circuits courts facilité / redevance déchets au poids
- 18 Enlever du bitume. Planter des arbres.
- 19 Mettre en place la sécurité sociale alimentaire
- 20 Accompagner les populations (précaires et pas que) à l'achat de produits et gestion des déchets conséquents, favoriser transports en communs
- 21 Regrouper la vente des produits locaux pour éviter le déplacement dans jaque ferme
- 22 Demander aux lobbies alimentaire de supprimer les emballages inutiles !
- 23 Le marché de Redon fonctionne très bien, faire plus pour les jeunes.
- 24 Un supermarché de vrac bio et local ce serait top
- 25 Proposer un magasin vendant uniquement des produits du territoire
- 26 Des poubelles de tri dans les rues
- 27 Panneaux solaires communaux
- 28 Payer moins si on a moins de déchets. (poubelle jaune), faciliter le recyclage des bouteilles, bocaux, etc. développer agriculture bio
- 29 Développement les échanges de services, prêts de matériels..afin de réduire la consommation de biens
- 30 Accompagnement agriculteurs.trices dans la prise en compte du CC, lieux de fraîcheur ouvert à tous pendant canicule,
- 31 Réduire au maximum les déchets, favoriser au maximum les circuits courts
- 32 Évaluer le potentiel énergétique du territoire
- 33 Moins de plastique dans les supermarchés ; Usage de la consigne.
- 34 Faire des jardins partagés, planter des arbres fruitiers sur les bords de halage, encourager les supermarchés à réduire le plastique
- 35 Point de compostage commun, point de vente de produits locaux permanents, développement du solaire sur les bâtiments pro de gra ...
- 36 Magasin de producteurs. Plantation d'arbres en ville et en campagne. Plus de ressourcerie
- 37 Accompagner les agriculteurs dans la transition et leurs proposer des moyens concrets
- 38 Bocages. Sanctionner les industries polluantes. Moins de bétons et champs céréalières... plus d'arbres, de verdure
- 39 Que tout ce qui est consommé sur le territoire soit produit sur le territoire de façon saine et propre, planter arbres et haies
- 40 Marché de producteurs locaux dans toutes les communes (au plus proche des habitants). Obligation de compostage.
- 41 Interdiction des pesticides autour d'une large zone de captage d'eau potable
- 42 Replanter des haies bocagères
- 43 Alimentation locale propre, développement d'une agriculture biologique qui nourrisse localement
- 44 Être une agglomération sans pesticide
- 45 Réparation appareils ménagers, ateliers de réparation d'appareils ménagers (en plus d'un service), plus d'AMAP ou circuits courts
- 46 Planter des arbres
- 47 Pouvoir laisser les emballages superflus dans les supérettes et supermarchés
- 48 Aide à utilisation eau non potable pour les besoins sanitaires. Aide à planter arbres
- 49 Développement des potagers urbains et planter des fruitiers dans les villes
- 50 Aider à gérer l'achat de produits circuits courts (casier) - aider à passer les ferme en bio

## Cadre de vie

- 51 1-points de récupération des petits encombrants (comme pour le verre) 2- entretien plus précis et plus fréquent des fossés
- 52 Montrer l'exemple (restauration collective), favoriser le maintien et l'installation d'agriculteurs en bio, marchés locaux
- 53 Proposer un endroit de produit locaux. Je souhaiterais acheter local mais les coûts sont beaucoup trop importants.
- 54 Enlever le sur emballage
- 55 Végétaliser les quartiers avec les habitants -application transport- animation quartiers, solidarité.
- 56 Favoriser l'installation de jeunes en fermes bio
- 57 Proposer une démarche pour installer des panneaux solaires ou autres
- 58 À St Jean, AMAP. Partage de légumes de jardin en trop et autres. Consommer dans le bourg.
- 59 Faciliter l'agriculture biologique et former ou informer les habitants de la nécessité de moins consommer
- 60 Voies douces sécurisées
- 61 Soutenir une politique agricole à l'échelle de l'agglomération sans PPS
- 62 Habitat et changer les habitudes de consommation
- 63 Favoriser l'installation de maraîchers et agriculteurs en agriculture biologique
- 64 Véhicules électriques en prêt
- 65 Mettre en place des regroupements de producteurs locaux dans un même local sur Redon, mieux nettoyer les fossés
- 66 Bio, vrac, reconditionné accessibles à tous ; encourager autoproduction, réemploi, réparation ; recycler et transformer en local
- 67 Subventions pour le solaire
- 68 Les "paniers" en circuit court sont trop importants. Cela dissuade et/ou favorise le gaspillage, mettre en place une plate-forme
- 69 Créer des actions de coopération par quartiers ou par zones d'habitation sur les enjeux des mobilités, des prêts de matériels di ...
- 70 Limiter les grands surfaces, réduire l'espace des voitures, moins de habitats horizontaux
- 71 Forte promotion des produit bio, des circuits courts, aide a la distribution de produit bio
- 72 Planter des arbres, débitumer + + + +,
- 73 Subvention des prestations de réparation / Plateforme relais des produits locaux / Systèmes de consignes
- 74 Soutenir les initiatives locales (AMAP, connexion paysanne), promouvoir le bio et local dans les restaurations collectives
- 75 Plus de bacs de compostage en centre ville - aider à la création d'entreprises permettant la réparation de l'électro-ménager
- 76 Un ensemble d'énergie renouvelables
- 77 Mettre à disposition en ligne des analyses complètes de l'eau du robinet afin de limiter l'eau en bouteille
- 78 Bilan carbone des activités économiques.
- 79 Aider à l'investissement collectif dans les énergies renouvelables
- 80 Alimentation locale, prix des produits locaux, produire dans son jardin
- 81 Compostes urbains
- 82 Massifier filières réemploi et recyclage, végétalisation des espaces publics, 100% agriculture paysanne bio
- 83 D'abord, inciter les gens à réfléchir par eux-mêmes ! à faire des choix pertinents (par comparaison de plusieurs solutions)
- 84 Accès déchetterie Et poubelle GRATUIT (comme avant) où en tout cas des avantages pour les gens qui trient.
- 85 Planter des arbres ! Plus de nature en ville. Un grand parc à la croix des marins plutôt que du béton et des logements
- 86 Limiter l'agriculture intensive, préserver qualité de l'eau, voter contre la loi Duplomb
- 87 Privilégier le bio ET Privilégier le Local ET arrêter de promouvoir les grandes surfaces et zones commerciales
- 88 Le vrac, la consigne bouteilles, moins de tontes de jardins
- 89 Faciliter les circuits courts, multiplier les points de vente disponible aux agriculteurs, hausse des marges pour les agriculteurs
- 90 Plus de commerces de proximité
- 91 Outils pour composte (infos, ormis le compost, des outils pour le remuer, pour le faire vivre)
- 92 Consignes du verre, interdire les points de collecte en milieu rural (les rapprocher des maisons et pas en pleine campagne!))
- 93 Favoriser le changement des pratiques agricoles bio et non bio : agroforesterie, préservation et restauration des zones humides
- 94 Faire de Redon Agglo un territoire 100% bio
- 95 Faites plus de places aux vélos!!!! Rendez nos déplacements sécurisés. Là du gravier partout sur les routes, plus de danger!!!!
- 96 Mise en place d'un réseau de chaleur, mise en place d'un méthaniseur pour valoriser les produits des déchetteries
- 97 Contrôler l'installation de nouveaux commerces alimentaires. Informer dès l'achat du cycle de vie du produit et des alternatives
- 98 Installer une éolienne individuelle
- 99 Aide à l'installation d'agriculteur BIO, régulation de la chasse, interdiction des véhicules motorisés non essentiels en forêt
- 100 Aider l'installation des agriculteurs bio, planter des arbres haies bosquets
- 101 Système de composte ou les nuisibles ne peuvent venir
- 102 + de zones piétonnes, et + d'aides aux vélos électriques, et de communication à ce sujet

## Cadre de vie

- 103 Meilleure promotion de l'agriculture locale
- 104 1/Planter des haies bocagères ! 2/Soutenir VRAIMENT l'agroécologie 3/Soutenir les productions citoyennes (vergers communs...)
- 105 Promouvoir les producteurs locaux sur les réseaux sociaux
- 106 Plan vélo (aide au financement)
- 107 Infos circuits locaux et bio- aider création ateliers réparation - cours cuisine
- 108 Fin de l'usage des pesticides (pollution eau et sols)
- 109 Zéro pesticides/accompagner le passage de tous en bio/sécurité sociale de l'alimentation
- 110 Végétaliser
- 111 Favoriser les installations et conversions d'agriculteurs en bio / empêcher les industriels de l'agriculture de s'installer
- 112 Interdire contenants en plastique, consigne possible de tout contenant gratuit eau et électricité et surtaxe surconsommation
- 113 Végétalisation, jardin en communs, commerces de proximité
- 114 Restauration collective bio et locale ( demande des nicolasiens rejetée par la mairie sans motif argumenté). Le bio dans non ce n'est PAS + cher
- 115 Taxer très fort les embellissements exagérés chez des particuliers pour récupérer des moyens d'action ; aider au développement de la bio
- 116 Favoriser la notion de panier de proximité, replanter des haies, des arbres et des espaces nourriciers communs
- 117 Replanter des forêts des haies et végétaliser les communes pour casser les îlots de chaleurs
- 118 Création d'un tiers lieu et d'un lieu de partage de compétences, création d'un marché hebdomadaire dans chaque commune,
- 119 Produits bio et repas végétarien dans la restauration collective, sécurité sociale alimentaire, soutenir commerces locaux
- 120 Décision de gens de terrain et non de bureaucrate
- 121 Des systèmes de récupération d'eau sur les bâtiments et ouvrages publics à partir des gouttières et des rigoles
- 122 Inciter à ne plus manger d'animaux ni de produits venant des animaux
- 123 Plus d'ouverture de déchetteries
- 124 Ouvrir une coopérative agricole
- 125 Proposer des chèques alimentaires (produits locaux / bio / circuit court) pour les familles et foyer dans le besoin
- 126 Réarborer la ville et les cours d'écoles, transports en commun
- 127 Aider financièrement à l'installation de ferme en bio. Mettre en place la sécurité sociale de l'alimentation.
- 128 Développer les commerces de proximité, limiter les grandes surfaces centralisées, soutenir la transmission des fermes vers bio
- 129 Soutenir les structures vendant produits d'occasion, bio, locaux ; participer à l'AMI territoire consommation responsable ADEME
- 130 Lutter contre les dépôts sauvages / nettoyage collectif auprès des cours d'eau / accueil d'entreprise type envie35
- 131 Soutien à l'installation / promotion du local par des marchés locaux / offrir de la visibilité aux producteurs locaux
- 132 Privilégier transport en commun / arroser les champs quand agriculture locale / stop aux magasins en masse
- 133 Favoriser une alimentation bio et locales dans les cantines scolaires
- 134 Drive de produits avec réactivité, le samedi pour pouvoir cuisiner le week-end...
- 135 J'aimerais que soient valorisés les personnes écoresponsables Ex. je ne sors mes poubelles que 4 fois max/an et je paye plein pot
- 136 Favoriser/aider l'installation ou la reprise d'exploitant agricole en bio, éviter l'augmentation de la taille des exploitations
- 137 Privilégier les circuits courts, apprendre au gens d'utiliser les composts et favoriser le second main
- 138 Plus de magasins de producteurs locaux, aides à l'installation
- 139 Végétaliser les bourgs, les édifices, créer des promenades plantées pour protéger de la chaleur et favoriser la biodiversité
- 140 Moins d'emballage dans les magasins
- 141 Encourager et soutenir les circuits courts : promotion, maison relais, ...
- 142 Baisser les prix des aliments non transformés
- 143 Végétaliser les espaces urbains (arbre), végétaliser les toitures
- 144 Aide à l'installation de panneaux solaires pour les particuliers par exemple
- 145 Transport tram shampoing comme bio cop réutilisable à carrefour
- 146 + d'épicerie vrac + de magasins paysans + de respect de la paysannerie
- 147 Encourager et aider l'agriculture paysanne et bio. Promouvoir la sobriété (moins consommer dans tous les domaines)
- 148 Monnaie locale, campagne de sensibilisation à l'école et au travail
- 149 Faire évoluer l'agriculture pour préserver la ressource eau (quantités utilisées, qualité de l'eau)
- 150 Limiter l'artificialisation des sols, revégétaliser les villes, créer des refuges climatiques naturels
- 151 Vergers collectifs communaux, pas de produits polluants autorisés au niveau national; favoriser les coopératives de producteurs locaux
- 152 Soutenir l'agriculture bio paysanne, notamment par la restauration collective et en favorisant les reprises et les installations
- 153 Aider les agriculteurs à changer leur mode de production pour en finir avec l'intensif et les phytosanitaires

## Cadre de vie

- 154 Interdire les projets mortifères tels la reprise du chantier de la carrière du Tahun
- 155 Prendre exemple sur la commune de Plessé ;)
- 156 Encourager l'installation d'exploitation bio et accompagner les conventionnels à la conversion bio
- 157 Relayez la communication des structures de circuits courts, contracter avec elles pour toute prestation publique (cantine, senior
- 158 Avoir un transport en commun régulier et direct qui va de la zone commerciale de l'intermarché à la zone commerciale du Leclerc
- 159 Ouverture d'un magasin de produits très locaux
- 160 Mise en place de point de collectes de bouteilles ou autres contenant avec consigne
- 161 Améliorer les filières de récupération des déchets
- 162 Plus de transports publics, plus de voies adaptées vélos, coup de pouce financier achat de panier bio local (jeunes parents?)
- 163 Création d'une ferme bio en régie communale ou intercommunale pour alimenter à minima toutes les cantines.
- 164 Favoriser l'entraide entre voisins, accès aux producteurs bio, renforcer les recycleries et matériaux théques.
- 165 Éducation et sensibilisation du public dès le plus jeune âge et tout au long de la vie
- 166 Plus d'agriculture bio
- 167 Arrêter le forfait minimum sur les poubelles et faire payer dès la première levée
- 168 Mieux informer sur les zones inondables et aider à s'équiper. Développer l'alimentation locale et bio dans les espaces publics.
- 169 Accompagnement des agriculteurs sur les pratiques respectueuses de l'environnement
- 170 Transparence et informations aux habitants sur l'impact de l'agriculture actuelle
- 171 Mettre en valeur l'intérêt des produits sains sans pesticides, locaux et de saison
- 172 Encourager et soutenir l'installation de paysans bio. Des chèques alimentaires pour ces circuits pour les personnes précaires
- 173 Agir contre l'usage de pesticides agricoles, favoriser la vente directe, atelier réparation des appareils électroménagers
- 174 Suppression de la fnsea.
- 175 Promouvoir et soutenir les projets de collectifs d'habitants autour de l'alimentation comme les incroyables comestibles
- 176 Interdiction strictement arrachage haie plantation haies aussi le long des routes créer voie vertes ombragées
- 177 Développer une filière locale de réparation des appareils électro-ménagers, rendre l'alimentation locale accessible au 3ème âge
- 178 Communiquer et éduquer / stopper la communication conso et croissance
- 179 Produire local et de saison, stopper le libre échange sur la viande et les produits laitiers, supprimer les vols inférieurs à 2h
- 180 Développer une agriculture alternative, informer sur les dangers de l'alimentation ultra transformée
- 181 Inciter les citoyens et les élus à avoir un raisonnement de long terme, aider les initiatives locales, îlots fraîcheur
- 182 Avant tout il faut plus de sobriété énergétique
- 183 Panneaux solaires sur les toits
- 184 Formation des cabinets d'urbanisme
- 185 Négocier des transports à prix symbolique, encourager le développement de l'industrie de 2050
- 186 Magasin producteur sur un lieu très fréquenté (ex: le parc Anger). Prohiber l'installation de chaîne agroalimentaire.
- 187 Développement filière consignes verres et autre contenants
- 188 Faciliter l'organisation des circuits courts, améliorer le marché de Redon
- 189 Plantations de haies et bosquets, développer une véritable gestion de l'eau, ne pas accepter que l'on nous impose une agriculture
- 190 Réduire le monopole de la grande distribution sur les achats alimentaires.
- 191 Sécurité sociale de l'alimentation
- 192 Imposer une agriculture durable et saine au delà du bio, restaurer les espaces naturels et leurs fonctionnalités
- 193 Développer les commerces de proximité et la vente directe
- 194 Incitation à planter des arbres - Augmenter le marché du recyclage - informer sur les bonnes pratiques de construction
- 195 Ne plus accepter le développement des exploitations agricoles intensives, créer des fermes communales et biologiques, avec du sa ...
- 196 Que le 1er critère d'achat d'un produit ne soit pas le prix mais la qualité de ce produit
- 197 Sobriété à tous les niveaux échanges de savoirs entraide
- 198 Animer la réparation et le marché de l'occasion, visibiliser les TONNES de déchets produits et leur réutilisation potentielle
- 199 Développer les circuits courts et ventes directe du producteur au consommateur
- 200 Quelle est la position de l'agglomération en terme de protection de la ressource en eau et de la limitation des intrants ?
- 201 Moins taxer l'alimentation locale et/ou bio = prix plus accessibles
- 202 Informer les habitants //producteurs locaux. Faciliter leur présence sur les marchés locaux
- 203 Développer la consigne
- 204 Prendre la compétence Agriculture; soutenir les AMAP, Connexion Paysanne, CAP44; recenser les départs-installations de ferme...
- 205 1) accompagner les agriculteurs sur leur transition 2) chèques alimentation locale bio aux populations pauvre 3) circuit court

## Mobilité

### Propositions et retour des participants – Mobilité

- 1 Rendre accessible des vélos intermédiaires
- 2 Plus de pistes cyclables sûres. Développer le centre au détriment des zones commerciales. Développer le transport en commun
- 3 Pousser les entreprises vers le transfert modal, stage vélo lors du permis de conduire
- 4 Borne vélos dans la ville usage gratuit en fonction du temps utilisé / augmenter les passages de train sur les heures de pointes
- 5 La gratuité des transports en commun, pour qu'ils soient réellement utilisés (pas d'excuses pour ne pas les utiliser)
- 6 Un service de ligne de (mini)bus réguliers avec plusieurs heures de passage par jour
- 7 Promotions de covoiturage domicile/travail - Voies cyclables
- 8 Plan de développement massif des transports en commun pour relier toutes les communes
- 9 Développer les transports en commun??
- 10 Service transports en commun adapté aux besoins, locations vélos électriques pas cher, sécurisation cheminements piétons/vélos
- 11 TER gratuit
- 12 Réduire la facilité d'usage de la voiture et mener une politique favorable aux piétons et cyclistes
- 13 Quasi-gratuité des transports en commun
- 14 Construire des pistes cyclables durables avec les mêmes exigences que les routes, aider à l'achat de vélo électrique
- 15 Toutes les propositions ci-dessus !!
- 16 Transports en commun entre les villes pour desservir la campagne  
Proposer des solutions de transport en commun axe Redon Châteaubriant / augmenter le réseau de transport en commun entre 35 et 44,
- 17 autopartage, covoiturage
- 18 Plus de pistes cyclables ! un autre mode de consommation (circuits courts). Valorisation des actions entreprises
- 19 Aide au financement pour la création de pistes cyclables sécurisées
- 20 Création d'un Towerco des ENR
- 21 Avoir de vraies pistes cyclables continues ou voies exclusivement réservées au vélo bien identifiées par les automobilistes
- 22 Piétonisation centre-ville / zone 30 généralisée / réduction des stationnements voitures
- 23 De réelles pistes cyclables sécurisées pour éviter la voiture; transport en commun ;
- 24 Développer les pistes cyclables intercommunales, un réseau intercommunal de location de vélos (comme en ville)
- 25 Devenir Territoire exemplaire pour TOUS les cyclistes et les piétons. Agir pour les Transports collectifs.
- 26 Faire des cyclos bateau
- 27 Favoriser transports en commun et covoiturage
- 28 Pistes cyclables sécurisées, services de proximité
- 29 Piste cyclable sécurisées
- 30 Rien à faire sur le territoire de Redon
- 31 Développer plus de lignes de transport et que ce soit intéressant financièrement plus que la voiture
- 32 Développer le TU à venir- multiplier les bornes de recharge gratuites – Développer les pistes cyclables protégées et séparées des ...
- 33 Mettre en place un vrai réseau de transport en commun avec passage très réguliers, comme à Nantes ou Rennes
- 34 Piste cyclable
- 35 Des bus fréquents et gratuits sur la ville de Redon / des liaisons bus régulières avec les villages autour / pistes cyclables ++
- 36 Sécuriser les pistes cyclables et surtout les jonctions entre elles.
- 37 Pistes cyclable, bus pour circuler en ville
- 38 Transport collectif Peillac -Redon. Pistes cyclables à Peillac. Transport collectif dans Redon
- 39 Prix réduit pour le train
- 40 Développer des pistes cyclables sécurisées en milieu rural. Réduire la vitesse sur le réseau secondaire.
- 41 Avoir des navettes électriques pour RV médicaux vers les grands hôpitaux
- 42 Plus de lignes de bus vers la Loire Atlantique.
- 43 Location de vélos électriques au mois
- 44 Multiplier les transports en commun vers Redon, Allaire, la Gacilly (nombre de passages y compris le samedi)
- 45 Innovation dans le ferroviaire : navettes pour desservir Langon, St Jacut, Masserac
- 46 Développer le transport à la demande en lien avec les EPCI voisins
- 47 Des station de gonflage. Faire des voie unique pour les voitures afin de libérer de la place pour les vélos.. coût réduit pour...
- 48 Sécurité des usagers (prenez note de ce qui se passe en milieu urbain). Transport gratuit pour personnes âgées et handicapées
- 49 Multiplier les voie chausssidoux afin de partager la route entre voiture et vélo en toute sécurité
- 50 Associer les usagers dès le début des projets et que les élus et les agents communaux et de l'Agglo montrent l'exemple à vélo en ...
- 51 Baisse prix du train
- 52 Des liaisons de mini-bus directes entre les centres-bourgs (sans que ça dure 1 heure !)

## Mobilité

- 53 Installation sécurisées pour poser les vélos (très peu de niches, ni même d'arceaux sécurisés sur le territoire).
- 54 Voies cyclables, plateforme covoiturage ex blablacar daily, meilleure connexion des transports en commun avec autres territoires
- 55 Aménagements parcours cyclos, Favoriser la recharge individuelle des véhicules électriques et de producteurs alimentaires locaux
- 56 Augmenter les lignes de bus pour les personnes âgées
- 57 Proposer des vélos électriques en location longue durée ; développer les pistes cyclables SÉCURISÉES connectées entre elles
- 58 Créer des voies vertes, interdites aux véhicules à moteur, mais CARROSSABLES!!!!
- 59 Pistes cyclables partout sur le territoire et des bus qui permettent d'aller dans toutes les villes de Redon agglomération
- 60 Transport en commun
- 61 Possibilité de location de vélo (-cargo) électrique à prix raisonnable
- 62 Covoiturage, transport collectif, pistes cyclables
- 63 Pistes cyclables, faire essayer des vélos augmentés
- 64 Voie douce
- 65 Transport en commun
- 66 Mettre en place des trajets de bus
- 67 Navettes gratuites pour Redon zones commerciales. Pistes cyclables protégées le long route La Gacilly
- 68 Baisser le coût du train et ajouter des arrêts
- 69 mise en place de bus aide à l'achat de voiture moins polluante
- 70 Réseau cyclable sécurisé sur l'agglomération.
- 71 Améliorer (créer) des pistes cyclables (reliant également les différentes villes) - aider à s'installer des boulangeries dans ...
- 72 Revoir les plans de circulations, créer des aménagements cyclables, arrêter de créer des zones commerciales (type zone nord)
- 73 Pistes cyclables et piétonnes sécurisées
- 74 Navette entre les bourgs et les services de proximité des petites campagnes (horaire fixe, ligne fixe pas à la demande )
- 75 Parking vélo sécurisé à plusieurs endroits sur
- 76 Lancer les véhicules intermédiaires - une application simple pour covoiturage, auto partage, bus, auto-stop, location vélo
- 77 Mettre en place un tramway sur la 2x2 voies Rennes Redon
- 78 Transport en commun, aménagement de piste cyclable sécurisées et des parkings périphériques avec navettes pour limiter voiture
- 79 Piste cyclable
- 80 Transport en commun +++++, covoiturage, commerce de proximité dans le bourg
- 81 Piste cyclables sécurisées
- 82 Sécuriser les axes comme la route de courée, la route des marais entre Saint-Perreux et Saint-Jean la Poterie
- 83 Rénovation thermique des bâtiments
- 84 Développer des pistes cyclables à inter-village sans empiéter sur les routes, histoire de ne pas ennuyer les automobilistes.
- 85 Favoriser la mobilité douce, il est souvent dangereux de faire du vélo / Sécuriser véritablement les pistes cyclables
- 86 Réservation de transport alternatif en ligne ; véhicule partagé pour assurer le service de mobilité solidaire
- 87 Autopartage/covoiturage visibles (plateforme territoriale), TC + TAD réguliers partout, éducation à la mobilité nécessaire avant
- 88 Arrêter de penser de seul Redon compte et ne pas oublier l'ensemble des communes de l'agglomération
- 89 Borne électrique
- 90 Télétravail, formation sobriété déplacements, autopartage électrique
- 91 Développer les transports en commun
- 92 Développer la vélo climat, des actions coconstruites par les acteurs pour faire évoluer leurs représentations, développer l'auto partage
- 93 Pistes cyclables sécurisés, vélos en libre service, zones à 30
- 94 Mettre en place de vraies pistes cyclables, parkings à vélo
- 95 Un maillage plus dense des transports et des livraisons
- 96 Aire de covoiturage à différentes sorties de Redon; des pistes cyclables moins dangereuses;  
Accès gratuit aux transports en commun pour les jeunes, Sécuriser les voies douces pour l'usage quotidien entre Redon les communes voisines
- 97 voisines
- 98 Réseau de transport en commun / Subvention vélo électrique / Vente en direct des productions locales
- 99 Infrastructures cyclables, sensibilisation des automobilistes aux cyclistes, mise en relation de covoituteurs
- 100 Plus de transports en commun et de possibilité d'auto-partage - Mieux communiquer sur ces possibilités
- 101 1) Disposition de véhicules électriques 2) Idem pour les vélos 3) Obtenir + d'informations sur ce qui est mis en place/ en cours.
- 102 Des solutions de mobilité au moins sur la demi-journée permettant d'utiliser les transports en commun sans être bloqués à la jou ...
- 103 Éduquer à la mobilité douce, favoriser ces modes de déplacements en sécurité, sécurité, sécurité
- 104 Plus de transport en commun, plus de pistes cyclables
- 105 HVO100, E10 (biocarburants)

## Mobilité

- 106 Pistes cyclables automatiques
- 107 Interface numérique transport en commun (horaires, prix etc) pour aller partout sur le territoire + Nantes-Rennes-Vannes etc
- 108 Infos sur les réseaux sociaux, écoles, collèges, lycées... entreprises (qui participent au financement), commerces...
- 109 Bus pas cher (comme l'été, le Redon Pénestin) + de précision sur l'auto partage coût et assurance
- 110 Des itinéraires vélos confortables sécurisés et continus !!!
- 111 Développer le train, le développement des transports collectifs et la proximité des services
- 112 Sécuriser les couloirs vélos ET prévoir des lieux d'accueil vélo
- 113 Location vélo électriques, auto partage, vélo cargo location
- 114 Aider les petits commerces
- 115 Améliorer les pistes cyclables, quand on doit changer de trottoir tous les 100m on se dit qu'on est vachement mieux en voiture
- 116 Plus de pistes cyclables
- 117 Des professionnels de la santé, des transports de courses, entretien voies vélos
- 118 Points d'auto-partage électriques (vélo, trottinettes, voitures, utilitaires) + bus intelligents et autonomes à la demande
- 119 Développer des TC gratuits, cofinancer les actions de vélo-écoles, co-financer des accompagnements des communes sur le vélo
- 120 Faire un réseau local de covoiturage
- 121 Organiser des démarches commerciales avec les commerces. des points gagnants
- 122 Il faudrait peut être ENFIN demander aux cyclistes leur avis quand vous voulez faire des pistes cyclables. C'est une catastrophe!
- 123 Développer le réseau de transports en commun
- 124 SÉCURISATION du cyclable et racks à vélo partout. Mesures décourageant l'usage de la voiture (moins de parking sauf PMR etc)
- 125 Réduire la mobilité par le télétravail
- 126 Sécuriser les déplacements à vélo ou à pied en milieu rural (distance de sécurité)
- 127 Voie dédié sur les grosses départementales, limiter grandement les voitures dans le centre de Redon
- 128 Aide sur l'achat ou location de vélo électrique
- 129 Pistes cyclables à partir des petites communes vers Redon
  
- 130 Aménager des cheminements vélo sécurisés pour permettre à tout habitant de la CC de pouvoir rejoindre Redon dans de bonnes conditions
- 131 Interdire la voiture en ville, ou du moins davantage de zones piétonnes.
- 132 Inciter au covoiturage / meilleure cyclabilité des routes / transports en commun à la demande
- 133 Avoir un guichet unique des mobilités (ressources humaines et financement)
- 134 Développer un réseau cyclable rural ; Soutenir le commerce de proximité ; Soutenir l'achat de VAE
- 135 Créer un réseau d'épicerie locales (1 par commune) fournies par les producteurs locaux
- 136 Aide au financement
- 137 Maintenir ou remettre les commerces en centre bourg - appli info covoiturage territoire - stations charge rapide électriques
- 138 Vraies pistes cyclables et sécurisation des routes de campagne pour les cyclistes,
- 139 Meilleures infrastructures vélo, plus de 33Tonnes dans Redon et villes avoisinantes
- 140 Transport en commun à développer sur tout le territoire
- 141 Impossible dans nos secteurs ruraux de s'affranchir de la voiture
- 142 Pistes cyclables bien faites et entretenues, plus de transports en commun (même le dimanche) de l'explication/pédagogie/médiation
- 143 Mettre en place des transports en commun en milieu rural régulier matin midi et soir, transport par canaux et fluvial
- 144 Plus de pistes cyclables, aide à l'achat de véhicules non polluants, plus de pistes cyclables
- 145 Inciter aux mobilités douces en réduisant la vitesse de certains tronçons par exemple zone de rencontre 20km avenue Jean Burel
- 146 Améliorer itinéraires cyclables ; limiter les places de stationnement (agglomérations) ; densifier halte ferroviaire
- 147 Incitation à faire du vélo - à partager les véhicules - vanter le fait de faire ses achats à proximité - parler en gain d'argent à ...
- 148 Augmenter le nombre de piste cyclable sécurisée, augmenter le nombre de bornes de recharges
- 149 Plus de cohérence dans l'usage du TER avec des allers-retours garantis, développer des points de prise en charge de voyageurs
- 150 Pistes cyclables sécurisées et avec un itinéraire adapté (droit/court/prioritaire sur les voitures)
- 151 De vraies pistes cyclables et non des zones multi-usages non sécurisées
- 152 Bus
- 153 Aider vraiment les petits marchés de village à s'installer dans la pérennité
- 154 Piste cyclable sécurisée sur l'axe St Nicolas - Guémené
- 155 Développer pistes cyclables et le transport multimodal
- 156 Plus de petits transports pour les personnes âgées à mobilité réduite
- 157 Augmentation des arrêts dans les petites gares
- 158 Communication !

## Mobilité

- 159 Plus de trajets TER de/vers Nantes le midi
- 160 Faire un plan de circulation vélo cohérent dans sa globalité. Il y a des bouts de pistes cyclables, qui s'arrêtent et deviennent ...
- 161 Des pistes cyclables pour rouler en sécurité (1er frein à la mobilité vélo). Des voitures électriques en autopartage sur l'agglo
- 162 Pistes cyclables vers Redon - transport régulier entre communes - petits commerces de proximité
- 163 Favoriser le transport collectif à la demande, sécuriser les déplacements à vélo, sensibiliser aux transports alternatifs
- 164 Des itinéraires fléchés et sécurisés sur les déplacements du quotidien ; de l'auto-partage accessible économiquement
- 165 Pistes cyclables / transport en commun gratuit / bla-bla car inter agglomération avec application
- 166 Voies cyclables sécurisées entre les bourgs de l'agglo et Redon / passerelle piétonne indépendante des ponts routiers
- 167 Parkings payants en centre ville / faciliter les dessertes à l'extérieur des bourgs pour permettre la circulation des bus.
- 168 Développer un "Vélib", comme engagé développer les lignes de bus, avoir un vrai plan pour le vélo avec pistes spécialisées.
- 169 Développement des transports en commun dans toutes les communes de l'agglo / développement ++ de voies vélo
- 170 Redonner vie au centre-ville de Redon et aux cœurs des villages en facilitant l'installation des commerces et services
- 171 Location vente de vélos électriques + réseau de bus
- 172 Aider à la mise en place de commerces de proximité, ou développer les commerces ambulants, développer les voies vertes
- 173 Des navettes pour se rendre dans les principaux lieux de transport en commun, par exemple dans les gares
- 174 Faire baisser les prix des transports en train !
- 175 Réseau de pistes cyclables en site protégé ; transports en commun aux horaires pendulaires
- 176 Plus d'horaire de bus et plus de bus, ça éviterait trop de voiture et faciliterait aux personnes âgées de ce déplacer
- 177 Plus de lignes de bus, maintenir les petites gares et lignes TER, poursuivre le développement voies vertes
- 178 Augmenter l'offre en bus (cadence et réseau agrandi), améliorer les zones à mobilités douces
- 179 Des bus réguliers.
- 180 Limiter l'usage de la voiture individuelle (gros challenge en milieu rural)
- 181 Beaucoup de personnes en campagne travaillent loin de leur domicile donc hormis le covoiturage rien n'est véritablement efficace
- 182 Désenclavement des logements éloignés des villages
- 183 Faire utiliser le vélo à ceux concevant les pistes cyclables ...
- 184 Aménagement de voies douces / pistes cyclables (notamment entre Rieux et Redon dans mon cas)
- 185 Favoriser le vélo (prime achat VAE), le covoiturage-autopartage et développer les transports en communs
- 186 Plus de transport tram
- 187 Une plateforme d'auto-partage (il existe déjà des groupes whatsapp locaux d'initiative citoyenne)
- 188 Relier les gares + Autocar avec porte-vélos + Pistes cyclables protégées
- 189 Il faut développer et encourager les transports en commun. La mobilité électrique est une fausse alternative.
- 190 Leasing de vélos électriques cargo pour remplacer la voiture sur des déplacements courts en campagne, et des itinéraires adaptés
- 191 Inciter les entreprises à employer des personnes de proximité et démocratiser les horaires flexibles pour favoriser covoiturage
- 192 Réseau de bus
- 193 Développement télétravail, coworking, plan mobilité des entreprises / auto partage communautaire / voies de circulation douce sécurise
- 194 Gratuité des transports en communs, accompagner les entreprises vers les mobilités douces/covoiturage sur Redon agglo
- 195 Développer créer maintenir et favoriser les petits commerces y compris les bars. De vraies activités autres que du type " associa ...
- 196 Mise à disposition de vélos électriques pour se rendre au travail
- 197 Tram - Train Châteaubriant-Redon via Guémené, liaison bus électrique vers Blain, Redon... Autolib sur la comcom
- 198 Soutenir et développer la pratique du vélo et un réseau de transports en commun adapté au territoire et accessible financièrement
- 199 Réaliser des circuits vélo sécurisés jusque Redon centre depuis les communes dans un rayon de 15km
- 200 Pistes cyclables sécurisées, trottoirs et passages piétons sécurisés, parking à vélos
- 201 Multiplier voies vélo sécurisées, ré-ouvrir gares ferroviaires désaffectées
- 202 Transport en commun, 1 DAB dans toutes les communes
- 203 Accentuer l'offre de transport en commun / créer des pistes cyclables ( les routes sont dangereuses )
- 204 Aménagements cyclables mieux réfléchis et entretenus. Renouveler la voirie dégradée. Mettre des trottoirs là où ça manque.
- 205 Proposer des navettes entre les différents territoires (trans- intercommunalités ex : ASB ) surtout sur les secteurs sans train
- 206 En ville interdire les véhicules sauf exception/nouvelle esthétique et fonctions de rue : dé-bitumer, fleurir, continuité du sol
- 207 Avoir un outil commun pour le covoiturage. L'offre des applications est pléthorique et les offres de transport sont noyées
- 208 Proposer plus de parking vélos / locations vélos électriques / remorques
- 209 Développer les horaires pour aller sur Redon, Nantes, Blain à partir de Plessé(Le Coudray). Redévelopper le stop
- 210 Voies douces / service public de voitures en partage / proximité des commerces et des services
- 211 Pistes cyclables à concevoir avec de réels cyclistes car celles faites actuellement n'ont pas été bien pensées

## Mobilité

- 212 Une plus grande attention aux possibilités d'obtenir un logement décent
- 213 Pistes cyclables garages a vélo sécurisé
- 214 Coup de pouce financier à l'achat d'un bon vélo (musculaire ou élec) et/ou à l'abonnement TER, création de pistes cyclables
- 215 Incitation à utiliser les commerces vacants du centre-ville. Développement du réseau de pistes cyclables sécurisées.
- 216 Piste cyclable Rieux/Redon ; parkings vélos à cap nord entre autres ;
- 217 Éducation aux mobilités douces dès le plus jeune âge, incitation à marcher pour aller à l'école quand elle est proche
- 218 Aides pour voitures électriques et nombreuses bornes de chargement
- 219 Pousser pour avoir des lignes de trains qui ne passent pas forcément par Paris pour aller ailleurs en France
- 220 Un réseau de transport en commun plus dense (j'habite Pierric !)
- 221 Des pistes cyclables sécurisées, qui amélioreraient aussi le temps de trajet en vélo (inciter les gens à prendre leur vélo)
- 222 Favoriser transports en commun - Décourager l'usage de la voiture individuelle (même électrique)
- 223 Subventionner l'achat de véhicules propres, organiser des achats groupés, besoin de voitures moins lourdes, moins puissantes
- 224 Développer les transports en commun et favoriser les services de proximité
- 225 Encourager la mobilité douce : aide à l'achat de vélos électriques ?
- 226 Mise en place de transports en commun, aide à l'acquisition de vélos électriques et développer les pistes cyclables
- 227 Transports gratuits, pistes cyclables partout, financer, promouvoir et soutenir la recherche sur l'énergie libres recherches
- 228 Développer voies vertes pour favoriser déplacement vélo
- 229 Lignes bus transport en commun.
- 230 RED c'est un bon début mais un certain nombre de communes sont exclues de ce réseau...
- 231 Poursuivre la réflexion sur les transports en commun
- 232 1 2 3
- 233 Développer les transports en commun, réduire la place de la voiture dans l'espace public, réserver les trottoirs aux piétons
- 234 Communiquer sur le covoiturage et les applis de covoit, développer bus, inciter à l'utilisation du vélo
- 235 Pistes cyclables et endroits où attacher vélo, redonner vie au centre-ville
- 236 Pistes cyclables sécurisées, transports en commun fiables, communication
- 237 Conserver des trottoirs imperméables
- 238 De la pédagogie : <https://comprendre2050.fr/>     <https://territoiresaufutur.org/>
- 239 Développer une politique pour favoriser le rapprochement domicile-travail. Essayer de développer l'habitat collectif.
- 240 Aire d'autopartage
- 241 Il faudrait déjà savoir ce que l'agglomération peut financer, pour l'instant on ne voit rien de convaincant du côté des collectivités
- 242 Nous sommes en retraite, nous essayons de limiter nos déplacements le plus possible
- 243 Éviter l'étalement urbain(concentration commerces dans les bourgs) + box et garage vélo près des arrêts de transports en communs.
- 244 Mise à disposition vélo électrique, sécuriser le réseau cyclable, plateforme covoiturage quotidien
- 245 Location libre service de vélo, voies vertes sécurisées, agréables et bien desservies, développer les transports en commun
- 246 Faciliter les transports en commun et réaliser plus de pistes cyclables pour les communes éloignées
- 247 Un réseau de transports en commun plus étoffé
- 248 Plus de transport en commun, avec des arrêts plus fréquents et mieux adaptés
- 249 Visibilité des transport en commun, interconnexion moyens de transport avec échanges (point de rencontre) sécuriser vélo, pied
- 250 Financer des pratiques alternatives à l'autosolisme, formation vélo à l'école pour toustes, ralentir les voitures
- 251 Pistes cyclables sécurisées
- 252 Que devient le schéma vélo et les interconnexions ville centre / communes périphériques ?
- 253 Voies cyclables / zone auto-stop
- 254 Plus de bus, plus de commerces de proximité
- 255 Pistes cyclables continues partout, parking covoiturage aux sorties de la ville, lignes de bus dans tout Redon Agglo
- 256 1) si pas d'infra pour vélo alors pas de vélo 2) penser multi modal, vélo train etc. 3) renforcer transport public et coût

## Habitat

### Propositions et retour des participants - Habitat

- 1 Inciter (avec des sanctions) les propriétaires de logements inhabités à vendre pour éviter des constructions à tout va
- 2 Développer le réemploi matériaux, développer chantier participatif de rénovation (ex Enerterre)
- 3 Aide à l'isolation
- 4 Aider à structurer une offre d'artisan compétent
- 5 Visibilisation des filières de réemploi et de matériaux biosourcés et locaux, formations à ces thématiques dans la construction
- 6 Un guide/tuto : quelles étapes et quels acteurs pour m'aider à rénover ma maison ? Animer un réseau des "gens qui rénovent"
- 7 Faciliter les démarches des maisons situées à proximité des monuments historiques (cheminée, huisseries..)
- 8 Sensibilisation au confort d'été/ Végétaliser d'avantage les centres/bourgs / Promotion de réno globales
- 9 Taxe sur les résidences secondaires et limitation des logements de tourisme, aide pour l'isolation des habitats
- 10 Possibilité d'énergie locale : éolienne partagée...
- 11 Plus d'autonomie énergétique (panneaux solaires, bois etc.); végétalisation environnement proche (îlots de verdure/fraîcheur)
- 12 Se déplacer dans les campagnes , aller à la rencontre des citoyens, réaliser en direct des diagnostics puis devis, proposer un pack
- 13 Aides aux agriculteurs pour un usage raisonné des produits phytosanitaires et une agriculture plus diversifiée et plus adaptée à ...
- 14 Anticiper la fin du pétrole
- 15 Supprimer les passoires thermiques, pas de clim ds les bâtiments (un bâtiment bien conçu n'en a pas besoin)a pas be ...
- 16 Promouvoir la rénovation avec des matériaux naturels, former les professionnels à de nouvelles techniques
- 17 Développer les transports en commun ; végétaliser les rues très bitumées; développer l'agriculture bio locale ...
- 18 Développer les réseaux de chaleur, former à des pratiques écologiques, sortir du culte de la propriété
- 19 Limiter les logements insalubres
- 20 Inciter dans le PLUi à peindre les façades en claire
- 21 Aide, accompagnement et communication aux foyers les plus précaires
- 22 Valoriser les habitats hors sol
- 23 Conseiller des acteurs de référence en rénovation énergétique
- 24 Sensibilisation gestes simples pour tous et contraintes pour bailleurs (VMC, humidité, confort thermique)
- 25 Subventionner des projets citoyens d'installations de centrales photovoltaïques locales
- 26 Rénover les bâtiments publics pour qu'ils soient mieux isolés. Développer les moyens de transports collectifs. Favoriser le vélo
- 27 Favoriser les poêles de masse, autoriser l'habitat léger, valoriser les épuration naturelles
- 28 Il manque des aides financières simples (pas de bouquets de travaux) pour les foyers à revenus moyens.
- 29 favoriser échanges entre citoyens , faciliter l'accès aux professionnels de la rénovation, développer le transports pour loisirs des ...
- 30 Diagnostic énergétique gratuit et aides plus explicites et versées rapidement
- 31 Installation de panneau solaire
- 32 Arrêter de tout bétonner... Le bois est un très bon isolant !
- 33 Aider les logements de type HLM à ne plus être des passoires thermiques, ensuite aider les habitations en fonction du nombre de personnes
- 34 Promouvoir les habitats passifs - obligation de récupérateur d'eau pour le jardin, pour les machines à laver et la douche – isoler ...
- 35 Isolation des bâtiments et développement maximal des transports publics
- 36 Aides à la rénovation -certification des artisans - facilitation des démarches administratives
- 37 Installation de panneaux photovoltaïques avec obligation de stockage sur batterie afin de ne pas rejeter sur le réseau
- 38 Végétaliser les rues en ville pour avoir plus de fraîcheur côté rue.
- 39 Panneaux solaires - Espaces verts dans le centre ville – Plus de pistes cyclables
- 40 Démarches simplifiées. Aides financières adaptées. Penser les habitats individuels et collectifs en prévision des canicules
- 41 Réunions d'information sur l'accompagnement de la maison de l'habitat, les aides financières activables.
- 42 Règles obligatoires pour les nouveaux logements (récupération d'eau, orientation des maisons, "casquettes", ..), etc
- 43 Préserver les haies existantes et promouvoir la plantation de nouvelles haies bocagères. Soutenir activement les fermes paysannes
- 44 Toutes les surfaces pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques devraient en être équipées d'ici 10 ans.
- 45 Harmoniser et simplifier les aides à la rénovation énergétique
- 46 Planter des arbres.
- 47 Toits végétalisés, planter des arbres, maisons qui s'intègrent à l'environnement et non l'inverse
- 48 Énergie verte, limiter les éclairages la nuit y compris les particuliers, informer et sensibiliser les personnes à ce sujet
- 49 Ressourcerie matériel construction plus grande que l'Ecrouvis. Formation autoconstruction
- 50 Visites de chantiers. Recensement de professionnels impliqués. Alléger les contraintes d'urbanisme.
- 51 Proposer un diagnostic gratuit de notre logement sur l'énergie qu'il consomme et la qualité de l'air intérieur

## Habitat

- 52 Avoir moins de dépendance au énergie favoriser des énergies collectives dans les ...
- 53 Des aides pour planter des arbres et arbustes sur les terrains pour favoriser la fraîcheur en période de canicule
- 54 Montrer l'exemple en matière de low tech, favoriser et multiplier les chantiers d'isolation en matériaux biosourcés, soutenir le ...
- 55 Accompagner les nouvelles constructions vers une qualité énergétique. Accompagner financièrement la rénovation
- 56 Aides financières à la rénovation de l'habitat, conseils pertinents pour analyser les devis (matériaux biosourcés, etc.),
- 57 Accompagnement ou aide à l'auto rénovation, lutte contre la précarité énergétique, promotion du biosourcé et solution bioclimatiques
- 58 plus d'informations sur ce sujet , création d'un centre de formation ,
- 59 Contrôle des terrains non entretenus et sanctions financières, petit effort pour lutter contre les incendies et comptablement ...
- 60 Avant de demander aux propriétaires, il faudrait déjà que les entreprises, l'agglomération et les mairies s'occupent de leurs bâtiments
- 61 Pistes cyclables sur les départementales de Redon agglomération, des transport en commun, des produits bio et accessibles à tous
- 62 Information
- 63 Débrouiller les offres disponibles. Offrir des aides substantielles et/ou forcer les propriétaires. Interdire la climatisation.
- 64 Recherche sur élimination des déchets nucléaires
- 65 Planter des arbres et haies dans les jardins, pose de panneaux solaires
- 66 Lieu unique pour être renseigné concernant les aides et les solutions pour réduire la consommation, proposer un diagnostic gratuit
- 67 Informations sur les bonnes pratiques pour réduire la consommation d'énergie, accompagner à la rénovation, montrer l'exemple
- 68 Récupération d'eau de pluie pas assez exploitée, pas assez de piste cyclable, regroupement des producteurs
- 69 Les bailleurs sociaux devraient avoir plus de logements équipés de nouvelles solutions énergétiques, nombreux sur le territoire
- 70 Accompagner l'isolation des maisons - Accompagner les professionnels du secteur - Tenir compte de la précarité pour accompagner.
- 71 Promouvoir habitat collectif ou semi collectif
- 72 Rénovation énergétique, mise en place d'énergie renouvelables individuelle et récupérer l'eau de pluie
- 73 Les panneaux photovoltaïques, Le partage des compétences, la solidarité
- 74 Faire évoluer les règles d'urbanisme / Inciter à rénover plutôt que construire / Proposer des parcours résidentiels
- 75 Acheter des terrains pour centrale solaire
- 76 Faciliter l'installation des habitats légers
- 77 Des panneaux solaires sur toutes les nouvelles constructions
- 78 Adaptation des logements aux fortes chaleurs - Récupération des eaux de pluie – Plantation d'arbres résistants à la chaleur
- 79 Éclairage public solaire avec détection de mouvements
- 80 Accompagnement +++ des usagers sur la prise en charge des énergies renouvelables et équipements
- 81 Accès clair aux aides, dont pour précaires, obligation pour bailleurs, habitat passif, ombrage végétal, 0 béton, réemploi bâti
- 82 Ne pas toujours aider les mêmes personnes et plutôt les travailleurs qui ne rentrent jamais dans la bonne case! Limiter le gaspillage
- 83 Isolation et solaire
- 84 Peut être plus d'accès aux et plus de lisibilité données et informations sur le territoire
- 85 Favoriser l'autonomie individuelle quand c'est possible ou collective, généralisation du solaire sur les toitures favorables, so ...
- 86 Aide aux panneaux photovoltaïques
- 87 Mettre en place des actions de sciences participative sur la mobilité, l'alimentation et la culture.
- 88 Moins d'habitats individuels, biodiversité préservée autour des habitats
- 89 Aides à la rénovation des habitats; stopper les autorisations d'épandage sur les terres agricoles
- 90 Annuaire qualitatif des professionnels existants, guide l'auto réalisation des travaux d'isolation, guide performance matériau
- 91 Faciliter et améliorer l'accompagnement des ménages
- 92 - Limitation des permis de construire en neuf au profit de la rénovation de l'existant + aides à rénover les passoires
- 93 Isoler les lieux qui accueillent les personnes fragiles ou dépendantes (école, Ehpad, hôpital...)
- 94 Faciliter les habitats légers et/ou écologiques (terre, paille...)
- 95 Faciliter d'un point de vue juridique l'implantation d'habitats légers type Tiny House / Subvention panneaux solaire
- 96 Diagnostics travaux personnalisé, sensibilisation, mise en relation avec artisans locaux
- 97 Fournir des noms d'entreprise, faire un contrat collectif afin de réduire le coût afin d'équiper les logements d'un osmoseur
- 98 Aide à la rénovation des logements énergivores - Faciliter les autorisations de pose de panneaux solaires -
- 99 J'ai installé une pompe à chaleur, le délai pour l'installation à durée+ 1 an. Cela décourage
- 100 Changement mode de chauffage
- 101 Aides à l'isolation, rénovation des bâtiments existants
- 102 Moins de voitures, changement de chauffage, aération des pièces de la maison
- 103 Prime pour utilisation de matériaux biosourcés dans les travaux neufs et de rénovation

## Habitat

- 104 Uniquement biosourcés + réemploi pour neuf et rénovat°, pas de construct° mais renaturat° en zone humide /inondable, subventions
- 105 Des actions sont déjà engagées pour soutenir la rénovation des logements (PLH) en complément des aides CE Prim'Rénov
- 106 Aide pour l'Isolation thermique des maisons, aide pour avoir accès a nourriture de proximité, agir avec les enfants
- 107 Que toutes les nouvelles maisons étudient la chose et que les aides soit simplifiées
- 108 Participer financièrement en cas de réhabilitation, mettre en avant les assos et entreprises locales, les mettre en réseau
- 109 L'urgence porte sur les mobilités, les énergies renouvelables et la préservation de la qualité de l'eau
- 110 Aides en fonction des revenus + Simplification des démarches pour des aides suivant les revenus
- 111 Isolation, matériaux bio sourcé, chaudière bois
- 112 Passage de récolte d'amiante, préservation des pollinisateurs, refus systématique de nouvelles extractions de ressources
- 113 Faciliter les autorisation d'urbanisme pour les travaux de rénovation énergétique
- 114 Formation à la rénovation pour les particuliers ; aides financières
- 115 Mise à disposition de professionnels avec tarifs et aides raisonnables
- 116 Droit à habitat léger! Droit aux renouvelables opposable pour locataires! filtration groupée de l'eau pour habitat collectif!
- 117 Cofinancements aux plus précaires (isolation été et hiver). Communication sur les gains de la rénovation. Lobbying national
- 118 Aide à la rénovation
- 119 Une meilleure information des aides possibles pour une isolation respectueuse de l'environnement
- 120 Renforcer les aides à la rénovation énergétique (confort hiver et confort été)
- 121 Regrouper les demandeurs de travaux pour diminuer les prix.
- 122 Plus d aides pour isoler les maisons
- 123 Aide à la rénovation, sélection d'entreprises qualifiée, création de logements
- 124 Un accompagnement systématique proposé lors de l'achat d'un bien à rénover (lien notaires/agences/particuliers avec RedonHab),...
- 125 Favoriser et valoriser le télétravail
- 126 Informations fiable via intra-muros
- 127 Aide à l'auto rénovation, Achat groupé de matériaux biosourcés, obligation pour les bailleurs sociaux à une isolation performante
- 128 Réhabilitation des haies obligatoires sur les bords de routes
- 129 Énergies renouvelables
- 130 Cumul d'aide pour rénover logement même si ce lieu n'est pas encore déclaré habitable (type dépendance..)
- 131 Proposer des diagnostics gratuits auprès des propriétaires
- 132 Isolation du bâti existant
- 133 renforcer les dispositifs d'accompagnement (ressources humaines et aides financières); imposer des normes de construction sobres
- 134 1/Soutenir les mono-gestes 2/Soutenir la filière des matériaux locaux biosourcés 3/Soutenir la formation des professionnels
- 135 Meilleure information aux propriétaires voulant améliorer l'efficacité énergétique de leur logement
- 136 Incitation à la végétalisation, plan mobilité douce, incitation à la rénovation/limitation des constructions
- 137 Info liste professionnels compétents - infos à jour aides - visites logements performants ET peu chers
- 138 Information sur les travaux possibles et accompagnement, achats groupés de fuel pour baisser les coûts
- 139 Protection du logement des effets météorologiques
- 140 Information claire et certaine sur les aides
- 141 Plus de transport en commun, amélioration des pistes cyclables, accompagnement pour l'isolation (maison de l'habitat++)
- 142 Rénovation logements sociaux
- 143 Aides financières locales pour favoriser la rénovation des logements - Taxation importante sur les résidence secondaires -
- 144 Favoriser l'autoconsommation et l'autonomie énergétique
- 145 Rénover plutôt que construire dans des matériaux polluants. Végétaliser, indépendance énergétique
- 146 Promouvoir : terre, paille, ouate de cellulose, bois, poêles de masse, ITE, végétalisation des espaces environnants
- 147 Isolation biosourcée confort d'été (stop a la laine de verre..)
- 148 Aides à l'isolation ; Aides au changement modes de chauffage ; Aides à l'installation de chauffe-eau solaire
- 149 Étape diagnostic terrain sur le bâti ancien, mais pas que diagnostic sur ton quotidien
- 150 Des offres de rénovation clé en main, un seul et même interlocuteur du début du projet a la fin des travaux. Une simplification
- 151 Autoriser et permettre la réhabilitation de tout l'habitat déjà existant, promouvoir l'éco-habitat
- 152 Diagnostic énergétique/bioclimatique gratuit, proposition d'actions, liste professionnels formés à l'eco-rénovation compétents
- 153 Ce n'est que de la politique et non des intentions réelles
- 154 Récupération d'eau, éolienne individuelle, aller dans le sens d'une autonomie énergétique
- 155 Commencer par isoler et changer de mode de chauffage des bâtiments publics et reprendre la main sur l'eau et sa distribution

## Habitat

- 156 Empêcher l'ABF de nous interdire les volets, stores et panneaux solaire. Ne me dite pas que ce n'est pas de votre ressort, des ...
- 157 Conseils à la rénovation, ateliers aux techniques nouvelles, aides ajustées aux besoins de performance
- 158 Simplifier les aides rénov - plus de formation pour les artisans - aider à la remise en état de bâtiments anciens existants
- 159 Gros efforts à faire pour les déchets changements pour le chauffage.
- 160 Isolation, système de chauffage
- 161 Privilégier les trajets en train pour les scolaires consommation de nourriture plus locale accepter les nouvelles énergies renouvelables
- 162 Pose de panneaux solaires sur les constructions et rénovation
- 163 Interdire l'imperméabilisation des sols (revêtements bitume et autre), favoriser la biodiversité dans les extérieurs
- 164 1) mettre plus d'arbres et d'arbustes en ville. 2) développer les panneaux solaires.3) faire un réseau de transport en commun
- 165 Limiter les zones urbanisées pour garder des zones naturelles et agricoles. Avoir des aides pour produire de l'énergie à l'échelle
- 166 Développer les énergies renouvelables - développer le conseil auprès des habitants pour améliorer leur consommation énergétique
- 167 Accompagner les particuliers dans leur rénovation énergétique, former pour limiter les consommations, végétaliser la ville
- 168 Référencement des artisans locaux ; Augmenter la disponibilité des agents de l'agence de l'habitat ;
- 169 Réserve d'eau individuelle pour les maisons / créer des grandes réserves d'eau pour stocker l'hiver
- 170 Accompagnement à l'isolation thermique en fonction des revenus des propriétaires / achats groupés de matériaux
- 171 Je ne me sens pas suffisamment éduquée sur la question et perçoit la technicité du sujet.
- 172 Lutter contre l'étalement urbain, soutenir la construction économe en énergie, contribuer à la simplification de l'accompagnement
- 173 Fin des produits phyto et alimentation locale pour tous / TARANIS proscrit / transport en commun plus développés
- 174 Raisonner l'usage de l'eau et améliorer sa qualité en particulier par l'agriculture et l'industrie
- 175 Accompagner la conversion en bio des agriculteurs, faciliter la communication pour le financement de rénovation habitat,...
- 176 Aide à la rénovation Sensibilisation dans les écoles et entreprises sur la ressource de l'eau et les économies d'énergie
- 177 Soutenir le développement des énergies renouvelables, créer un "conseil" d'aides à la rénovation
- 178 Accompagnement technique à l'installation d'EnR individuelle ; liste de professionnels vérifiés ; négociation des tarifs collective
- 179 Les transports en commun, sensibilité sur les déchets alimentaires et éviter de faire des mines
- 180 Aide à l'isolation Mode de chauffage
- 181 Soutien à la rénovation (thermique...), informations sur la bonne gestion de son espace (essences, gestion de l'eau, désimperméabilisation...)
- 182 Aides financières à la rénovation, ne plus construire des cubes dans des lotissements des habitats plus petits et végétalisés
- 183 Industrie
- 184 Favoriser la rénovation et la réhabilitation de l'habitat existant.
- 185 Aider les habitants financièrement à installer des panneaux solaires plutôt que de créer des parcs éoliens en campagne
- 186 Entreprises validées par la région
- 187 Aide à la rénovation
- 188 Mettre plus de moyen sur le conseil au particulier / Organiser des rencontres avec des pro patentés / Lancer DoRéMi en local
- 189 Une prise en charge partielle/aide à la rénovation des passoires thermiques
- 190 Créer des voies douces au niveau des villages sur la D20
- 191 Faciliter les rénovations / Entraides, sortie précarité / Sobriété (échanges autour du sujet et retour d'expérience)
- 192 Gaz trop cher panneau solaire, isolation maison par la commune
- 193 Des subventions de l'agglomération pour la rénovation énergétique et l'audit énergétique
- 194 Développer les transports en commun électriques & fluviaux (navette fluviale électrique, par ex)
- 195 Faciliter l'installation d'autres modes d'habitat (légers / sobres en énergie)
- 196 Accompagnement conseil et financier à la rénovation énergétique, végétalisation des jardins, réutilisation des eaux grises
- 197 Peinture thermique coolroof sur les toits pour rafraîchir les bâtiments,
- 198 Proposer des aides à la rénovation - favoriser les habitats non conventionnels écoresponsables
- 199 Installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques - Récupération/stockage des eaux de pluies -Rafraîchissement passif
- 200 Communiquer sur les gestes de réductions de consommation (osmoseur d'eau, filtres, gérer la température dans son logement,etc.)
- 201 Mise à disposition de réservoir d'eau à l'image des composteurs
- 202 Rénovation, végétalisation, autonomie énergétique, mise en place de phytoépuration systématique
- 203 Favoriser le cohabitat, les low tech, les systèmes de récupération d'énergie et d'eau
- 204 Isolation thermique et énergie renouvelable
- 205 Bâtiments avec PS et PAC. Proposer des aides aux propriétaires à revenus moyens
- 206 Accompagnement sur les aides à la rénovation/
- 207 Aides financières même pour les revenus moyens ; aide au diagnostic pour les logements "bouilloires".

## Habitat

- 208 Édition d'un guide avec des actions que les particuliers pourraient mettre en œuvre, en identifiant les acteurs vers qui s'orienter
- 209 Aide à l'installation de panneaux photovoltaïques
- 210 Faire prendre conscience aux bailleurs que ça demande de l'entretien, doit s'adapter, qu'ils sont garants du confort habitants
- 211 Protéger les habitations et zones d'activité du risque inondation
- 212 Panneaux solaires installés dans chaque commune pour fournir en énergie chaque foyer à moindre coût/
- 213 Aides plus importantes avec des plafonds plus hauts, favoriser l'habitat léger. Améliorer le transport en commun en milieu rural
- 214 Amélioration des réseaux eaux usées (fosses septiques ..) – Favoriser l'achat de broyeurs de végétaux - Augmenter le nombre de ...
- 215 Habitat collectif / toitures blanches / assistance travaux
- 216 Développer le solaire thermique, aide aux particuliers pour les démarches pour les aides, lien entre pro compétant et particuliers
- 217 Avoir un suivi plus personnalisé
- 218 Panneaux solaires isolation
- 219 Soutenir la réparation/changement de matériel vétuste/polluant, avec des artisans locaux, et priorité aux pers à faible revenus
- 220 Mise en place d'une incitation financière pour la rénovation énergétique des logements
- 221 Augmenter les aides
- 222 Favoriser l'habitat légers, encourager la construction de maison écologique, prix de l'eau et électricité progressif
- 223 Acquisition et rénovation des logements inhabités et en mauvais état en centre ville de Redon, incitation à la végétalisation
- 224 Faire évoluer les fermes trop utilisatrices de phyto et d'énergie, - de gms ex : encore un "Fresh", contre les marchés du centre
- 225 Conseiller habitat "neutre" qui viendrait sur place pour un diagnostic et des conseils de travaux à entreprendre / Aides
- 226 Énergie renouvelable, performance habitat, transports en commun
- 227 Plus de transport en commun. Éviter la construction en zone inondable, la prolifération des plantes et espèces invasives.
- 228 Subventionner, accompagner et conseiller efficacement pour la rénovation
- 229 Aides rénovation avec matériaux naturels et pro formés pas seulement ceux qui payent leur label RGE car arnaque
- 230 Accepter les habitats sobres: habitats légers, habitats réversibles.
- 231 Aides aux rénovations; mise en place de coopératives productrices d'énergie renouvelable
- 232 Rénovation/ isolation
- 233 Soutenir l'installation en habitat légers, aider financièrement à l'installation de filtration d'eau de pluie, élargir les périmètres autour des zones de captage
- 234 Replanter haie et talus / interdire tout arrachage / interdire pesticides sur toute l'aire de captage eau / proposer transport commune
- 235 Aides rénovation énergétique (isolation, fenêtres, mode de chauffage, panneaux solaires)
- 236 Plus de transport en commun / Communiquer sur moins consommer ou autrement sans perte de qualité de vie /
- 237 Aide technique rénovation, aide financière locale,
- 238 Subventionner rénovation thermique, favoriser notre indépendance énergétique, prioriser logements aux locaux
- 239 Augmenter les aides rénovation thermique des logements (aides actuelles suffisent pas, vaut mieux payer + de facture d'énergie)
- 240 Restaurer la qualité de l'eau, isoler les logements, développer les mobilités sobres
- 241 Imposer des plantes dedans et dehors
- 242 Anticiper vraiment le chaos à venir lié aux dérèglements climatique : la famine et la guerre.
- 243 Service professionnel bâtiment "public"
- 244 Formation de professionnels pour la rénovation, améliorer les transports publics et multiplier les pistes cyclables
- 245 Isolation naturelle, panneaux pour consommation sans revente
- 246 Absolument éviter l'étalement urbain, listes des artisans qui interviennent sur les communes, protéger les terres agricoles.
- 247 Inciter rénovation énergétique, énergie renouvelable
- 248 Panneaux solaires
- 249 Aides financières (revenus modestes & intermédiaires), sensibilisation (réunion), coup de pouce biosourcés énergies renouvelables
- 250 Accompagner la rénovation énergétique des habitats, les îlots de verdure et de fraîcheur, être un exemple pour inciter à la sobriété
- 251 Mobilité, emploi, qualité de l'eau
- 252 Végétalisation des villes et des bourgs - Rétention de l'eau - Meilleure sensibilisation au tri des déchets
- 253 Rotation des cultures, plus de cars
- 254 Modifier les PLU et accepter l'installation d'habitats réversibles
- 255 Achats groupés de panneaux solaires, ou autres fournitures isolantes
- 256 Aider au choix de matériaux biosourcés par des comparaisons de rapport qualité/prix entre eux et par rapport aux standards.
- 257 Rénovation globale (matériaux biosourcés)
- 258 Accompagner le parcours locatif "décroissant" des seniors, financer le logement social, renforcer la Maison de l'Habitat
- 259 Création de voies dédiées aux modes actifs pour relier les bourgs ruraux aux centralités

## Habitat

- 260 Diagnostic Isolation ventilation
- 261 Aide à la rénovation facile à obtenir
- 262 Diminuer l'agriculture intensive et le passage des engins agricoles dans la ville (dégradation des routes et fissures)
- 263 Mieux informer // aux dispositifs MaprimeRénov. aides complémentaires l'agglomération// isolation et récup eau de pluie
- 264 Manger local, taxer les magasins de surconsommation avec des produits importés, aider les producteurs locaux
- 265 Diminuer les déchets soit disant recyclables. Seulement 9% du contenu des poubelles jaunes est recyclable. Donc moins de déchets
- 266 Relayer les aides disponibles : flyer dans boites aux lettres, forums locataires et propriétaires
- 267 1) formations sur mieux gérer le confort d'été 2) renforcer zones humides contre inondations 3) former former former

## ANNEXE 2 :

### Résultats de l'enquête EPV sur un échantillon de jeunes de 10 à 17 ans

#### Objet : LA SENSIBILITÉ DES JEUNES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce sondage a pour objectif de connaître l'avis des jeunes et leur rapport au changement climatique. Des questions ont été posées à des élèves de CM2 et un questionnaire en ligne a été réalisé auprès de jeunes entre 12 et 18 ans. J'espère que les résultats de ce questionnaire seront pris en compte dans l'élaboration du PCAET.

Enquête réalisée par une stagiaire du Lycée Beaumont dans le cadre de son stage de seconde à EPV en juin 2025.

#### 1) Les élèves de CM2 de l'école du Petit Bois à Avesnac (10/11 ans)

Le jeudi 19 juin 2025, dans les classes de CE2/CM1 et CM2 de l'école primaire du Petit Bois : la plupart des élèves connaissaient les mots « changement climatique » pour les avoir entendus à la télévision ou à la radio, mais le sens reste flou. Rares sont ceux qui en parlent chez eux, avec leur parents ou leur fratrie. Presque aucun ne connaît les énergies renouvelables avant les interventions d'EPV dans leur école. Beaucoup ne se posent pas la question d'où vient l'électricité qu'ils utilisent ni quelles conséquences et quels impacts ils ont/peuvent avoir sur l'environnement, avec des petits gestes du quotidien.

#### 2) Questionnaires jeunes entre 12 et 18 ans :

32 réponses. Le questionnaire a été envoyé et partagé sur Instagram. Voici le lien pour accéder au questionnaire :

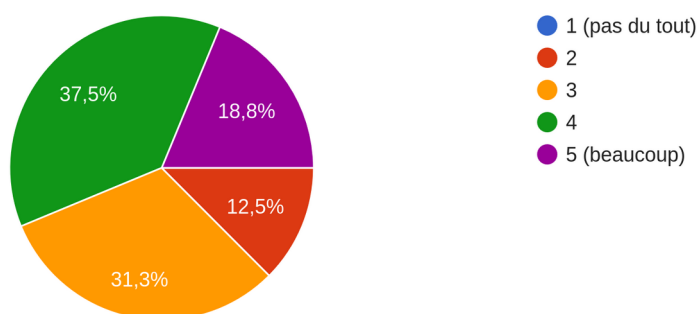
[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdY5WptN7YlpcaDb4vaBvsuSka2nYM6rdvDs\\_IYz\\_E2jxxNmg/viewform?usp=dialog](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdY5WptN7YlpcaDb4vaBvsuSka2nYM6rdvDs_IYz_E2jxxNmg/viewform?usp=dialog)

Les répondants viennent des communes suivantes : Redon (8), Bains-sur-Oust (6), St Jean-la -Poterie (2), St Nicolas-de-Redon (2), Plessé (2), Rieux (1), Guémené-Penfao (1), Sainte Marie(1), St Jacut-les-Pins (1), St Perreux (1), St Dolay(1), Langon (1), Malansac (1)

#### Leur connaissance sur le changement climatique :

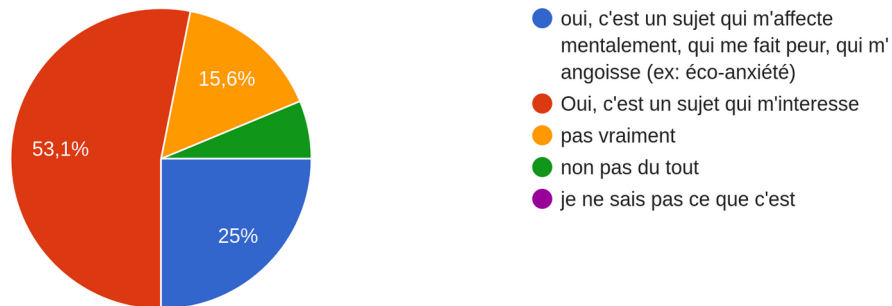
Q3/ À quel point penses-tu être informé.e sur le changement climatique

32 réponses



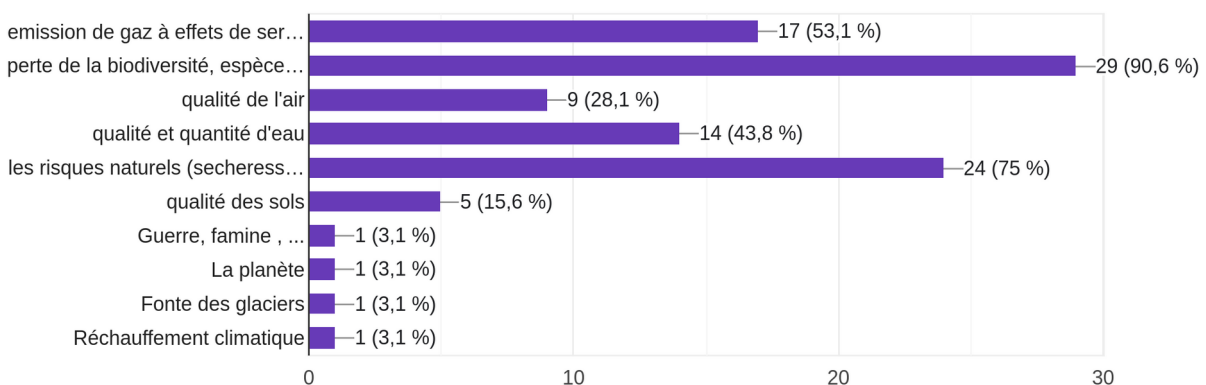
#### Q4/ Te sens-tu concerné.e par les questions liées au changement climatique ?

32 réponses



#### Q5/ Lorsqu'on parle du changement climatique, à quoi penses-tu ? (3 réponses possibles)

32 réponses



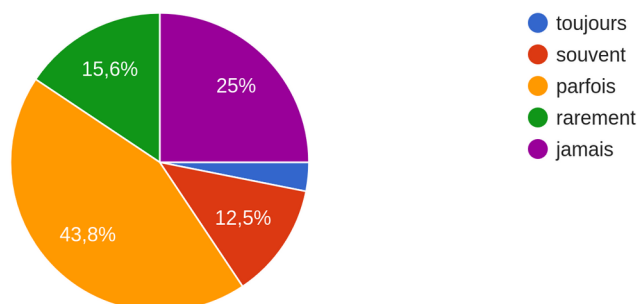
Commentaire : les options « Guerres, famines », « la Planète », « Fonte des glaciers » et « Réchauffement climatique » ont été rajoutées par les répondants.

#### Constats :

- 30 % pensent consommer beaucoup d'eau et d'énergie au quotidien, 23 % pensent être raisonnable, 40 % pensent qu'ils font des efforts au quotidien pour limiter leurs consommations et 7 % ne savent pas
- les secteurs dans lesquels les 32 jeunes considèrent qu'il est le plus urgent d'agir sont l'industrie (25%), l'agriculture et l'alimentation (25%), les mobilités (22%), les déchets (13%), le logement/l'habitat (10%)
- plus de la moitié des jeunes interrogés ne savent pas si ce que fait leur commune est suffisant pour la lutte contre le changement climatique (*communication?*), près d'1/3 estime que ce n'est pas suffisant.
- Sur 30 jeunes, 7 d'entre eux ne parlent pas du changement climatique avec leurs proches. Les jeunes ont plus tendance à en parler avec leur famille qu'avec leurs amis (70 % en parlent avec leur famille contre 46 % avec leurs amis)

Q15/ Est-ce que tu utilises ton vélo pour aller en cours, faire les courses, pour tes déplacements personnels (aller à la musique/au sport, etc) ?

32 réponses



18 personnes sont prêtes à utiliser plus souvent leur vélo.

3 personnes préfèrent marcher sur les trajets courts.

→ les problèmes rencontrés liés à l'utilisation du vélos sont : les distances et la sécurité sur les routes.

#### **Idées d'actions individuelles sur les gestes quotidiens possibles proposées par les répondants :**

- manger moins de viande
- faire attention à ce qu'on achète/ce qu'on mange (bio, local, etc) (3)
- trier les déchets/ne pas les jeter dans la nature (3)
- produire moins de déchets
- baisser le chauffage, mettre un pull en hiver
- prendre des douches (pas des bains) (4)
- limiter le temps sous la douche (2)
- récupération d'eau de pluie et d'eau de la douche pendant qu'elle chauffe pour les plantes
- éteindre les lumières en sortant d'une pièce
- moins utiliser son téléphone/ordinateur (2)
- remplacer les petites lumières par des bougies
- ouvrir les volets le matin plutôt qu'allumer la lumière
- ne pas laisser d'appareils électriques branchés (2)
- moins prendre sa voiture individuelle
- acheter moins d'habits neufs
- utiliser plus le vélo (18)

#### **Envies/besoins/idées des répondants :**

- isoler les bâtiments publics (tribunaux, hôpitaux)
- plus de zones pour les habitats légers
- possibilité d'emprunter des vélos (libre service)/vélos gratuits et accessibles (2)
- transports en commun + accessibles /entre Redon et l'extérieur (3)
- journées sans voitures /+ d'espaces sans voitures (3)
- nombre de km à ne pas dépasser en voiture (sauf cas exceptionnels)

- plus de pistes cyclables et sécurisation des pistes cyclables
- périmètre de sécurité autour de l'entrée du lycée (trottoirs plus larges et aménagement des feux de circulation)
- seuil d'eau à ne pas dépasser + taxe pour surconsommation (2)
- poules pour le gaspillage alimentaire
- améliorer l'alimentation dans les cantines scolaires/EHPAD (plus de bio/local/de saison, moins de viande)
- consignes sur les bocaux et les bouteilles en verre (75 % des jeunes sont prêts à les rendre - question posée) → point soulevé : prendre en compte les PMR
- plus de végétalisation/espaces verts (2)
- potagers collectifs/jardins partagés (2)
- panneaux solaires sur les lampadaires (2)
- plus de 50 % des jeunes souhaitent qu'il y ait plus d'énergies renouvelables sur le territoire de Redon (éolien et solaire très demandés)

### **Sensibilisation souhaitée par les répondants :**

- réseaux sociaux (18) → plutôt Instagram
- mettre en avant : images des conséquences + risques encourus/vidéos « choc »
- 1h de sensibilisation dans notre emploi du temps (par semaine / mois) / faire rentrer l'écologie comme matière à part entière dans les programmes scolaires - pour le moment, on en parle surtout en géographie, quelques liens avec la SVT et la SES (pour le lycée)
- ateliers en classe avec des professionnels /des associations
- affiches

## ANNEXE 3 :

### Données d'entrées 2018 et 2022

#### Objet : Mise à jour des données de diagnostic pour les années de référence 2018 et 2022

Suite au constat de différences entre les données identifiées via l'OEB et Téo lors de l'élaboration du volet Diagnostic de REDON Agglomération et celles référencés sur Terristory (via OEB et Téo également) au moment de l'élaboration de la stratégie du PCAET, les données d'émissions de GES et de consommation d'énergie de ces 2 années prises en comptes dans la Stratégie du PCAET sont les suivantes :

#### Émissions de Gaz à Effet de Serre par secteur et Séquestration Carbone (données Terristory OEB et Téo)

	Bilan 2018	Bilan 2022
	En kteqCO <sup>2</sup>	En kteqCO <sup>2</sup>
Résidentiel	46	37
Transport	95	96
Industrie	60	70
Tertiaire	23	18
Agriculture	303	281
Émissions totale (kteqCO <sub>2</sub> )	527	502
Séquestration carbone	97	97

#### Consommation d'Énergie Finale par secteur et production d'énergie locale (données Terristory OEB et Téo)

	Bilan 2018	Bilan 2022
	GWh	GWh
Résidentiel	439	405
Transport	377	388
Industrie	419	429
Tertiaire	145	135
Agriculture	134	134
Consommations totales (en Gwh/an)	1514	1491
Production d'énergies renouvelables	208	250

Novembre 2025

En coopération avec

